RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2016-2017

DOSSIER : R-3933-2015

RÉGISSEURS : Mme LOUISE PELLETIER, présidente

Me LOUISE ROZON M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 10 DÉCEMBRE 2015

VOLUME 5

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS:

Me DENIS FALARDEAU

procureur de l'Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Me PIERRE PELLETIER

procureur de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et de Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIECIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
Me ÉMILIE BUNDOCK
Progurours do la Fédéo

procureurs de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET

procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID

procureur de Option consommateurs (OC);

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD

procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN

procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD

procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE procureure de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE procureure de Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE HQD - Tarifs, conditions de service et répartition du coût de service (suite)	
MARCEL CÔTÉ	
HERVÉ LAMARRE	
LOUISE TRÉPANIER	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	47
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	61
CONTRE-INTERROGÉS PAR MARIE-ANDRÉE HOTTE	88
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	127
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	158
INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT	175

LISTE DES ENGAGEMENTS

		<u>PAGE</u>
E-17	(HQD):	Indiquer à partir de quelle consommation annuelle un client au tarif DT n'est économiquement plus rentable pour le Distributeur (Demandé par UC)
E-18	(HQD) :	Expliquer le calcul de la réduction du coût de fourniture à l'égard des contrats spéciaux et de la clientèle du tarif L (demandé par l'AQCIE-CIFQ)
		51

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-UPA-11 :	Communiqué de presse en date du 16 mai 2013
C-GRAME-0018	: Extrait de la décision D-2015-18, rendue dans le cadre du dossier R-3905-2014
C-GRAME-0019	: Communiqué 9 octobre 2015 - Le gouvernement du Québec dévoile son nouveau plan d'action en électrification des transports 2015-2020
A-0047 :	Extrait (pages 5-7) de la pièce HQD- 12, Document 3 du dossier R-3644-2007
A-0048 :	Critera of a Sound Rate Structure de James Bonbright

- 7 -

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e) 2 jour du mois de décembre : 3 4 PRÉLIMINAIRES 5 LA GREFFIÈRE : 6 7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10) décembre deux mille quinze (2015), dossier R-3933-8 9 2015, demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire deux mille seize 10 11 -deux mille dix-sept (2016-2017). Poursuite de l'audience. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 14 Bonjour à tous. Maître Fraser, vous avez déposé 15 deux engagements, deux réponses à des engagements, 16 numéros 11 et 14. C'est bien. Merci. Me ÉRIC FRASER : 17 18 On a finalement reçu la photo du tuteur de poteau. 19 LA PRÉSIDENTE : 20 C'est bien. Une petite annonce pour rappeler à tous 21 que nous devons terminer vers quatorze heures vingt 22 (14 h 20), quatorze heures trente (14 h 30) au plus, plus tard aujourd'hui en raison de la tenue 23 24 d'une autre audience à trois heures (3 h) dans la 25 salle... l'autre salle. Et peut-être je referai

1	l'annonce à l'heure du lunch, mais ici ce sera
2	fermé dès seize heures trente (16 h 30), y incluant
3	les vestiaires. Donc, si vous avez Il y a un
4	autre vestiaire qui est prévu de l'autre côté dans
5	l'autre salle, la Riopelle. Et donc, on vous
6	demande de sortir tous vos effets de l'enceinte
7	ici, de ce côté-ci du corridor afin de parce
8	que, un, c'est barré à compter de quatre heures et
9	demie (4 h 30), et il sera préférable de tout
10	laisser de l'autre côté. Il y a une accommodation
11	qui est mise à votre disposition pour y laisser vos
12	manteaux et tout ça. Donc, Maître Sicard, nous
13	poursuivons.
14	
15	PREUVE HQD - Tarifs, conditions de service et
16	répartition du coût de service (suite)
17	
18	L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e)
19	jour du mois de décembre, ONT COMPARU :
20	
21	MARCEL CÔTÉ,
22	HERVÉ LAMARRE,
23	LOUISE TRÉPANIER,
24	
25	LESQUELS témoignent sous la même affirmation

10 décembre 2015

1 solennelle :

2

- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD : 3
- Oui, nous poursuivons. Alors bonjour tout le monde. 4
- Rebonjour aux membres du panel. 5
- Q. [1] Alors, nous étions rendus ... tarif DT, 6
- 7 biénergie. Je vous amène à la pièce HQD-16,
- 8 Document 2, la B-91, qui sont les réponses aux
- 9 demandes de renseignements de l'ACEF de Québec.
- 10 Alors, je vous amène à un chiffrier que vous avez
- 11 donné en réponse à la question 30.1.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Auriez-vous une page, Maître Sicard? 13
- Me HÉLÈNE SICARD : 14
- 15 Je n'ai malheureusement pas la page, Madame la
- 16 Présidente.
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Pas de problème. 18
- Me HÉLÈNE SICARD : 19
- 20 Question 30.1. Alors, maître Fraser nous informe,
- 21 56 et 57. Mais le chiffrier... C'est un chiffrier
- 22 qui donne pour un cas type avec climatisation et
- 23 piscine chauffée les cas les moins rentables pour
- 24 la biénergie. Est-ce que vous avez trouvé?

25

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- 2 Oui, oui.
- 3 Me HÉLÈNE SICARD :
- 4 O.K.
- 5 Q. [2] Veuillez confirmer que... on voit sur ce
- 6 chiffrier des chiffres que l'économie actuelle sur
- 7 la facture d'électricité tarif DT versus tarif D
- 8 d'un cas type qui climatise et chauffe sa piscine
- 9 au tarif DT, par rapport à une facture au tarif D,
- 10 est environ six cent cinquante dollars (650 \$) par
- 11 année?
- 12 M. MARCEL CÔTÉ:
- 13 R. On ne voit pas les mêmes chiffres que vous.
- 14 Me ÉRIC FRASER :
- 15 Il y a un petit problème, parce qu'on fait
- 16 référence à un chiffrier Excel qui n'apparaît pas
- 17 sur la version papier. Donc, c'est difficile pour
- 18 le témoin de confirmer.
- 19 Me HÉLÈNE SICARD :
- 20 C'est le chiffrier Excel qui a été donné en annexe
- 21 à cette réponse-là.
- 22 Me ÉRIC FRASER :
- 23 Mais remarquez que si c'est ça qui est écrit sur le
- fichier Excel, il parle de lui-même.

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- Bien, je peux montrer, j'ai un extrait du chiffrier
- 3 ici, je peux le montrer au témoin si ça peut
- 4 l'aider.
- 5 Q. [3] Alors, dans le bas de la page, vous avez un
- différentiel TAE qui donne autour de six cent...
- 7 (9 h 09)
- 8 M. MARCEL CÔTÉ:
- 9 R. Est-ce que c'est un document qu'on a produit?
- 10 Q. [4] C'est votre réponse à la demande de
- 11 renseignements de l'ACEF de Québec. Vous avez
- 12 déposé un chiffrier Excel parce qu'ils vous
- 13 demandaient de déposer le détail avec piscine.
- 14 R. La référence de l'ACEF de Québec...
- 15 Q. [5] Non, c'est le chiffrier Excel qui vient avec.
- 16 R. ... la question, s'il vous plaît?
- 17 Me ÉRIC FRASER:
- 18 C'est la question 30.1 où il y a une référence à un
- 19 chiffrier Excel, mais le tableau de chiffrier Excel
- 20 n'est pas reproduit à la réponse, donc on va tenter
- 21 de le sortir pour s'assurer qu'on parle exactement
- des mêmes chiffres.
- 23 Me HÉLÈNE SICARD :
- Bien, à ce moment-là, je vais reprendre mon
- document.

- 12 -

		,	
		PRESIDENTE	
_	ДД	EINEOTDEMTE	

- Oui, en attendant, on pourrait peut-être aller à
- 3 une question suivante, le temps qu'on tente de
- 4 retracer ça.
- 5 Me HÉLÈNE SICARD :
- 6 C'est parce que pendant qu'il essaie de retracer...
- Je veux bien poser une autre question, là, mais...
- 8 Me ÉRIC FRASER:
- 9 Bien, si ce n'est pas à confirmer, c'est juste...
- 10 Me HÉLÈNE SICARD :
- 11 Q. [6] O.K. Alors, je vais quand même vous poser une
- autre question, vous êtes peut-être en mesure d'y
- 13 répondre. Avez-vous constaté que certains clients
- 14 au tarif DT réaliseraient plus de mille cinq cents
- dollars (1 500 \$) de gain par rapport au tarif D,
- 16 par année, dans votre courbe de clients et leur
- 17 bénéfice aux tarifs D et DT que certains pourraient
- aller jusqu'à des gains de mille cinq cents dollars
- 19 (1 500 \$) par année sur leur facture?
- 20 M. MARCEL CÔTÉ :
- 21 R. Les chiffres auxquels vous faites référence, je ne
- les ai pas sous les yeux, ça fait que je ne peux
- 23 pas vous dire oui ou non. La particularité, je vais
- 24 essayer de faire une réponse courte, la
- 25 particularité, c'est que quand on fait un tarif

22

23

24

25

- 13 -

1	comme le tarif DT qui est basé sur un prix point
2	par point qu'on essaie de calibrer avec le tarif D,
3	il y a dans ça des clients qui sont plus avantagés
4	et il y a des clients qui sont désavantagés, tout
5	le temps désavantagés. Globalement, ce qu'on essaie
6	d'avoir, c'est une économie entre le tarif D et le
7	tarif DT aux alentours de deux cents dollars
8	(200 \$) à peu près, grosso modo. Il y en a qui
9	peuvent en faire plus, il y en a d'autres qui en
10	font moins, il y en a d'autres qui ne font pas
11	d'économie puis il y en a d'autres qui font
12	toujours des économies.
13 Q	. [7] Est-ce qu'il y a pour le est-ce que le
14	Distributeur a calculé un seuil de rentabilité
15	avant d'admettre un client au tarif DT?
16 R	. Un client qui fonctionne avec le système biénergie,
17	s'il l'utilise correctement avec un système
18	biénergie, va avoir de la rentabilité comme telle.
19 Q	. [8] Même si
20 R	. Si les utilisations qu'on en fait Si dans la
21	maison il y a beaucoup de chauffage d'appoint, par

exemple, et qu'ils consomment pareil en période de

fonctionne pas toujours parce que soit qu'il manque

du mazout ou qu'il a décidé manuellement de ne pas

pointe puis que le chauffage au mazout ne

- 14 -

1	faire fonctionner son système au mazout, il peut y
2	avoir des situations où c'est où c'est le cas
3	comme tel. Il y a dans d'autres situations où c'est
4	la caractéristique de consommation propre de la
5	maison qui fait en sorte qu'il va consommer
6	beaucoup durant les périodes de pointe et pas
7	beaucoup en période hors pointe, très peu, ce qui
8	fait en sorte que son équilibre
9	Parce qu'on calibre le tarif avec un profil

Parce qu'on calibre le tarif avec un profil de consommation. On dit, le profil moyen du client au tarif DT consomme tant en période de pointe et tant en période hors pointe, puis on met ces deux prix-là puis on le compare au tarif domestique.

S'il consomme en période de pointe, il va avoir la même facture qu'au tarif D, s'il ne consomme pas, il réalise une économie. Hein! C'est ça le principe.

Si ces proportions-là, pour une résidence en particulier, sont différentes, il est nécessairement différent, l'impact va être différent, c'est le problème de faire de la gestion en consommation avec la tarification.

Q. [9] Mais, Monsieur Côté, ma question est plus la rentabilité. Le tarif DT a quand même un tarif que, s'il y a beaucoup d'usages DT et beaucoup de

- 15 -

- 1 consommation l'été, la facture estivale est
- 2 beaucoup moindre que celle pour un tarif D.
- 3 R. Tout à fait. Là je parle...
- 4 Q. [10] Tout à fait. Bien, alors...
- 5 R. ... je parle exactement de ce que je viens de
- 6 mentionner. Si la proportion d'usages hors pointe
- 7 est plus grande que la période de pointe, pour
- 8 celui pour lequel on a calibré, bien il va y avoir
- 9 plus d'économies dans ce cas-là.
- 10 Q. [11] Le client va avoir plus d'économies, mais est-
- 11 ce que...
- 12 R. Exactement.
- 13 O. [12] Ces économies que réalise le client, elles
- 14 affectent la rentabilité du tarif pour le
- 15 Distributeur et les autres clients, n'est-ce pas?
- 16 R. Oui. Oui.
- Q. [13] Bon. Alors, est-ce que le Distributeur, quand
- il accepte un client au tarif DT, s'assure que le
- 19 seuil de rentabilité pour le Distributeur et les
- 20 autres clients va être rencontré de par les usages
- 21 qui sont faits?
- 22 R. Quand un client demande d'avoir le tarif DT, on ne
- lui demande pas « je vais regarder ton profil, puis
- 24 si t'es pas bon pour moi, on ne t'acceptera pas. »
- 25 On prend tous...

- 1 Q. [14] O.K.
- 2 R. Les clients qui veulent avoir le tarif DT, on les
- 3 prend.
- 4 Q. [15] C'est ça que je voulais savoir.
- 5 R. Puis c'est ça le jeu si on regarde l'ensemble des
- 6 clients puis est-ce que, dans l'ensemble, on a eu
- 7 une situation qui est favorable ou pas et on
- 8 corrige le calibrage à ce moment-là.
- 9 (9 h 13)
- 10 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 11 R. Donc, les seuls critères c'est qu'il respecte les
- 12 conditions d'admissibilité, donc il a un système
- 13 conforme... donc, toutes les modalités au tarif.
- 14 Q. [16] Et avez-vous calculé à partir de quelle
- 15 consommation annuelle un client au tarif DT ne
- serait plus économiquement rentable pour le
- 17 Distributeur? Je comprends que vous ne l'appliquez
- pas, là, mais l'avez-vous calculé?
- 19 M. MARCEL CÔTÉ:
- 20 R. On ne l'applique pas, le tarif est calibré lorsque
- le client ne consomme pas. Alors, consomme de
- 22 l'électricité en période de pointe, il est calibré
- pour avoir une facture équivalente au tarif D.
- Toutes les autres possibilités, là, de... comme
- vous cherchez à savoir, là, ceux qui sont des

- 17 - Me Hélène Sicard

- 2 là, ça c'est des options qu'il y a dans les deux
- 3 extrémités. C'est que le pourcentage de partage
- 4 entre pointe et hors pointe est différent de celui
- 5 pour lequel on a calculé comme tel. Mais le
- 6 principal point, le plus important c'est la
- 7 température qu'il a faite à l'extérieur. Je veux
- 8 dire, on calcule ça à la température normale, dite
- 9 normale, si, comme on a vu dans les deux derniers
- 10 hivers qui viennent de passer, il a fait très
- 11 froid, là ça change la rentabilité du tarif comme
- 12 tel.
- 13 Q. [17] Mais à température normale, le Distributeur a-
- t-il calculé, a-t-il... est-ce que vous détenez des
- chiffres, des informations...
- 16 R. Oui, mais je n'ai pas les chiffres avec moi, là.
- 17 Q. [18] Donc, vous avez des chiffres qui pourraient
- nous dire à partir de quelle consommation annuelle
- un tarif DT n'est plus économiquement rentable,
- vous les avez, ces chiffres-là?
- 21 R. Oui. Bien, on peut calculer ça aisément, là, parce
- 22 que c'est tout simplement de dire, je n'ai plus
- 23 cinq cents (500) heures de pointe... de temps
- froid, à moins douze (-12) degrés, je n'ai plus
- cinq cents (500) heures, j'aurais trois cents (300)

- 18 -

- 1 heures ou deux cents (200) heures. Je change les
- 2 proportions, si vous voulez. C'est tout ce que je
- 3 fais.
- 4 Q. [19] Donc, pour vous, c'est juste à partir de la
- 5 consommation ou la non... l'effacement en pointe
- qui a de la rentabilité, pas...
- 7 R. Ce n'est pas de l'effacement en pointe, c'est le
- 8 poids entre la consommation qu'il va y avoir en
- 9 période hors pointe versus la période de pointe.
- 10 Q. [20] Merci. Je vais...
- 11 R. C'est simplement ca. Puis, quand vous regardez la
- réponse qui a été donnée, HQD-16, Document 2, page
- 13 57, hein, vous avez l'analyse économique où vous
- 14 voyez que la rentabilité d'un client biénergie,
- 15 effacement complet, avec un client qui travaille à
- air chaud, je ne sais pas si vous avez les
- 17 références ou vous voulez attendre d'avoir les
- références, on parle d'une économie... on parle
- 19 d'une rentabilité de trois mille sept cent quatre-
- vingt-deux dollars (3782 \$), ça c'est pour la
- 21 période de...
- 22 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 23 R. C'est sur vingt (20) ans.
- 24 M. MARCEL CÔTÉ:
- 25 R. Sur vingt (20) ans.

- 1 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 2 R. Sur un horizon de vingt (20) ans.
- 3 M. MARCEL CÔTÉ:
- 4 R. Sur un horizon de vingt (20) ans. Si on rajoute la
- 5 climatisation, c'est le point que vous soulevez,
- 6 là, on rajoute la consommation en période d'été, je
- 7 vais augmenter cette économie-là pour le client,
- 8 hein, à quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq
- 9 dollars (4285 \$). C'est ça que ça fait. Puis s'il
- 10 rajoute la piscine, et caetera, tous ces autres
- 11 éléments-là.
- 12 Q. [21] Monsieur Côté, je vous remercie, là, mais...
- je ne suis peut-être pas très claire mais ce
- 14 n'était pas... c'est des informations intéressantes
- mais ce n'était pas la question. Ce que je voulais
- savoir c'est à partir de quelle consommation
- 17 annuelle un client au tarif DT n'est plus rentable
- pour le Distributeur, si vous aviez ça?
- 19 R. Je ne l'ai pas avec moi ici, là.
- 20 Q. [22] Bon, pouvez-vous nous le produire?
- 21 Me ÉRIC FRASER :
- 22 En fait, si l'information... C'est certain qu'on
- 23 peut le produire. Est-ce que c'est une information
- qui va être utile, est-ce qu'on a entré... est-ce
- que nous sommes entrés dans une analyse où on

1	allait déterminer, pour le prochain tarif DT, un
2	seuil minimal à partir duquel il allait être
3	admissible? Parce que je pense qu'on peut
4	Me HÉLÈNE SICARD :
5	Ou un seuil maximal, là.
6	Me ÉRIC FRASER :
7	Ou un seuil maximal. Mais je pense que je ne
8	pense pas que c'était un des objets de décision que
9	de déterminer un seuil maximal ou minimal pour le
10	DT. Je pense que le témoin a répondu, de manière
11	générale, sur les grands principes qui permettent
12	de faire une réflexion et qui permettront à UC de
13	faire leur réflexion là-dessus et peut-être de nous
14	diriger vers un débat là-dessus l'année prochaine.
15	Mais ce n'est pas, je crois, l'objet du débat et je
16	ne crois pas que l'information, à ce niveau de
17	détail, soit pertinente pour le dossier cette
18	année.
19	Me HÉLÈNE SICARD :
20	C'est difficile de faire des recommandations sur
21	des structures tarifaires quand on n'a pas la
22	conséquence de la structure et quand on ne voit pas
23	ce qui arrive tant pour le Distributeur que pour
24	les clients. Pour les distributeurs donc, les
25	clients en général et les clients particuliers. On

1	a demandé des simulations, on n'a pas eu toutes les
2	simulations qu'on voulait demander. Ça fait des
3	années qu'on se penche sur la rentabilité du tarif
4	DT et ses conditions d'application, on se pose
5	vraiment la question : Est-ce que ça doit rester?
6	Est-ce que ça ne doit pas rester? Pour vous faire
7	des recommandations adéquates, mes analystes et UC
8	vous demandent d'avoir le maximum d'informations et
9	ça c'est une information qui est demandée.
10	(9 h 19)
11	Me ÉRIC FRASER :
12	Si vous me donnez la permission, Madame la
13	Présidente, j'aurais un commentaire à ajouter. Ce
14	n'est pas vrai et c'est faux de dire que ça prend
15	toujours le « backup » pour se prononcer sur des
16	questions de principe. Parce qu'à ce moment-là, des
17	principes, on n'en a pas, c'est toujours le
18	« backup » qui guide le principe.
19	En matière de tarification nous étions
20	d'opinion et je crois que le dossier de cette
21	année est vraiment un dossier de principe. Et là on
22	nous demande des détails sur qui pourront être
23	pertinents peut-être lorsqu'on en arrivera sur la
24	mécanique de certains tarifs, à la lumière des

principes que vous aurez adoptés au terme du

25

1	dossier. Et je suis quand même assez convaincu de
2	cette idée qu'à un moment donné lorsqu'on se
3	positionne sur des questions de principe, bien
4	restons à ce niveau-là, puis je crois que la preuve
5	elle est suffisamment étayée pour nous permettre
6	d'avancer sur le terrain des principes. Je vous
7	remercie.
8	LA PRÉSIDENTE :
9	Je vois, Maître Fraser, que votre témoin a quelque
10	chose à dire. Alors avant de trancher le tout,
11	j'aimerais entendre ce qu'il a à nous dire
12	M. MARCEL CÔTÉ :
13	R. Oui, parce que dans une structure de tarifs, comme
14	j'ai mentionné tantôt, il va toujours y avoir des
15	gagnants puis des perdants. Il va toujours y avoir
16	des gagnants puis des perdants. La seule façon de
17	ne pas faire ça, c'est d'aller vers des programmes.
18	O.K. Donc dire un programme, c'est les clients au
19	tarif DT je les facture au tarif régulier. Puis à
20	chaque fois que tu vas faire une action pour
21	utiliser ton système de chauffage, je vais te
22	récompenser pour ça. Pareil comme les systèmes de
23	chauffe-eau. Si je reste en structure tarifaire
24	comme on a là, on aura toujours des gagnants puis
25	des perdants, c'est inévitable.

1	Dans le mémoire de UC ils font notamment
2	mention qu'il faudrait il faudrait augmenter
3	l'économie parce qu'il faudrait calibrer ça sur un
4	client à Québec, où il fait plus froid notamment.
5	On est d'accord pour augmenter l'économie. O.K. On
6	est d'accord pour augmenter l'économie entre le
7	tarif DT et par rapport au tarif D, parce que c'est
8	un justement, un marché qui est en effritement
9	présentement. Puis on veut être capable de donner
10	plus d'économies, surtout avec un hiver froid comme
11	on a connu. Si on pouvait leur donner plus
12	d'économies par rapport au tarif D, ça nous donne
13	une chance de garder davantage ces clients-là.
14	Me HÉLÈNE SICARD :
15	Je remercie monsieur Côté pour l'information, mais
16	il y a aussi tout ce la rentabilité, on doit la
17	regarder aussi par rapport à ce qui se passe l'été.
18	Donc c'est la rentabilité sur toute l'année. C'est
19	pas juste l'effacement. Parce qu'il y a un coût à
20	ne pas payer le même tarif. Alors si on pouvait
21	avoir l'information, ce serait utile pour vous
22	faire des recommandations. Je
23	LA PRÉSIDENTE :
24	Écoutez, je comprends, ça fait déjà quelque temps,
25	je crois, que l'on questionne. Si c'est pas UC,

1	c'est d'autres intervenants qui questionnent la
2	rentabilité du DT. Et abstraction faite d'une
3	révision d'une structure tarifaire à venir où on a
4	à discuter de principes, si je ne sais pas
5	pourquoi la question aussi précise et claire n'a
6	pas été posée en DDR, parce que ça fait des années
7	là, qu'on en parle de tout ça. Mais si le témoin
8	Hydro-Québec a l'information pour déterminer la
9	rentabilité, le seuil de rentabilité ou la manière
10	que ça se ça se travaille au niveau de la
11	rentabilité de ce tarif, bien la Régie va faire
12	droit à votre demande d'informations. Alors si
13	cette information n'est pas disponible à court
14	terme, bien je vous inviterai à l'utiliser pour
15	l'année prochaine.
16	Me HÉLÈNE SICARD :
17	Voilà, mais elle sera au moins déposée.
18	LA PRÉSIDENTE :
19	Excusez, j'ai rien entendu de ce que vous avez dit
20	Me HÉLÈNE SICARD :
21	Je m'excuse. Mais elle sera déposée, mais ce n'est
22	pas avant qu'on je comprends que vous
23	demandez je vais demander l'engagement.
24	LA PRÉSIDENTE :
25	C'est ça.

- 25 -

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- 2 S'ils ne peuvent le déposer avant nos
- 3 argumentations, elle sera quand même déposée dans
- 4 le dossier, une fois qu'il y a un engagement.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Bien écoutez, là... Pardon. C'est le Distributeur
- qui va pouvoir nous répondre, à savoir quand... si
- 8 c'est disponible. Monsieur Côté semblait assez
- 9 clair qu'il l'avait.
- 10 Me HÉLÈNE SICARD :
- 11 C'était disponible.
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- 13 Il n'y avait pas beaucoup d'hésitation dans sa
- 14 réponse.
- 15 M. MARCEL CÔTÉ:
- 16 R. Bien ce n'est pas... ce n'est pas une information
- qu'on garde proche, parce que comme je vous
- 18 mentionnais ce n'est pas un critère qui sert. Le
- 19 client qui demande d'être au tarif DT, on l'accepte
- 20 s'il répond aux conditions.
- 21 Me HÉLÈNE SICARD :
- 22 Alors l'engagement, on est rendu à quel numéro,
- 23 Madame? L'engagement 17. Alors nous indiquer à
- 24 partir de quelle consommation annuelle un client au
- 25 tarif DT n'est économiquement plus rentable pour le

1 Distributeur. 2 E-17 (HQD): Indiquer à partir de quelle 3 consommation annuelle un client au tarif DT n'est économiquement plus 5 6 rentable pour le Distributeur (Demandé 7 par UC) 8 Q. [23] Je vous amène maintenant à la pièce B-85, qui 9 est HQD-16, Document 9, à la question 6.4. C'est 10 la DDR de UC, la première. On vous posait la 11 12 question : 13 Dans le cadre du sondage « Utilisation de l'électricité dans le marché 14 résidentiel », le Distributeur 15 16 questionne-t-il les répondants sur 17 leur type d'habitation? Si oui, 18 veuillez fournir une distribution de la consommation annuelle d'électricité 19 20 de tous les répondants qui habitent 21 - un logement de 5 1/2 [...] 22 - une résidence unifamiliale d'environ 23 111 m2 [...] 24 - une résidence unifamiliale d'environ 25 158 m2 [...]

1		Et où tous ces gens chauffent à l'électricité.
2		Réponse :
3		Les informations recueillies par le
4		Distributeur dans le cadre du sondage
5		Utilisation de l'électricité dans le
6		marché résidentiel ne permettent pas
7		de répondre avec précision à cette
8		demande.
9		Et là vous ne donnez aucune information. Quand vous
10		nous dites « ne peut répondre avec précision »
11		qu'est-ce que vous voulez dire? Quelle réponse
12		auriez-vous pu donner? Qu'est-ce que ça veut dire
13		une réponse non précise finalement? Quelles
14		informations?
15		(9 h 24)
16		Mme LOUISE TRÉPANIER :
17	R.	C'est qu'il n'y a pas eu de question où on
18		demandait aux gens « habitez-vous dans une maison
19		unifamiliale de cent onze mètres carrés (111 m2) »
20		donc on ne peut pas nécessairement faire un
21		appariement entre les réponses et ce qui est
22		indiqué ici qui fait référence au cas type qu'on
23		utilise au niveau notamment dans la stratégie
24		tarifaire.
25	Q.	[24] J'ai de la difficulté à comprendre cette

1		réponse-là parce que si vous regardez à notre
2		question 6.6, qui est un peu plus loin, vous
3		présentez le tableau R-6.6 « Descriptions des cas
4		types d'habitation » et ce qu'on vous a demandé,
5		exactement dans ce tableau-là, je trouve un :
6		- logement 5 1/2
7		- résidence unifamiliale 111 m2
8		- résidence unifamiliale 158 m2
9		Alors, comment se fait-il que vous êtes capable de
10		donner ces chiffres-là et, à cette réponse-là, vous
11		ne pouviez pas nous fournir au moins une réponse
12		plus précise que ce que vous avez donné, nous
13		donner quelques informations?
14	R.	Les cas types que vous retrouvez à la réponse 6.6,
15		ce sont des cas types qu'on utilise notamment pour
16		calculer ou pour illustrer les impacts tarifaires,
17		donc on les utilise dans notre stratégie notre
18		document de stratégie tarifaire.
19		Donc, dans le sondage le sondage
20		« Utilisation » donc on pose toutes sortes de
21		questions à la clientèle, mais Donc, il n'y a
22		pas de questions précises par rapport à des cas
23		comme ça, donc ce sont deux exercices différents.
24	Q.	[25] O.K. Oui, mais le cas type, est-ce qu'il est

basé sur des vraies habitations, des vraies

25

- 1 adresses?
- 2 R. Oui. C'est un cas...
- 3 Q. [26] Des vraies adresses.
- 4 R. C'est un cas qui est conçu à partir de vraies
- 5 consommations et de vrais systèmes, de normes
- 6 d'isolation, donc ce que vous retrouvez au tableau.

- 29 -

- 7 Donc, il y a des caractéristiques pour chacun des
- 8 types d'habitation.
- 9 Q. [27] Mais... alors comment pouvez-vous lier ce cas
- 10 type, que vous choisissez avec une habitation
- 11 particulière, au reste de votre clientèle si vous
- 12 n'avez pas sondé par rapport aux mesures qui sont
- 13 là?
- 14 R. Ce qu'on vous présente dans nos impacts tarifaires,
- on a pour le tarif au complet, on a le client
- 16 moyen, on vous montre des cas types pour illustrer
- 17 ce que serait l'impact, mais ce n'est pas
- 18 nécessairement... comment je dirais? Dans le
- sondage « Utilisation », on pourrait questionner
- 20 quelqu'un qui habiterait dans une maison de cette
- 21 grandeur-là avec ces caractéristiques-là, mais...
- Donc, nos cas types, ça représente un cas parmi...
- parmi tant d'autres au tarif domestique.
- Q. [28] Mais, ce n'est pas nécessairement
- 25 représentatif de la moyenne. Par exemple, votre...

- 30 -

- 1 quand vous nous mettez « Consommation totale » onze
- 2 mille cinq cent quatre-vingt-dix (11 590) pour un
- 3 logement en rangée cinq et demi (5 1/2), ça veut
- dire que, ça, c'est pour ce logement-là. Ça ne
- 5 représente pas la consommation moyenne des cinq et
- 6 demi (5 1/2) à Montréal, parce que c'est la Ville
- 7 de Montréal.
- 8 R. C'est exact.
- 9 Q. [29] O.K. Et ça pourrait donc être un logement qui
- 10 est bien isolé et, lui, il consomme très peu où les
- gens, personne toute seule, puis elle ne consomme à
- peu près pas parce qu'elle est partie travailler
- puis elle est absente souvent.
- 14 R. Exactement. Il y a toutes sortes de consommations
- 15 réelles qui s'écartent de ces cas types là.
- 16 M. MARCEL CÔTÉ:
- 17 R. C'est d'ailleurs pourquoi qu'on appelle ça des
- 19 Q. [30] Oui, sauf que...
- 20 R. ... une consommation avec des conditions qu'on voit
- 21 là, le sondage n'a pas été... Quand on fait le
- 22 sondage, on prend un échantillon, on appelle le
- 23 client puis lorsqu'il nous fait la description de
- sa maison, ça ne « fit » pas nécessairement avec
- ces affaires-là ici là. Ça fait que c'est pour ça

1	qu'on	ne peut	pas f	faire	il	n'y	а	pas
---	-------	---------	-------	-------	----	-----	---	-----

- 2 d'appariement entre le sondage et les cas types
- 3 qu'on utilise pour des fins de...
- Ici, les cas types, c'est seulement pour
- 5 illustration. Quand on veut comprendre, quand on
- fait un ajustement tarifaire, à quoi ça peut
- 7 ressembler pour un logement de cinq et demi (5 1/2)
- 8 qui est... qui avait une certaine norme
- 9 d'isolation, ça donne à peu près tant de
- 10 consommation. Ça fait que le client, il peut... il
- 11 peut se retrouver avec ce niveau de consommation là
- oui ou non, même s'il est dans un cinq et demi
- 13 (5 1/2) et puis comprendre quelle est la hausse
- 14 qu'il va y avoir pour lui.
- 15 (9 h 29)
- 16 Q. [31] Le sondage par rapport à l'utilisation que
- 17 vous faites et qui vous sert à connaître vos
- 18 clients. D'abord, quel volume est-ce qu'il a ce
- 19 sondage-là?
- 20 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 21 R. Je crois qu'il y a dix mille (10 000) répondants.
- 22 Q. [32] Il y a dix mille (10 000) répondants. Et
- combien de questions, à peu près, sont posées dans
- le sondage?

- 1 M. MARCEL CÔTÉ:
- 2 R. On n'a pas l'information. Je n'ai pas l'information
- de ça ici. Le spécialiste des sondages, monsieur
- 4 Idoudi, là, il aurait pu tout répondre à ces
- 5 questions-là. On le fait régulièrement, depuis
- 6 plusieurs années, à certains intervalles. Moi, de
- 7 souvenance, à peu près dix mille (10 000) questions
- 8 dans le sondage. Au-delà de ça, il faudrait prendre
- 9 des engagements pour savoir les détails sur ce
- 10 sondage-là. Mais je pense que c'est des
- 11 informations qui sont publiées.
- 12 Q. [33] Et savez-vous quelles questions sont posées
- 13 sur le type d'habitation? Si les questions qui sont
- 14 posées, là, ça ne répond pas à ce que vous faites
- 15 comme cas type, quelles questions vous posez sur
- 16 le...
- 17 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 18 R. On n'a pas le questionnaire ici.
- 19 Q. [34] Est-ce qu'on pourrait avoir le questionnaire
- qui est posé, en engagement, s'il vous plaît, sur
- les sondages.
- 22 Me ÉRIC FRASER :
- 23 Objection. C'est beaucoup trop de détails pour
- l'objet du dossier. Si ma consoeur pouvait nous
- 25 dire où est-ce qu'ils s'en vont avec toutes ces

- 33

1	questions-là peut-être qu'on pourrait en arriver à
2	une réponse, de manière générale, qui aiderait tout
3	le monde. Là on a une espèce de parcours sinueux,
4	j'imagine pour arriver à une conclusion. Mais c'est
5	difficile de cheminer, dans un contre-
6	interrogatoire comme ça, dans un contexte
7	d'audience publique où on se prononce sur des
8	principes. Et, moi, je pense que réclamer le
9	questionnaire au complet pour les fins de
10	l'élaboration de leur preuve, je crois que ce n'est
11	pas pertinent.
12	Me HÉLÈNE SICARD :
13	Ce que UC cherche à savoir, là, c'est comment le
14	sondage peut être utilisé puis comprendre Ils
15	font des sondages, il faut que les sondages soient
16	utiles. Ils nous donnent des cas types puis là on
17	vient de me dire que ces cas types là ne sont pas
18	nécessairement représentatifs de l'ensemble de la
19	clientèle qui a un cinq et demi. C'est un chiffre
20	pris puis on ce n'est même pas une moyenne de la
21	consommation du résidentiel pour le cinq et demi.
22	Alors, ce qu'on cherche à savoir c'est il
23	faudrait que le Distributeur soit en mesure, de par
24	les questions qu'il pose dans sondage, de nous
25	répondre de façon un peu plus précise à cette

1	question 6.6 qu'on a posée pour savoir la
2	répartition puis la consommation d'électricité qui
3	est vraie chez le client résidentiel plutôt que
4	juste de prendre un cas comme ça, avec une
5	isolation, un immeuble qui est peut-être très neuf
6	alors que ça ne représente pas le parc des maisons
7	du Québec. Qu'on puisse avoir une meilleure idée.
8	Et ça nous permettrait d'avoir une meilleure idée
9	de l'impact des hausses tarifaires.
10	LA PRÉSIDENTE :
11	Écoutez, la Régie est plutôt d'avis que le niveau
12	de détails demandés sur le questionnaire complet
13	qui est utilisé et lequel, monsieur Idoudi nous a
14	indiqué hier, avait quatre-vingt-dix (90)
15	questions, parle-t-on du même questionnaire? Si
16	c'est un sondage, c'est autre chose. Mais il est
17	peut-être et je ne sais pas si, à quelque part,
18	ce sondage n'est pas disponible sur le site
19	d'Hydro-Québec. Mais c'est un niveau de détails qui
20	est, l'ensemble du questionnaire, beaucoup trop
21	important pour l'objet de notre cause tarifaire
22	cette année, lorsqu'on est aux principes.
23	Me HÉLÈNE SICARD :
24	Ce qu'on vous demanderait alors, Madame la
25	Présidente, c'est peut-être de voir à On va y

1	r	evenir en argumentation par rapport au sondage.
2	L	A PRÉSIDENTE :
3	E	xcellent.
4	(9 h 35)
5	M	e HÉLÈNE SICARD :
6	Q. [35] On continue. Dernier question. Et j'en ai
7	t	erminé avec les tarifs pour tout de suite, Madame.
8	А	lors, je vais vous référer aux notes
9	S	ténographiques, c'est le Volume 1, page 108.
10	А	lors, monsieur Richard, en réponse à une question
11	0	ù je voulais des informations sur le seize
12	m	illions (16 M\$) qui était dans son tableau de
13	р	résentation, je pense que c'est à la page 4, il me
14	d	it en réponse :
15		R. C'est qu'on a illustré qu'au
16		niveau de la prévision de la demande,
17		à la planche précédente, on passerait,
18		on réduirait notre demande d'un
19		térawattheure (1 Twh).
20	E	t ensuite il continue :
21		Et de la même façon, là, il y a une
22		prévision au niveau de certains
23		contrats spéciaux qui sont prévus qui
24		font en sorte que, là aussi, il
25		pourrait y avoir une autre diminution

- de revenus qui s'ajouterait [...].
- 2 J'ai compris de ses réponses quand il continue
- 3 qu'il y a des clients du tarif L qui sont passés,
- 4 avec entente avec le gouvernement, à tarif contrats
- 5 spéciaux. Est-ce que j'ai bien compris?
- 6 M. HERVÉ LAMARRE:
- 7 R. Qui ne sont pas passés, mais qui vont passer.
- 8 Q. [36] Il y a une entente avec le gouvernement. Ils
- 9 vont passer?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [37] À partir de quel moment ils vont passer?
- 12 R. Bien, il y a des décrets en préparation, mais, ça,
- 13 je ne peux pas parler de décrets. En fait, c'est le
- 14 plus que je peux dire pour le moment. Mais le
- 15 gouvernement s'est prononcé publiquement là-dessus.
- Donc, ça va se concrétiser au cours des prochaines
- 17 semaines.
- 18 Q. [38] Maintenant, ça représente quel volume pour
- 19 vous, qui quittent le tarif L?
- 20 R. En fait, il faut faire certaines hypothèses. Pour
- le montant qu'on indiquait dans la présentation, on
- parlait de onze millions (11 M\$) d'impact sur la
- 23 marge brute, donc sur le revenu net des achats. Et
- on connaît certains contrats, certains abonnements
- pour lesquels le gouvernement va aller de l'avant,

1 mais on ne connaît pas toutes les décisions qui

- 37 -

- 2 vont être prises à cet égard. Donc, il y a un
- 3 certain nombre de clients sous-jacents à
- 4 l'hypothèse de onze millions (11 M\$), mais je n'ai
- 5 pas le détail avec moi.
- 6 Q. [39] O.K. Je ne demande pas... Est-ce que, dans le
- 7 tableau E-1, l'engagement numéro 1 que vous avez
- 8 déposé pour les chiffres que vous nous donnez pour
- 9 les grands industriels, ces éléments ou ce qui s'en
- 10 vient, vous l'avez mis, inclus dans votre
- 11 prévision? Est-ce que ça fait partie des...
- 12 M. MARCEL CÔTÉ:
- 13 R. Dans quel document vous faites référence?
- 14 Q. [40] ... modifications et des ajustements de mise à
- 15 jour?
- 16 R. À quel document vous faites référence?
- 17 Q. [41] HQD-19, Document 1. Je n'ai pas la cote Régie,
- 18 Madame la Présidente. C'est la réponse à
- 19 l'engagement d'Hydro-Québec Distribution numéro 1.
- 20 Si vous regardez la page 4, vous avez fait une mise
- 21 à jour de ce qui était le tableau B, 8B.
- 22 R. La réponse c'est oui.
- 23 Q. [42] Mais est-ce que c'est un élément qui est
- 24 différent du tableau original 8B?
- 25 R. Oui.

- 38 -

Q. [43] Bien, à l'origine, c'était 8B. Puis le tableau 1 2 modifié, c'est E-1 maintenant pour engagement. 3 Maintenant, je vois que quand on regarde ce tableau 4 par rapport au tableau 8B de la pièce HQD-12, 5 Document 3 qui est à la page 15 de cette pièce, on 6 voyait au bas... tableau 8B, on voyait, vous 7 demandiez une augmentation de un point deux (1,2 %). Maintenant, l'augmentation demandée... Je 8 9 suis à la dernière ligne « grands industriels », 10 l'augmentation demandée pour les... que vous 11 demandez pour les industriels est de un. Mais si je 12 regarde la colonne « ajustement tarifaire », elle 13 était de six point trois (6,3 %) pour les 14 industriels dans la colonne « S ». Elle est 15 maintenant de sept pour cent (7 %). Et donc, je 16 constate que l'écart entre ce que vous demandez 17 comme augmentation et le pourcentage d'ajustement 18 tarifaire en vertu de la variation des coûts a 19 augmenté de point sept pour cent (,7 %). Est-ce que 20 ce sont principalement ces contrats spéciaux là qui 21 créent ce point sept pour cent (,7 %) sur cette 22 ligne-là de désajustement. (9 h 41)

23

24 M. MARCEL CÔTÉ :

25 R. Non.

- 39 -

- 1 Q. [44] Qu'est-ce que c'est alors?
- 2 R. C'est non.
- 3 Q. [45] Alors qu'est-ce qu'il le crée?
- 4 R. C'est tous les éléments qui ont modifié, c'est la
- 5 réponse que j'ai donnée à OC.
- 6 Q. [46] O.K.
- 7 R. Tous les éléments viennent modifier l'indice
- 8 d'interfinancement et le calcul nécessairement.
- 9 Donc tous ces... tous ces coûts-là, tous les coûts
- 10 et revenus qui ont été modifiés ont un impact sur
- 11 toutes les catégories de consommateurs, ce qui fait
- 12 en sorte que ça modifie ces chiffres-là.
- Q. [47] O.K. Et que votre... votre mise à jour affecte
- 14 principalement. Mais j'en conclus, en regardant le
- tableau, que votre mise à jour elle affecte
- principalement à la hausse les clients industriels.
- 17 R. C'est ce que montre le tableau, oui.
- 18 Q. [48] O.K. Maintenant, le fait que les clients
- 19 passent au tarif L, du tarif L aux contrats
- 20 spéciaux, est-ce que je me trompe, le Distributeur
- 21 n'a rien à voir avec ça, il ne fait qu'accepter la
- 22 décision du gouvernement?
- 23 R. La prérogative du gouvernement c'est que s'il veut
- faire des tarifs spéciaux aux industriels, il est
- 25 prévu dans la loi qu'ils ont un contrat spécial. Ce

- qui a été convenu avec la Régie au tout début c'est
- 2 lorsqu'on a un décret qui fait en sorte qu'on leur
- donne un contrat spécial, on sort le client de la
- 4 partie réglementée puis on le met dans le contrat
- 5 spécial comme tel.
- 6 Q. [49] De façon...
- 7 R. Ce qui fait en sorte que quand il était au tarif L,
- 8 qu'il contribuait à l'interfinancement...
- 9 Q. [50] Hum, hum.
- 10 R. ... on le perd. La partie réglementée perd cette
- 11 partie-là et le reste, le rabais c'est le
- 12 Producteur qui assume ça, cet écart-là.
- Q. [51] Mais si je ne me trompe, les contrats
- 14 spéciaux, ce qui est la règle c'est que la masse de
- 15 la clientèle est tenue indemne des coûts que ces
- 16 contrats spéciaux peuvent engendrer pour le
- 17 Distributeur.
- 18 R. C'est que ce qu'on fait, c'est qu'on dit les coûts
- 19 que... je sors le client dans un tarif aux contrats
- 20 spéciaux, je le sors à ces coûts qu'on lui
- 21 attribue, selon la méthode de répartition de coûts
- 22 et je le sors de la partie réglementée. Quand il
- est au tarif L, comme vous savez, il y a un indice
- 24 d'interfinancement en faveur du domestique, c'est-
- 25 à-dire qu'il interfinance le domestique parce qu'il

- 41 -

1		y a un taux supérieur à cent (100). À ce moment-là,
2		on perd on perd cette partie d'interfinancement-
3		là parce qu'il n'est plus contributif aux indices
4		d'interfinancement pour la partie entre l'écart
5		qu'on a entre le tarif L et les coûts qu'on lui
6		attribue comme tel. Si le gouvernement donne des
7		rabais au-delà des coûts, plus bas, ça, c'est la
8		clientèle est immunisée. Donc il y a un impact
9		quand même pour la clientèle lorsqu'on à chaque
LO		fois qu'on perd des clients. Mais mais
L1		nonobstant
L2	Q.	[52] Parce qu'au moment où vous perdez le client,
L3		la perte du client ou la perte des volumes que vous
L 4		avez contractés pour desservir ces clients-là,
L5		c'est le reste de la clientèle qui doit l'assumer.
L 6	R.	C'est ça. Au même titre, il n'a pas besoin d'aller
L7		aux contrats spéciaux. Lorsqu'une usine au tarif L
L8		ferme, c'est le même impact, c'est la même affaire.
L9		Je perds la partie d'interfinancement qui

Q. [53] O.K. Mais là, considérant que l'usine ne ferme pas, mais que le gouvernement permet un tarif spécial à certains de vos clients qui étaient au tarif L, avez-vous, vous, Distributeur, tenté de négocier avec le gouvernement une compensation, là,

contribuait à l'ensemble du dossier.

1	pour les les sommes que vous mettez dans les
2	tarifs à l'heure actuelle?
3	Me ÉRIC FRASER :
4	Moi, je m'objecte à ce type de ligne question-là.
5	Il y a un décret qui sort, on l'exécute. Dans le
6	cadre de la mise à jour du dossier, on a comme
7	informé qu'on savait qu'il y avait des décrets qui
8	s'en venaient. On ne peut pas le cadre
9	réglementaire fait en sorte que le décret a été
LO	émis, le contrat spécial est accordé. On le fait
L1	passer dans la machine à saucisse de la répartition
L2	des coûts, puis il y a un impact sur les volumes.
13	Mais je ne pense pas que c'est opportun qu'on pose
L 4	des questions de ce niveau-là pour mes clients, à
L5	mes clients.
L 6	Me HÉLÈNE SICARD :
L7	Je pense que le Distributeur a quand même une
L8	obligation face à ses clients. Et je peux
L 9	comprendre que le gouvernement n'a pas une
20	obligation de dire oui, mais il y a quand même une
21	règle de base qui est que les clients doivent être
22	tenus indemnes pour les contrats spéciaux. Quelque
23	part quand c'est une charge, et on nous dit que
24	c'est onze millions (11 M), c'est quand même pas
25	rien, ça peut se demander à partir du moment où les

1	clients Je ne présume pas de la réponse, là,
2	mais quel effort a été fait pour minimiser cette
3	charge-là pour le reste de la clientèle?
4	LA PRÉSIDENTE :
5	Écoutez, je pense qu'on a comme tel répondu au
6	mieux de ce qu'il pouvait faire. Aller plus loin au
7	niveau d'intention, on a expliqué la mécanique de
8	comment sont répartis les coûts qui demeurent. Et
9	on comprend bien que, de façon résiduelle, bien les
10	coûts sont répartis entre un plus petit nombre
11	de
12	Me HÉLÈNE SICARD :
13	De clients.
14	(9 h 46)
15	LA PRÉSIDENTE :
16	clients ou de volume.
17	(9 h 46)
18	et c'est la mathématique si on veut que le
19	gouvernement compense autrement. Bien là, on n'est
20	pas dans le bon forum pour en discuter, il faudrait
21	aller ailleurs, deux cent cinquante (250)
22	kilomètres plus loin, pour pouvoir en jaser, mais
23	ici, on ne peut pas rien faire là-dessus.
24	Me HÉLÈNE SICARD :

Je comprends ça. Tout ce que je cherchais à savoir,

1		c'est si le Distributeur, parce que ça demeure
2		quand même ses clients. Même s'ils sont quelque
3		part, il doit les desservir ces contrats spéciaux-
4		là, et ça demeure que le gouvernement est également
5		son actionnaire. Alors, je posais simplement la
6		question : est-ce qu'il y a eu des discussions à
7		savoir si si on donne un tarif et qu'on permet
8		que des clients passent de L à spéciaux, est-ce
9		qu'on a demandé : allez-vous, pour l'année de
10		transition, nous compenser quelque part pour
11		compenser le reste de la clientèle? L'avez-vous
12		demandé? Je
13		LA PRÉSIDENTE :
14		Maître Sicard, je pense comprendre du langage
15		corporel de monsieur Côté qu'il a une réponse à
16		offrir.
17		M. MARCEL CÔTÉ :
18	R.	Bien, en fait, il y a une seule il y a juste un
19		élément que je veux apporter à ça. La mécanique est
20		connue, le gouvernement peut faire ce qu'il a fait.
21		Ce que monsieur Fraser a dit, c'est tout à fait
22		pertinent, ces choses-là. La Régie, par contre, la
23		Régie, il est écrit que lorsqu'on fixe les tarifs,
24		il faut être en mesure notamment d'évaluer le
25		risque de chacune des catégories de consommateurs.

- 45 -

Il faut se poser la question si nos tarifs sont au bon niveau. On fait un exercice avec le tarif M actuellement, on diminue, on essaie de diminuer le tarif M, l'équilibrage des tarifs.

C'est sûr que si on prenait en considération que si on est pour perdre des clients au tarif L, il est peut-être préférable de leur donner un rabais sur ce tarif-là pour les maintenir, un tarif de maintien de la charge par exemple.

Il faudrait que, dans l'ensemble, on comprenne que c'est peut-être... on va peut-être perdre de l'argent avec ce client-là, mais c'est mieux que de tout perdre. Ça pourrait être des tarifs réglementés à ce moment-là. On pourrait faire l'exercice nous autres mêmes, la Régie, ici, et les intervenants pour faire ça puis éviter que le gouvernement prenne des décisions avec des... des décrets comme tels.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

- Q. [54] Bon. Ce n'est pas tout à fait la réponse à ma question, mais je...
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- Ni celle qu'on attendait pour nous, mais... enfin, ce n'est pas grave.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

1 Me HÉLÈNE SICARD :

- Non.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, donc j'ai fait droit à l'objection de maître
- 5 Fraser.
- 6 Me HÉLÈNE SICARD :
- 7 O.K.
- 8 LA PRÉSIDENTE :
- 9 Et c'était, si j'ai compris aussi, votre dernière
- 10 question.
- 11 Me HÉLÈNE SICARD :
- 12 C'est la fin. Oui.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 C'est ça?
- 15 Me HÉLÈNE SICARD :
- 16 Oui. J'ai terminé.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- 18 Parfait. C'est bien.
- 19 Me HÉLÈNE SICARD :
- 20 Merci.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- 22 Merci, Maître Sicard.
- 23 Me HÉLÈNE SICARD :
- 24 Merci.

1	LA PRÉSIDENTE :
2	Alors, maintenant AQCIE-CIFQ, Maître Pelletier.
3	CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :
4 Q.	[55] Bonjour. Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le
5	CIFQ, je n'ai que quelques questions. D'abord,
6	j'aimerais obtenir des éclaircissements sur deux
7	détails concernant le document qui a été produit en
8	réponse à l'engagement numéro 4. C'est la pièce
9	HQD-19, Document 3, alias B-0137. Le document a
10	le document a quatre pages et comporte trois
11	tableaux, mais je vous deux tableaux, je vous
12	réfère au dernier, le tableau E-4-B. Alors, E-4-B
13	nous montre le « Différentiel de coût de prestation
14	du Distributeur par catégories de consommateurs »
15	entre la hausse tarifaire de un virgule sept pour
16	cent (1,7 %) généralement proposée maintenant
17	versus la hausse tarifaire de un virgule neuf pour
18	cent (1,9 %) qui était proposée au dépôt du
19	dossier.
20	Je vous réfère d'abord à la colonne 19.
21	Alors, on voit au bas de la colonne 19 que le total
22	du coût de prestation du Distributeur est réduit de

cent dix virgule neuf millions (110,9 M\$).

virgule... cent dix virgule neuf millions

Évidemment, selon la règle du pouce, cent dix-neuf

23

24

- 48 -

1	(110,9 M\$) de réduction de coût, ça amènerait
2	normalement à une réduction de tarif d'à peu près
3	un pour cent (1 %), mais le calcul global nous
4	montre qu'on passe plutôt d'une hausse de un
5	virgule neuf $(1,9 \%)$ à un virgule sept $(1,7 \%)$, ce
6	qui équivaudrait peut-être plus à vingt-cinq
7	millions (25 M\$) de réduction.
8	Alors, ça laisse supposer évidemment que,

pour compenser le cent dix virgule neuf millions (110,9 M\$), il y a des montants substantiels qu'on retrouve ailleurs. De quel montant s'agit-il, en gros?

13 M. MARCEL CÔTÉ:

9

10

11

- 14 R. Dans les revenus, la contrepartie, ce sont les 15 revenus. Les revenus changent aussi, la prévision 16 de la demande a été modifiée. Ça fait que, la 17 contrepartie, c'est dans les revenus.
- 18 Q. [56] C'est dans les revenus. J'ai une question 19 également au sujet de ce même tableau-là concernant la colonne 2, celle qui concerne le coût de 20 fournitures. On voit qu'au total, la ligne 18, on 21 22 voit qu'au total le coût de fournitures est réduit de cent vingt-trois virgule six millions de dollars 23 24 (123,6 M\$) dont soixante-dix-huit millions (78 M\$) 25 concernant les grands clients industriels.

1 (9) h 52)
------	---------

- On a fait un petit exercice rapide pour constater
- que, d'une manière générale, la baisse du coût de
- fournitures pour toutes les catégories, sauf les
- 5 tarifs spéciaux, était de l'ordre de un pour cent
- 6 (1 %), un petit peu plus que un pour cent (1 %), un
- 7 petit peu moins que un pour cent (1 %), mais
- 8 l'ordre de un pour cent (1 %). Mais, l'on constate
- 9 que, dans le cas des contrats spéciaux, le montant
- 10 de soixante-quatre virgule neuf millions de dollars
- 11 (64,9 M\$) qui est là correspond à peu près à dix
- pour cent (10 %) de réduction. Quelle en est la
- 13 raison?
- 14 R. C'est la méthode de répartition pour le
- postpatrimonial, qui a été approuvée il y a fort
- 16 longtemps, qui fait en sorte qu'on regarde ça sur
- 17 une base horaire et on a des prix... donc, ils ont
- 18 refait leur exercice de dire comment on réduit
- notre postpatrimonial et notre patrimonial, puis on
- 20 a regardé la coïncidence des profils de
- 21 consommation de chacune des clientèles, c'est ce
- 22 que ça donne comme résultat. Alors, c'est une
- 23 méthode postpatrimonial basée sur une méthode
- 24 horaire puis, le patrimonial, c'est basé sur les
- facteurs d'utilisation aux taux de pertes.

- 50 Me
- 1 Q. [57] Mais est-ce que, dans l'ensemble, le facteur
- 2 d'utilisation des clients au tarif L n'est pas du
- 3 même ordre que celui des contrats spéciaux, c'est-
- à-dire actuellement autour de quatre-vingt-quinze
- 5 pour cent (95 %) dans les deux cas?
- 6 R. Dans le cas... bien, évidemment, dans le cas des
- 7 contrats spéciaux, là, le soixante-quatre point
- 8 neuf (64.9), là, il y a, évidemment, l'effet... les
- 9 clients qui passent du tarif L aux contrats
- 10 spéciaux, là, il y a cet effet-là dans...
- 11 Q. [58] Oui, vous nous avez indiqué tantôt que c'était
- de l'ordre de onze millions (11 M), l'effet, là.
- 13 Alors, il en resterait quand même soixante-quatre
- 14 (64) moins onze (11), là, cinquante-trois millions
- 15 (53 M). C'est quand même un pourcentage de l'ordre,
- j'imagine, de huit pour cent?
- 17 R. Écoutez, on peut prendre un engagement pour vous
- donner le détail de comment ça a été calculé
- 19 puis...
- 20 Q. [59] J'apprécierais. Alors, ce serait l'engagement
- 21 numéro 18. Alors, il s'agirait d'expliquer le
- 22 calcul de la réduction du coût de fourniture à
- 23 l'égard des contrats spéciaux et de la clientèle du
- tarif L pour qu'on puisse avoir la comparaison
- 25 entre les deux.

R-3933-2015 10 décembre 2015 - 51 -

1 E-18 (HQD) : Expliquer le calcul de la réduction 2 du coût de fourniture à l'égard des 3 contrats spéciaux et de la clientèle 4 du tarif L (demandé par l'AQCIE-CIFQ) 5 6 Q. [60] Mes autres questions sont d'un caractère 7 nettement plus général. Vous avez tous deux, 8 monsieur Côté et monsieur Lamarre, parlé hier de ce 9 que vous avez appelé, fort justement, la spirale de 10 la mort. Je comprends que, la spirale de la mort, 11 c'est l'inverse ou la réciproque du principe 12 Hygrade. 13 LA PRÉSIDENTE : 14 C'est bon pour les cinquante (50) ans et plus, ça, 15 Maître Pelletier. Me PIERRE PELLETIER : 16 17 Pardon? 18 LA PRÉSIDENTE : 19 C'est juste bon pour les cinquante (50) ans et plus le principe Hygrade. Pour ceux qui sont au courant. 20 21 Me PIERRE PELLETIER : 22 Oui, mais je m'adresse à des gens qui ont presque 23 atteint cinquante (50) ans, sur le panel, et je ne 24 doute pas qu'on n'en soit pas si loin sur le banc

non plus. Dans certains cas.

1	Q. [61] Alors, vous avez d'abord parlé de la spirale
2	de la mort, Monsieur Lamarre, à propos j'ai
3	prononcé Lamarre, vous avez remarqué, et non pas la
4	mort. Vous avez d'abord fait allusion à cette
5	spirale de la mort donc, à l'égard des
6	autoproducteurs. Mais monsieur Côté a eu le même
7	réflexe que moi, de l'étendre ensuite à ce qui se
8	passe au tarif L, à savoir que plus le volume au
9	tarif L baisse puis le tarif, s'il est fixé sur la
10	base des coûts, monte. Puis, plus le tarif monte,
11	plus les chances sont que le volume baisse soit
12	parce que les gens n'arriveront plus puis ils vont
13	germer boutique ou, encore, vont faire ce qu'on
14	commence à voir, c'est-à-dire un transfert vers les
15	tarifs spéciaux. Et la question que je me pose
16	c'est en fait je m'en pose deux. D'une part,
17	est-ce que c'est dû, ce phénomène-là, à la méthode
18	elle-même, la méthode d'allocation des coûts sur
19	une base horaire dont on a parlé et, d'autres
20	parts, qu'est-ce qui peut être fait contre ça? Vous
21	avez probablement donné une partie de la réponse à
22	cette question-là en parlant à maître Sicard
23	tantôt, à savoir qu'il faut faire attention à la
24	manière dont on fixe les tarifs, mais, néanmoins,
25	j'aimerais vous entendre là-dessus.

1	R. Donc, c'est clair, vous avez parlé de la spirale de
2	la mort, ça c'est tout simplement quand on a des
3	clients qui commencent à sortir de notre qui
4	disparaissent, là, donc les autres doivent assumer
5	le restant des coûts. Les indices
6	d'interfinancement, c'est un indice qui est
7	calculé c'est une résultante, comme telle. O.K.?
8	J'ai parlé je pense que c'est avec OC que j'ai
9	parlé que tous les éléments viennent impacter ces
10	indices d'interfinancement là.
11	(9 h 58)
12	Ça fait que si, par exemple, comme dans
13	d'autres juridictions, on fixe les indices
14	d'interfinancement, tu sais, on dit, bon, il ne
15	faut pas que ça dépasse il faut que ce soit
16	dans les autres juridictions, habituellement, ils
17	disent : « Il faut que ce soit aux alentours cent
18	pour cent (100 %) pour tout le monde », tu sais. Ça
19	fait que là ils se mettent des règles pour faire
20	ça. Donc, ça veut dire que tous tes revenus tes
21	tarifs et tes revenus sont basés strictement sur
22	tes coûts puis ton indice d'interfinancement vient
23	moduler cette affaire-là.
24	Puis là, après ça, dépendant de comment ça

va apparaître une année, c'est le compte de

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

nivellement, l'autre c'est le compte de « pass-on », l'autre c'est à cause de la fourniture, on a fait l'efficience; à chaque année ça va se promener un petit peu comme ça.

C'est très dangereux de faire ça. Puis notamment, le... ce qui est plus dangereux encore, c'est de fixer, par exemple, je veux que l'indice d'interfinancement du domestique, par exemple, soit fixé à quatre-vingt-cinq (85) et que ça ne bouge plus. O.K.? Ça veut dire qu'à chaque fois qu'il va y avoir des ajustements, c'est les autres qui vont l'avoir, tu sais? Donc à chaque fois que je vois une hausse, il faut que je fasse la hausse à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Le domestique, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la hausse, donc un point sept (1.7), je lui donnerais quatrevingt-cing pour cent (85 %) et tous les autres, je vais l'augmenter. Et c'est la spirale de la mort qui se reprend dans cet exercice-là parce que là, tu augmentes les tarifs, tu augmentes.

À la limite, à l'extrême, quand je n'ai plus d'industriel, bien le domestique, il va falloir qu'il ait cent pour cent (100 %). Il ne peut pas rester à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Ça fait que si je mets quatre-vingt-cinq

- 55 -

pour cent (85 %), je le fixe, puis là, les autres, bien ils vont augmenter de façon substantielle, cent quinze (115), cent vingt (120), cent trente (130), cent quarante (140) parce qu'il va falloir que j'augmente les tarifs pour rééquilibrer toute cette affaire-là.

Ça fait que c'est comme essayer de conduire une auto assis dans le coffre en arrière, là, c'est une résultante, puis jusqu'à date, la Régie n'a pas mis de mécanisme pour se diriger avec l'interfinancement et je crois que ça a été la bonne décision jusqu'à date parce que la structure des coûts est en évolution, les volumes sont en évolution et ça, on ne peut... ce n'est pas... faire autrement, ce serait d'ajuster les tarifs pour corriger l'interfinancement. Et c'est ce que la loi disait. Quand les gouvernements, on a fait la loi, j'étais là. Alors, on parlait des cinquante-cing (55) et plus.

Quand on a écrit la loi au début, c'était exactement ça. Parce qu'on a dit on va faire une méthode de répartition, on trace une ligne dans le sable, on dit ça, c'est le coût, on peut faire, on peut repasser un autre huit ans de méthodes de répartition puis de changer ça, puis dire que ça va

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

être plus ou moins, mais ce n'est pas ça qui va être important, c'est qu'est-ce qu'on en fait avec cette affaire-là.

Le gouvernement, ce qui était... ce qui les préoccupaient, à ce moment-là, c'est toute chose étant égale, je ne veux pas que la Régie et le Distributeur arrivent avec un concept comme il y a dans d'autres juridictions, à savoir de ramener ça à cent pour cent (100 %), dans, admettons, dans cinq ans. Ça fait qu'il écrit ne faites pas des ajustements tarifaires pour corriger l'interfinancement. O.K.? Mais le toute chose étant égale, par ailleurs, n'existe pas. On voit que les volumes évoluent, les coûts de fourniture sont différents, l'efficience qu'on fait, le Distributeur quand il fait de l'efficience ne fait pas d'efficience sur la fourniture, là. C'est cinquante pour cent (50 %) de la facture. Ca fait qu'il le fait sur le transport, distribution, les méthodes de répartition sont différentes pour le coût de transport et de distribution sont différents pour chacune des catégories. Ça fait que c'est normal que ces indices-là évoluent dans le temps. Vous... on veut en tenir compte, mais de mettre des mécanismes, je pense que jusqu'à date,

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1	la	Régie	a	pris	des	bonnes	décisions	à	се	niveau-
2	là.									

3 Q. [62] J'ai noté, en procédant à une révision globale 4 du dossier, que tantôt, à l'occasion du dépôt de la 5 demande elle-même, tantôt lors de réponses à de 6 nombreuses demandes de renseignements qui vous ont 7 été adressées, tantôt à des réponses lors de l'audience, vous avez évoqué différents facteurs 8 9 qui rendaient, c'est ma compréhension, là, 10 inopportune, selon vous, des augmentations différenciées sur la base des coûts cette année. 11 J'ai noté les facteurs suivants. J'ai noté la 12 13 baisse de volume au tarif L versus, par exemple, 14 l'augmentation de volume au D qui vont dans des 15 sens contraires.

Deuxièmement, les années froides qu'on vient de connaître. Troisièmement, les changements de modalités aux comptes de pass-on et de nivellement qui ont commencé l'an dernier et qui sont appelés à continuer. Quatrièmement, le passage des IFRS au US GAAP, qui a eu des conséquences à plusieurs égards. Cinquièmement, la détérioration des avantages concurrentiels du tarif L dont on vient de parler versus d'autres juridictions à l'extérieur, en tout cas. Également, l'exercice de

- 58 -

1	révision tarifaire qui doit être entrepris au
2	printemps qui vient à l'égard des tarifs généraux.
3	Puis i'en oublie probablement, là.

Et la question qui me venait à l'esprit, là, en regardant ça, c'est si vous avez souvenir, quant à vous, et je m'adresse aussi bien à monsieur Côté qu'à monsieur Lamarre, est-ce que vous avez souvenir, quant à vous, d'une année, ne serait-ce qu'une seule année au cours des huit dernières, depuis la décision D-2007-12, là, est-ce que vous avez souvenir d'une seule année où il y a eu autant de facteurs qui se conjuguaient pour aller à l'encontre d'une augmentation sur la base... une augmentation différenciée sur la base des coûts plutôt que de continuer avec une augmentation uniforme?

R. La réponse courte, c'est non. On en a pas mal cette année, beaucoup d'éléments qui viennent modifier ces indices-là. C'est clair que tout ça vient modifier ces indices d'interfinancement-là, là. (10 h 04)

Q. [63] J'ai une autre question qui s'adresse plus particulièrement à vous, monsieur Lamarre, vous avez fait référence de façon assez brève, là, au premier jour de l'audience à ce que vous avez

1		appelé, je crois, les imperfections de la méthode
2		actuelle d'allocation de coût. J'aimerais que vous
3		nous disiez quelles sont ces principales
4		imperfections-là auxquelles vous pensiez et que
5		vous nous indiquiez si elles ont un impact dans la
6		cause tarifaire qui nous intéresse ici.
7		M. HERVÉ LAMARRE :
8	R.	Bien en fait, je parlais de façon générale parce
9		que je ne suis pas un spécialiste de la méthode de
10		répartition et ça, monsieur Côté l'est pas mal plus
11		que moi. Mais par contre, toute méthode, toute
12		convention est comporte une part d'arbitraire.
13		Je faisais beaucoup plus référence à ça comme
14		imperfection et non pas à un élément en
15		particulier. Mais vous avez mentionné quelque chose
16		qui, de votre point de vue, était une imperfection,
17		comme par exemple l'impact climatique, alors que
18		vos clients ne les subissent pas vraiment. Mais si
19		je me place du côté du résidentiel, je pourrais en
20		trouver également. Mais ma question n'était pas là,
21		puis je ne voulais pas laisser entendre qu'il
22		fallait réviser tout ça.
23		D'ailleurs on a répondu à la Régie, à une
24		DDR de la Régie à cet effet-là, qui nous demandait
25		s'il y avait lieu de revisiter la méthode et la

- 60 -

réponse ça a été non, tout simplement, parce que même si on parvient, après de nombreux mois et années de travail, on arrive... ça va demeurer une convention et il restera toujours une part d'arbitraire là-dedans.

Et le... si je me souviens bien, l'autre élément de ma réponse était à l'effet que, compte tenu de tout ça, quand vient le temps d'établir des hausses tarifaires il faut rester pragmatique puis voir un petit peu c'est quoi le contexte. Puis notamment, je ne sais pas si c'est dans notre preuve ou tout simplement dans une DDR, on faisait référence qu'un élément de contexte, par exemple, c'est : on ne peut pas ignorer la volonté du gouvernement de préserver l'évolution des tarifs industriels. Ça, ça a été clairement dit puis il y a eu des actions concrètes, il y a eu des décrets à cet effet-là. Et ça, c'est un élément de contexte que je faisais référence, qu'on ne devait pas ignorer.

Mais il y en a d'autres éléments de contexte. Il y a les MFR, en fait et... Tout ce grand détour-là pour vous dire que c'est ce qui justifie notre proposition d'une hausse uniforme, sans tenir compte de l'impact qu'il y a sur les

- 1 indices d'interfinancement. Tout simplement parce
- 2 que de s'en tenir strictement aux résultats de la
- convention de répartition des coûts, ça amènerait à 3
- 4 des résultats tout à fait non souhaitables. J'ai
- 5 parlé des MFR, je parle du gouvernement, puis
- 6 encore là je ne veux pas être limitatif. Donc,
- notre proposition est celle qui faisait le moins de 7
- dommages, d'une certaine façon. 8
- 9 Q. [64] Je n'ai pas d'autres questions. Je vous
- 10 remercie beaucoup.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- 12 Merci, Maître Pelletier. Alors, Maître Turmel pour
- 13 la FCEI.
- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL : 14
- 15 Q. [65] Bonjour, Madame la Présidente, bonjour
- 16 Messieurs et Madame les Régisseurs. André Turmel
- 17 pour la FCEI. Bonjour aux membres du panel 5. Alors
- 18 écoutez, quelques brèves questions. Je prends pour
- acquis je m'adresse, je vous regarde, Monsieur 19
- 20 Côté, bonjour, on ne s'était pas encore parlé cette
- 21 année - que vous avez pris connaissance de la
- 2.2 preuve de la FCEI. Je vous demanderais peut-être de
- 23 prendre ce document-là, si vous voulez bien. C'est
- 24 FCEI-15, sauf erreur. Et allez à la page 7, pardon,
- 25 la page 23. 23.

- 62 -

- 1 Alors dans un premier temps et je suis au
- 2 chapitre 7, bien au point 7 « Option d'essai
- 3 d'équipement ». Dans ce dossier-ci vous faites une
- 4 proposition à l'égard... à l'effet d'élargir,
- 5 comment dire, l'option d'essai d'équipement aux
- 6 consommateurs, les clients de moyenne puissance.
- 7 C'est exact?
- 8 M. MARCEL CÔTÉ:
- 9 R. Oui, oui.
- 10 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [66] Et... sauf qu'évidemment les propositions que
- 13 vous faites et c'est ce que la FCEI écrivait -
- 14 apparaissent moins... moins avantageuses. Et vous
- avez indiqué que c'était le cas, parce qu'il y
- 16 avait des contraintes techniques, eu égard à la
- 17 facturation. Alors je vous demanderais peut-être
- 18 d'expliciter. Ah, excusez-moi, je ne vous regardais
- pas, pardon. Alors je vous demanderais, Madame...
- 20 R. Alors, je vous reprends tout de suite. C'est pas
- 21 nécessairement moins avantageux.
- 22 Q. [67] O.K.
- 23 (10 h 10)
- 24 R. Donc tout ce qu'on... ce qu'on vous propose avec
- 25 l'option donc, comme vous le disiez, c'est

1	d'étendre ce qui existe déjà au tarif L au tarif de
2	moyenne puissance. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a
3	conçu l'option en tenant compte de la facturation
4	notamment de la clientèle de masse, donc au tarif
5	M. Donc, on l'a conçu de manière à pouvoir donc
6	on a conçu les modalités pour qu'elles soient
7	cohérentes avec notre manière de facturer. Donc
8	on on utilise des registres, donc c'est pour ça
9	qu'on qu'on utilise donc dans nos modalités
10	on bien, si je peux aller un peu plus précis,
11	là, on va voir la puissance maximale des douze (12)
12	dernières périodes et les clients, donc,
13	s'engagent, au début, ils nous indiquent quel genre
14	d'essai ils veulent faire et vont nous donc, à
15	partir de ça, on va les on va évaluer avec eux,
16	là oups, pardon. On va évaluer avec eux, donc,
17	effectivement, dépendant de la nature des essais
18	qu'ils veulent faire, si c'est une bonne idée
19	d'aller à l'option ou peut-être de faire leurs
20	essais à leur tarif de base, aussi, parce que les
21	clients, donc, au tarif M qui ont, par exemple, une
22	puissance à facturer minimale pourraient, un
23	certain mois, par exemple, avoir de la marge pour
24	pouvoir faire un essai. On pourrait le faire à
25	d'autres périodes que nécessairement c'est-à-

Τ		dire sans opter necessairement pour l'option
2		d'essai d'équipement. Et s'ils optent pour
3		l'option, effectivement, donc ils nous avisent
4		avant la période et, à ce moment-là, donc,
5		dépendant donc, ils ont toute la liberté pendant
6		le mois donné, par exemple, s'ils font ça pendant
7		un mois, de faire leurs essais, en fait, pour eux,
8		c'est une tranquillité d'esprit parce qu'ils
9		peuvent faire leurs essais en tout temps pendant
LO		cette période-là, alors qu'au tarif L, ce qu'on
L1		fait, c'est qu'on va vraiment établir à quel moment
L2		le client fait son essai et donc, la facturation va
L3		se faire vraiment pendant ces en tenant compte
L 4		exactement de la période où ces essais seront
L5		faits. Donc, dans ce sens-là, au tarif M, il y a
L 6		une certaine marge de manoeuvre un peu plus grande
L7		pour le client étant donné qu'il a toute la
L8		période, là. Donc, si une journée, il avait prévu
L9		faire ses essais et que les gens ne se présentent
20		pas, il ne peut pas le faire, bien il peut le faire
21		une autre journée, donc il a toute sa période de
22		consommation pour le faire.
23	Q.	[68] Merci, c'était une bonne réponse longue. Et
24		juste bien vous comprendre, donc, vous créez, entre

guillemets, un registre pour chaque client?

- 1 R. Non, on... Non, je faisais mention que les données
- de facturation, c'est...
- 3 Q. [69] C'est un registre en soi.
- 4 R. Oui, c'est ça. Donc, on a des kilowattheures, des
- 5 kVA, des kilowatts...
- 6 Q. [70] O.K.
- 7 R. ... alors que pour les clients au tarif L,
- 8 notamment...
- 9 Q. [71] Oui.
- 10 R. ... au niveau de la facturation, on a une
- 11 facturation qui utilise des données aux quinze (15)
- minutes.
- 13 Q. [72] Et quand vous dites, nous, on avait
- 14 l'impression que c'était moins avantageux, vous me
- dites au contraire, c'est plus avantageux en ce
- sens que vous voyez qu'il y a plus de flexibilité
- 17 pour les clients du tarif M à agir comme vous le
- 18 suggérez?
- 19 R. Exactement.
- 20 (10 h 12)
- 21 Q. [73] O.K. Attendez-moi un instant. À l'intérieur
- des registres dont vous venez de parler, est-ce que
- vous, par exemple, vous allez répertorier la
- 24 puissance nécessairement pour chaque client, pour
- chaque heure des journées de chaque mois? Est-ce

- 1 que ça va aussi dans ce détail-là?
- 2 R. Vous parlez aux fins de l'option? Aux fins de
- 3 l'option, ce qu'on fait, c'est qu'on regarde donc
- 4 la puissance soit de la période... bien, des douze
- 5 (12) dernières périodes de consommation, donc c'est
- 6 ça. Ce que... ce qu'on utilise donc ce sont les
- 7 données qui existent.
- 8 Q. [74] O.K. Mais, quels sont ces... Je veux juste
- 9 voir avec vous quels sont ces types de données-là?
- 10 Vous dites « il y a des données qui sont admis à
- 11 l'intérieur du registre », mais je veux voir avec
- 12 vous...
- 13 R. L'appel de puissance mensuel.
- 14 Q. [75] Bon.
- 15 R. Oui.
- Q. [76] Alors, peut-être donner un peu plus d'exemples
- 17 de qu'est-ce que ce... quelles informations vous
- 18 obtenez finalement?
- 19 R. Des registres?
- 20 Q. [77] Oui.
- 21 R. En fait, c'est... au niveau des compteurs,
- 22 l'information est... qu'on recueille aux fins de la
- facturation, c'est que, pour un client, ce sont ses
- 24 kilowatts appelés, c'est la consommation de la
- 25 période de consommation, les kVA, donc la puissance

- 1 apparente.
- Q. [78] Et ça, c'est à l'heure, dans les faits? Est-ce

- 67 -

- 3 que c'est de l'information que vous obtenez,
- 4 comment dire, bien pour chaque heure appelée?
- 5 R. Bien, on recueille de l'information notamment avec
- 6 les compteurs de nouvelle génération...
- 7 Q. [79] Oui.
- 8 R. ... plus précise, mais ce que je vous expliquais,
- 9 c'est qu'aux fins de la facturation, donc on
- 10 n'utilise pas les données très détaillées. Étant
- donné donc au tarif M, comme on vous l'expliquait,
- 12 c'est une clientèle de masse, on a une facturation
- 13 qui... donc qui tient compte des données de
- 14 registre...
- 15 Q. [80] O.K.
- 16 R. ... et non pas de profil de consommation.
- 17 Q. [81] O.K. C'est là que vous faites une distinction.
- 18 Ça demeure quand même pour vous, la clientèle M,
- 19 une clientèle de masse. On parle de combien, pour
- 20 me rafraîchir la mémoire?
- 21 R. Au tarif M?
- 22 Q. [82] Oui.
- 23 R. Trente mille (30 000) clients à peu près.
- 24 O. [83] Trente mille (30 000) clients. O.K. Je veux
- 25 juste revenir sur l'information que vous tirez, que

- 1 vous allez... que vous obtenez dans... que vous
- 2 mettez dans ces registres-là. Pardon. Ça va? O.K.
- 3 Vous dites « à la fois, on a de l'information, mais
- 4 c'est de masse, donc on n'en a pas. » Est-ce qu'il
- 5 serait possible de... sous la forme d'un
- 6 engagement, d'indiquer toute l'information que ce
- 7 registre-là que vous... que vous obtenez et que
- 8 vous demandez à ces clients-là? Parce que, nous, on
- 9 veut comprendre vraiment, non seulement les profils
- de consommation en puissance appelée, mais vraiment
- 11 d'y aller dans le plus fin, si c'est possible. Au-
- delà des généralités, je comprends que c'est de
- masse là, mais Monsieur...
- 14 M. MARCEL CÔTÉ:
- 15 R. Oui. Donc, dans... c'est parce que dans le cas des
- 16 clients au tarif L, on a un département qui fait
- 17 des factures à la main, ça fait qu'on a... on a...
- 18 Q. [84] C'est sur mesure.
- 19 R. ... un tarif... Oui, c'est du sur mesure.
- 20 Q. [85] Presque.
- 21 R. Là quand on tombe dans le tarif M, on veut avoir
- 22 quelque chose qui est plus... qui peut fonctionner
- avec les systèmes de facturation, directement dans
- les systèmes de facturation pour qu'on n'ait pas à
- faire ça à la main. Ça fait que ce qu'on souhaitait

faire dans cet exercice-là, c'était de s'assurer que, sur sa facture, donc sur les composantes qui servent aux fins des registres, puissance, énergie, qu'on puisse, à partir de ces données-là, qu'on puisse donner l'équivalent de ce qu'on fait avec... avec les industriels, mais avec plus de souplesse parce que là on parle de sa puissance, sa puissance maximale qu'il y avait la période précédente, on utilise cette puissance-là.

Ça fait qu'au-delà de cette... au-delà de cette puissance de référence-là, toute la consommation qui va être consommée va être facturée à un prix qui est... qui est fixé. Je pense, c'est dix sous (10 ¢), hein! C'est ça. Dix sous (10 ¢). Ça fait que c'est ça la... c'est ça la simplicité. C'est de pouvoir faire la même chose avec le tarif sans être dans le très détaillé. Parce que quand vient le temps de faire des tests d'équipements avec des industriels du tarif L, ça devient plus complexe. Ça prend des ingénieurs, il faut qu'il y ait un rendez-vous, la période, à telle heure ça va commencer. Ça fait que là on travaille avec du... du plus détaillé.

24 (10 h 17)

Mais, dans le tarif M, puis là le tarif M,

1 on commence à cinquante kilowatts (50 W), il faut 2 que pour les clients ils soient capables de 3 comprendre ça simplement et qu'ils soient capables 4 de mettre ça en application de façon simple pour 5 que ça puisse fonctionner puis que ce soit clair 6 pour eux autres que, quand commence la période, 7 « voici comment on l'établit puis comment qu'on va facturer, on va facturer ce client-là. » Ça fait 8 9 que... le mécanisme est beaucoup plus simple, mais 10 qui donne, à mon avis, beaucoup plus de souplesse 11 que celui qu'il y a dans le tarif L, comme tel. Puis, en passant, cette offre-là découle des 12 13 rencontres qu'on a faites avec la FCEI. On a 14 regardé ça puis on regardait comment qu'on pouvait 15 suppléer la puissance maximale appelée dans les cas 16 d'utilisation d'équipements, là, donc, ça c'est 17 l'offre. On a dit, bien, on va faire la même chose 18 qu'on a mais on va l'adapter pour la clientèle au 19 tarif L. 20 Mme LOUISE TRÉPANIER : R. Puis ça découlait, excusez-moi, aussi d'un besoin 21 22 exprimé par la clientèle. Donc, notre force commerciale nous a indiqué que c'était un besoin 23 24 que certains clients avaient de pouvoir faire des

essaies d'équipements puis de ne pas avoir... être

- 1 impactés, finalement, par les appels de puissance
- 2 importants qui pourraient être faits pendant cette
- 3 période-là.
- 4 Q. [86] D'accord. Alors, je pense que l'explication
- 5 vient... est-ce que ce serait possible de déposer
- 6 un exemple de registre, là, de l'information pour
- 7 nous aider à bien comprendre. Je pense que ça
- 8 compléterait le portrait. Quelque chose qui ne
- 9 serait pas très compliqué, un exemple des
- 10 informations dans le registre. Ça serait, Madame la
- 11 Greffière...
- 12 M. MARCEL CÔTÉ:
- 13 R. Vous parlez d'un exemple d'une facture d'un client
- 14 qui aurait exercé ce droit-là pour...
- Q. [87] Bien... ou de l'information... peut-être la
- 16 facture, mais qui se retrouve dans le registre
- figalement. Juste m'assurer que ce qu'il y a dans le
- 18 registre est communiqué dans la facture et vice
- 19 versa. Qu'on ait une information que vous
- 20 utilisez...
- 21 R. Mais je pense qu'un exemple d'une facture d'un
- 22 client qui aurait demandé un test d'équipement, là,
- on pourrait faire ça. Je pense qu'on aurait toute
- 24 l'information là pour faire ça.
- Q. [88] Peut-être pour nous aider, on n'est pas loin,

1		c'est parce que c'est moins un exemple de facture
2		parce que, dans une réponse que vous avez donnée à
3		la attendez un instant. Les DDR numéro 3 de la
4		Régie, la pièce B-76, si vous voulez vous y rendre
5		Donc, B-76 à la page 33, c'est la question 8.1.
6		Mme LOUISE TRÉPANIER :
7	R.	Avez-vous la cote HQD?
8	Q.	[89] La cote HQD, attendez un instant. HQD-16,
9		document 1.3, page 33. Donc, B-076, page 33,
10		question et réponse 8.1. Simplement donc, dans
11		cette demande on indiquait d'indiquer comment les
12		méthodes s'exprimaient pour le tarif des grands
13		consommateurs et à moindre puissance et pour
14		les clients qui ont moins de puissance et, au
15		deuxième paragraphe, vous indiquez :
16		Quant aux clients de moyenne
17		puissance, la facturation est faite à
18		partir de registres qui compilent les
19		données de consommation nécessaires.
20		Afin de simplifier et de limiter les
21		ressources associées à la facturation
22		des modalités relatives aux essais
23		d'équipements, le Distributeur a
24		adapté les modalités de façon à
25		maintenir la facturation

- 1 Alors, nous, c'est plus donc, les données de
- 2 consommations nécessaires que vous avez dans le
- 3 registre. C'est ça. C'est moins, nécessairement, ce
- 4 que le client voit mais c'est les données dont vous
- 5 avez mentionnées, mais peut-être juste qu'on voie,
- 6 là, dans...
- 7 M. MARCEL CÔTÉ:
- 8 R. Oui, c'est parce que je pense qu'un exemple d'une
- 9 facture, si la facture n'est pas claire, c'est déjà
- 10 un problème. Ça fait que c'est basé sur les
- 11 puissances... le client, il s'attend de faire un
- 12 test d'équipement puis que son appel de puissance
- va augmenter. O.K.? Ça fait que là, ce qu'on veut
- faire c'est qu'on veut limiter cet appel de
- puissance là, ne pas lui facturer cet appel de
- 16 puissance là...
- 17 Q. [90] C'est louable.
- 18 R. ... mais on veut utiliser une puissance qu'il a
- usuellement eue au cours des derniers mois, O.K.?
- 20 On va facturer ça. Donc, si la puissance qu'on va
- 21 utiliser, plutôt que de prendre celle du registre,
- 22 c'est celle des registres précédents. Puis, après
- 23 ça, l'énergie qu'il aura consommée durant cette
- période-là, on le facturera à dix sous (10 ¢).
- 25 Q. [91] O.K. Madame Trépanier.

1 (10 h 22)

25

- 2 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 3 R. En fait, c'est ça, au niveau, par exemple, de la 4 clientèle de grande puissance, c'est ça, ce qu'on va faire c'est que le client va nous aviser la 5 6 journée avant, telle heure. Donc, on peut, après 7 ça, tu sais, établir dans cette période-là à quel moment précis il a fait son essai. Pour la 8 clientèle de moyenne puissance, ce qu'on veut faire 9 c'est... donc, les modalités sont... comme je 10 11 disais tout à l'heure, sont conçues comme ça. Il 12 nous avise avant la période, donc il a toute sa 13 période pour faire son essai au moment où il le 14 veut. Et ce qu'on utilise comme paramètre de 15 facturation, donc pour établir sa facturation, donc on utilise sa puissance maximale des dernières 16 17 périodes, donc c'est des données qui ne sont pas 18 horaires ou aussi précises qu'on l'a justement au 19 niveau du tarif L étant donné qu'on ne fait pas de facturation manuelle et on ne veut pas s'en aller 20 21 vers ça pour une option comme ça, qui pourrait être 22 quand même... Donc, c'est ce qu'on dit dans la réponse. On privilégie la simplicité puis les 23 24 opérations automatisées plutôt qu'un traitement

manuel. Donc, ça simplifie pour le client, pour le

- 1 Distributeur, l'application de cette option-là qui
- 2 est offerte à l'ensemble de la clientèle de moyenne
- 3 puissance, donc au-delà de cinquante kilowatts
- 4 (50 kW).
- 5 Q. [92] D'accord. Donc, dans l'engagement 19, c'est
- 6 simplement de donner le contenu du registre quant
- 7 aux informations relatives à la consommation.
- 8 Me ÉRIC FRASER:
- 9 Moi, j'ai compris que les informations... que le
- 10 registre, c'est les informations relatives à la
- 11 consommation.
- 12 Me ANDRÉ TURMEL :
- 13 C'est ça. Mais évidemment avec un degré de détail
- 14 qu'on puisse comprendre, bon, l'appel de puissance
- 15 historique qu'on a mentionné qui est déjà dans le
- dossier, si j'ai bien compris, les données
- 17 techniques au-delà de simplement... au-delà de la
- boîte, c'est d'avoir les items ou les sous-items à
- développer. S'il y en a trois, il y en aura trois.
- 20 S'il y en a quatre, il y en aura quatre. À moins
- 21 que vous me dites qu'il y a juste un chiffre.
- 22 Me ÉRIC FRASER :
- 23 Je veux juste essayer d'aider. Mais, moi, je pense
- que la réponse à cette question-là, ça fait cinq
- 25 minutes qu'on la donne. Les registres contiennent

- 76 -
- les informations de consommation, la puissance,
- 2 l'énergie, j'imagine les kVA aussi. Alors, je crois
- 3 que la réponse a été donnée.
- 4 Me ANDRÉ TURMEL:
- Bien, écoutez, je ne veux pas en faire un cas de
- figure. Si on me dit, Maître Turmel, il y a quatre
- données qui sont la puissance appelée historique,
- 8 la puissance, les kVA, il y en a quatre, il y en a
- 9 quatre.
- 10 Q. [93] Je veux dire, est-ce que c'est quatre, trois,
- six, Madame Trépanier? Juste pour qu'on s'entende
- 12 clairement.
- 13 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 14 R. Ce qu'on vous a expliqué, c'est qu'on recueille des
- données...
- 16 Q. [94] Oui.
- 17 R. ... donc à partir des compteurs sur la consommation
- de nos clients.
- 19 Q. [95] Oui.
- 20 R. Mais au niveau de la facturation de ces options-là,
- 21 on l'a conçue de manière à être cohérent avec
- 22 l'ensemble des tarifs qu'on offre à la clientèle de
- 23 moyenne puissance. Donc, elle est conçue de manière
- 24 à utiliser des paramètres de facturation de la même
- 25 manière qu'on a, par exemple au tarif de base tarif

- 1 M. Donc, la puissance maximale de la période...
- Q. [96] Allons-y, allons-y! Il y a juste un.
- 3 R. Le kilowattheure.
- 4 Q. [97] O.K. Puissance. Un, vous me dites puissance
- 5 maximale. Juste pour que je le prenne en note,
- 6 qu'on l'ait clairement.
- 7 R. Bien, en fait, on peut regarder dans les modalités,
- 8 si vous voulez, de l'option. Donc, à l'article
- 9 4.38, donc ce sont les paramètres de facturation.
- 10 Donc, ce sont les données qu'on utilise pour
- 11 établir la facture du client.
- 12 Q. [98] Il n'y a pas d'autres données internes qui
- 13 sont utilisées?
- 14 R. Non. On prend la puissance maximale des douze (12)
- dernières périodes. On utilise l'énergie consommée
- pendant la période en cours, l'énergie consommée
- 17 pendant la période où il y a eu la puissance
- 18 maximale. Donc, ce sont les paramètres qu'on a
- 19 utilisés aux fins de la facturation.
- 20 Q. [99] Et qui se retrouveront dans le registre?
- 21 R. Bien, qui proviennent des...
- 22 Q. [100] Oui, nécessairement, associés aux clients.
- 23 R. ... données. C'est ça. Donc, qu'on recueille pour
- les clients dans leur compteur, avec le mesurage,
- les données de mesurage.

- Q. [101] Une question en complémentaire, Madame la
- 2 Présidente. Simplement, donc évidemment si vous
- 3 allez au registre des douze (12) derniers mois,
- 4 vous pourriez aussi aller chercher, j'imagine, à
- force de cumuler l'information, l'information, il y
- 6 a treize (13) ou quatorze (14) mois aussi, c'est-à-
- 7 dire ce n'est pas une information qui s'efface. On
- 8 cumule l'information année après année. Donc, vous
- 9 allez chercher l'information dans les douze (12)
- derniers mois, mais vous pourriez techniquement
- 11 aller chercher l'information en regardant derrière
- 12 le treizième et quatorzième mois.
- 13 M. MARCEL CÔTÉ:
- 14 R. Oui, mais on a déterminé que c'était les douze (12)
- derniers mois. On prend toujours un cycle d'une
- 16 année comme tel. Puis sur une facture, si vous
- 17 regardez votre facture, vous avez toujours les
- 18 informations sur les douze (12) derniers mois.
- Donc, c'est une information qui est disponible sur
- 20 chacune des factures.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- 22 Excusez, l'engagement 19 tombe finalement.
- 23 Me ANDRÉ TURMEL:
- Oui, on est correct.

- LA PRÉSIDENTE : 1
- On a assez d'informations comme ça. 2
- Me ANDRÉ TURMEL : 3
- 4 La preuve qu'il y a plusieurs chemins qui mènent à
- 5 Rome.
- LA PRÉSIDENTE : 6
- 7 En effet. C'est bon. Donc on annule ça l'engagement
- 8 19?
- 9 Me ANDRÉ TURMEL :
- On annule. 10
- LA PRÉSIDENTE : 11
- Merci. 12
- Me ANDRÉ TURMEL : 13
- 14 Q. [102] Une dernière question, une question sur...
- 15 Bien, simplement, toujours à la preuve de la FCEI
- 16 au point 8. La FCEI propose ce qu'on appelle un
- 17 mécanisme souple de rémunération des consultants
- 18 hors audience. Et vous-même, je pense, Madame
- 19 Trépanier, vous avez évoqué qu'il y a eu... la FCEI
- 20 n'est pas la seule, il y a eu des rencontres hors
- audience avec les représentants de la FCEI ou 21
- 22 d'autres associations d'intervenants?
- Mme LOUISE TRÉPANIER : 23
- 24 R. C'est exact.
- 25 (10 h 28)

- 80 -
- 1 Q. [103] Et parfois, des fois, c'est, pas à
- 2 l'initiative, mais encouragé en cela par la Régie.
- 3 Quand on dit, il faut se parler, tout ça. Je veux
- 4 avoir la position du Distributeur sur la
- 5 raisonnabilité d'un mécanisme qui n'est peut-
- être... tel que proposé, qui n'était pas parfait,
- 7 mais de prévoir hors audience sous le contrôle de
- 8 la Régie, un peu un... comment dire, des travaux...
- 9 bien, la poursuite de travaux quand c'est
- 10 nécessaire et quand des consultants sont
- 11 nécessaires, parce que parfois, il y a des
- 12 rencontre qui se font avec le représentant,
- 13 évidemment il n'y a pas de travail de consultant,
- mais si... parce qu'il est arrivé, Madame
- 15 Trépanier, n'est-ce pas, qu'il y a des consultants
- 16 qui ont du... qui ont accompagné, par exemple, la
- 17 FCEI. Évidemment, dans ces cas-là, c'est souvent...
- ils agissent de manière bénévole. Alors, je voulais
- avoir un peu la position de la... je me tourne vers
- 20 monsieur Lamarre, peut-être, là. Sur la proposition
- de la FCEI.
- 22 M. HERVÉ LAMARRE:
- 23 R. Sur la question de la rémunération?
- Q. [104] Bien, sur l'idée générale, dans un premier
- 25 temps, là, je vous dis... on a dit dix mille

- 1 (10 000), ça peut être... peu importe le montant,
- 2 mais sous le principe d'être capable de travailler
- 3 hors audience, mais en suivi des débats de la Régie
- à l'intérieur des questions qui intéressent la
- 5 Régie. Évidemment, on ne travaillera pas sur des
- 6 sujets que la Régie... Mais bref, pour être plus
- 7 efficace.
- 8 R. En fait, ça faisait longtemps qu'on en parlait puis
- 9 la... avant même qu'on commence à faire des
- 10 consultations comme ça de façon... je dirais de
- 11 façon de base, là, parce que cette année, on l'a
- fait pour à peu près tous les dossiers puis...
- 13 Q. [105] C'est ça.
- 14 R. ... moi, je vois... en tout cas, moi et certaines
- des personnes dans mon entourage, on en a discuté
- 16 et on voit une nette différence dans la
- 17 compréhension des dossiers. Donc, je pense que
- 18 c'est une bonne approche. Mais avant même qu'on
- 19 commence à le faire, toute la question de la
- 20 rémunération avait été discutée, je me souviens, à
- 21 une rencontre qu'il y avait eu ici avec tous les
- 22 intervenants et il y a toujours la question que la
- 23 Régie, avant d'accorder des frais, doit s'assurer
- de la pertinence, et si la Régie n'y participe pas
- 25 de façon officielle, formelle, ça demeure une

- 1 embûche, là. Malgré tout ça, on a choisi d'aller de
- 2 l'avant quand même et on pense que juste avec les
- analystes des associations, parce que quand on
- 4 aborde des questions techniques, on ne voyait pas
- 5 l'utilité, nécessairement, que les procureurs
- 6 assistent à ça...
- 7 Q. [106] D'accord.
- 8 R. ... donc on pensait que tout ça pouvait se faire
- 9 sans frais...
- 10 Q. [107] Oui.
- 11 R. ... et... mais là est venue quand même la question
- des associations de consommateurs pour lesquelles
- on a fait une exception. On pense que c'est une
- position équilibrée. Et encore-là, il y a une
- 15 certaine flexibilité, je ne me souviens pas dans
- quel dossier où il y a eu... bien en fait, c'est la
- 17 consultation sur les tarifs où il a été utile... on
- 18 a jugé utile que les intervenants fassent appel à
- 19 des experts et on a défrayé dans ces cas-là. Mais
- de façon générale, on pense qu'on... tout le monde
- est gagnant de faire ces consultations-là, des
- 22 ateliers de travail, de consultation, avant les
- audiences et je pense qu'on devrait continuer de le
- faire comme on l'a fait cette année, sur une base
- non rémunérée sauf les exceptions que je viens de

- 1 mentionner.
- Q. [108] O.K. Évidemment, puis la question ne portait

- 83 -

- 3 pas sur les procureurs, mais les analystes, eux,
- 4 ne... qui ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche,
- 5 parfois, quand ils vont à des rencontres puis ils
- font des analyse... parce que je veux distinguer
- 7 avec vous les... tu sais, les consultations lancées
- 8 par vous ou sous les hospices de la Régie,
- 9 consultations pour lesquelles il y a des séances de
- 10 travail, ça, c'est une chose que vous nous avez
- 11 décrite, qui existe déjà, qui est déjà quand même
- 12 déjà encadrée versus, et c'est là que la
- proposition de la Régie... de la FCEI, c'est dans
- un dialoque, tu sais, qui va d'avril à, souvent,
- à... ou en tout cas, de l'hiver à l'été, parfois,
- il peut y avoir... HQ va s'asseoir avec des
- 17 intervenants... des représentants intervenants
- qui... pour lesquels il y a un analyste, la grande
- majeure partie de temps, il n'y a pas de procureurs
- là, tout à fait, parfois, ces gens-là viennent...
- 21 je donne l'exemple de monsieur Mainville, qui
- 22 venait de la Gaspésie, par exemple, bien, s'il se
- 23 déplace à une réunion, comment est-ce qu'on fait
- 24 pour le rémunérer de manière raisonnable. Alors
- 25 c'est plus à cette... sur cette question-là que je

- 1 voulais avoir votre avis.
- 2 R. En fait, nous, ce qu'on... le message qu'on essaie
- de passer, c'est qu'on n'a pas besoin de faire les
- 4 choses de façon formelle pour parler avec des
- 5 associations, en fait, on a passé le message que
- 6 notre porte est grande ouverte à tous ceux qui ont
- 7 des préoccupations et qui voudraient les faire
- 8 entendre. Donc, essayons de faire les choses dans
- 9 le minimum de frais puis c'est beaucoup le
- 10 message... j'avais passé le message l'année passée
- 11 à l'UMQ qui formalisait les échanges alors qu'on se
- tue à leur dire qu'on ne demande pas mieux que de
- leur parler puis on les invite... donc, le message
- est le même pour tout le monde. Et quand vous
- faites référence à votre analyste qui vient de la
- 16 Gaspésie...
- 17 Q. [109] Je ne veux pas en faire un cas personnel,
- 18 mais général.
- 19 (10 h 33)
- 20 R. Non, non, mais je donne... discutons d'un exemple
- comme ça, faisons preuve de flexibilité pour une
- 22 date où cette personne-là a à se déplacer, on fera
- les rencontres à notre bureau et on ne demande pas
- 24 mieux que de s'adapter.
- 25 Q. [110] Au bureau de Gaspé?

- 1 R. Non, mais... mais vous voyez un peu, je... le
- 2 message que je veux passer c'est qu'on est très
- 3 ouvert, puis en fait on essaye de faire preuve le
- 4 plus possible d'ouverture pour discuter des
- 5 préoccupations pour alléger le... puis même si
- 6 c'est des enjeux qui ne sont pas susceptibles de
- 7 faire l'objet du dossier tarifaire ou d'autres
- 8 enjeux à la Régie, là. Chaque intervenant a ses
- 9 propres enjeux, puis on essaye de maintenir le
- 10 dialogue.
- 11 Q. [111] Je vous remercie. Ça termine nos questions.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Merci, Maître Turmel. Alors nous allons prendre une
- 14 pause jusqu'à quinze minutes. Oui, Maître Turmel?
- 15 Me ANDRÉ TURMEL:
- 16 Madame la Présidente, je ne veux pas vous
- 17 interrompre donc, mais je prends l'occasion que je
- suis au micro. Donc relativement à la preuve de la
- 19 FCEI.
- 20 LA PRÉSIDENTE :
- On voit bien que ce ne sera pas cet après-midi.
- 22 Me ANDRÉ TURMEL :
- 23 Tout à fait, alors j'ai consulté notre cliente,
- 24 notamment madame Hébert et elle, elle peut être ici
- demain matin, contrairement à ce qu'on... Alors

1	donc
2	LA PRÉSIDENTE :
3	Écoutez, il va falloir que ce soit flexible.
4	Me ANDRÉ TURMEL :
5	Clairement, on ne sera pas Non, non, tout à
6	fait. Non, c'est ça.
7	LA PRÉSIDENTE :
8	On ne sait pas.
9	Me ANDRÉ TURMEL :
10	Mais ça ne sera pas cet après-midi, clairement.
11	LA PRÉSIDENTE :
12	Clairement.
13	Me ANDRÉ TURMEL :
14	Mais je peux vous dire que demain non, parce
15	qu'on avait annoncé qu'elle était seulement
16	disponible vendredi après 14 h. Elle peut être ici
17	demain matin, alors bref ça accro à la
18	flexibilité.
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Excellent. On vous a toujours prévu comme étant le
21	premier intervenant à passer.
22	Me ANDRÉ TURMEL :
23	Merci.

24 LA PRÉSIDENTE:

Lorsqu'on va être rendu là.

25

- 1 Me ANDRÉ TURMEL :
- 2 D'accord, merci.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 Merci. Alors quinze (15) minutes, jusqu'à moins
- 5 dix. Merci.
- 6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 7 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 8 LA PRÉSIDENTE :
- 9 Oui, bonjour. Je croyais que c'était l'UMQ qui
- 10 devait...
- 11 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- Oui, vous avez tout à fait raison, Madame la
- 13 Présidente. Maître Martine Burelle, ma consoeur,
- 14 hier m'a demandé de vous aviser, comme je passais
- 15 tout de suite après elle, elle m'a demandé de vous
- aviser qu'elle n'avait pas de questions pour le
- 17 panel.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- 19 C'est bien.
- 20 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- 21 Et qu'elle ne serait pas présente.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- Bien. Alors...
- 24 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- 25 Alors voilà.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- 2 Voilà. Alors Union des producteurs agricoles.
- 3 CONTRE-INTERROGÉS PAR MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- 4 Q. [112] Bonjour. Marie-Andrée Hotte pour l'Union des
- 5 producteurs agricoles. Bonjour au panel, bonjour
- 6 Maître Fraser, bonjour Madame la Présidente,
- 7 Monsieur et Madame les Régisseurs. J'ai une
- 8 question de vocabulaire. J'entends les gens passer
- 9 de HQD à B, je ne sais pas ce que vous aimez mieux?
- 10 HQD c'est mieux? C'est mieux. Parfait. Excellent.
- 11 On ne se cassera pas la tête, d'abord.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 C'est mieux.
- 14 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- 15 Ça va.
- 16 Q. [113] Alors ma première ligne de questions vise à
- 17 toucher au tarif D2, que vous avez proposé dans
- 18 votre... et je vous réfère, là. Je vais lire
- 19 certaines des citations, là, ça va vous aider, mais
- je vous réfère à HQD-14, Document 2, page 15. Ça
- va? C'est bon? Non, j'attends.
- 22 M. MARCEL CÔTÉ:
- 23 R. Oui.
- Q. [114] Je suis aux lignes 23 et 24. Je vais en faire
- 25 la lecture.

1	À cet égard, un tarif domestique
2	distinct à l'intention de la clientèle
3	de plus de 50 kW (tarif D2) pourrait
4	être une approche intéressante à
5	examiner.
6	Je vous réfère un petit peu plus loin à la page 18.
7	Je vais également peut-être lire, pour votre
8	bénéfice, les lignes 26 à 30, là. C'est dans la
9	section du tarif pour les exploitations agricoles
10	donc.
11	Par contre, au même titre que les
12	grandes résidences et les usages en
13	commun des immeubles à logements, les
14	grandes exploitations agricoles, qui
15	ont des appels de puissance de plus de
16	50 kW et qui subissent des impacts
17	importants avec la stratégie tarifaire
18	actuelle, pourraient bénéficier d'une
19	approche tarifaire mieux adaptée à
20	leurs caractéristiques []. Un tarif
21	applicable aux grands consommateurs
22	résidentiels et agricoles (tarif D2)
23	pourrait, par exemple, convenir
24	davantage à cette clientèle.
25	On doit comprendre donc que le tarif D2 s'applique

- 90 - Me Marie-Andrée Hotte

- à la clientèle domestique qui est facturée en
- puissance seulement.
- 3 M. MARCEL CÔTÉ:
- 4 R. Tout d'abord, la proposition qu'on faisait c'est
- 5 cinquante kilowatts (50 kW) et plus, parce que
- 6 lorsque le client consomme plus de cinquante
- 7 kilowatts (50 kW) on a un autre compteur qui doit
- 8 être installé. Et à partir de là, on sait que c'est
- 9 cinquante kilowatts (50 kW) et plus et donc on
- 10 pourrait avoir une facturation différente pour
- 11 cette clientèle-là comme telle.
- 12 Q. [115] Parfait. Je vous amène maintenant à la
- réponse, à votre réponse à notre demande de
- renseignements HQD-14, Document 11, page 3. Le
- tableau A9 que vous avez confectionné dans votre
- 16 réponse. Ça va?
- 17 R. Oui.
- 18 (10 H 56)
- 19 Q. [116] C'est bon. O.K. Et là, évidemment, à
- 20 l'intérieur du tarif D, on retrouve le tarif
- 21 agricole et je vous soumets qu'avec puissance
- 22 facturée, dans le tarif agricole, il y a mille huit
- cent quatre-vingt-quatorze (1894) abonnements, donc
- je comprends qu'il y en a mille huit cent quatre-
- vingt-quatorze (1894) sur le total d'abonnements à

- 1 la clientèle agricole de trente-huit mille quatre
- cent quatre-vingt-dix-neuf (38 499).
- 3 Le rapport entre les deux, si je vous dis
- que c'est quatre point neuf pour cent (4,9 %) de la
- 5 clientèle agricole, j'imagine que vous êtes
- 6 d'accord avec ça?
- 7 M. MARCEL CÔTÉ:
- 8 R. Juste me reprendre les chiffres, c'est lesquels?
- 9 Q. [117] Oui. Avec puissance facturée, le chiffre sur
- 10 lequel je veux attirer votre attention, c'est mille
- 11 huit cent quatre-vingt-quatorze (1894)...
- 12 R. Oui. Oui, oui, oui. C'est ça.
- 13 Q. [118] ... qui est avec puissance facturée. Ça va,
- 14 Monsieur Côté?
- 15 R. Oui. Oui, oui.
- Q. [119] Sur un total de trente-huit mille quatre cent
- 17 quatre-vingt-dix-neuf (38 499), c'est exact?
- 18 R. Exact.
- 19 Q. [120] O.K. Donc, si je vous dis que ça fait quatre
- point neuf pour cent (4,9 %) de la clientèle, c'est
- 21 un fait?
- 22 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 23 R. Disons on pourrait le calculer, mais on vous fait
- confiance.
- 25 Q. [121] Ce n'est pas un piège.

- 1 M. MARCEL CÔTÉ:
- 2 R. Vous faites... vous dites le trente-huit mille
- 3 (38 000) sur le trois point quelques millions ?
- 4 Q. [122] Non.
- 5 R. Comment vous avez calculé votre chiffre?
- 6 Q. [123] Mille huit cent quatre... juste la clientèle
- 7 agricole, le noyau agricole...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [124] ... ceux qui sont facturés en puissance,
- mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1894)...
- 11 R. Hum, hum.
- 12 Q. [125] ... sur le total des clients qui sont abonnés
- agricoles, donc si on fait un petit calcul, ça
- donne quatre point neuf pour cent (4,9 %) de la
- 15 clientèle agricole qui est tarif en puissance.
- 16 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 17 R. Oui, dix-huit quatre-vingt-quatorze (1894), oui.
- 18 M. MARCEL CÔTÉ:
- 19 R. On se fie à votre chiffre.
- 20 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 21 R. Bien, je l'ai calculé.
- 22 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- 23 Q. [126] Ça va. Merci beaucoup. Je dois comprendre
- 24 également que vous n'avez pas choisi de modifier
- votre stratégie pour le reste de la clientèle au

- 1 tarif D qui n'est pas facturée en puissance, il n'y
- a pas de changement par rapport à ça?
- 3 M. MARCEL CÔTÉ:
- 4 R. La stratégie, c'est-à-dire ce qu'on propose pour la
- 5 clientèle qui n'est pas en puissance?
- 6 Q. [127] (signe de tête affirmatif)
- 7 R. Oui, il y a des éléments, il y a d'autres éléments
- 8 pour ça.
- 9 Q. [128] Mais, je veux dire, il n'y a pas de... vous
- 10 n'avez pas choisi, à part ce changement-là de créer
- 11 le tarif D2, pour le reste de la clientèle
- agricole, vous n'avez pas proposé de mesures
- 13 spécifiques?
- 14 R. Bien, les...
- Q. [129] Pour le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)
- 16 qui reste.
- 17 R. Ni le tarif D2 n'est pas une mesure spécifique aux
- 18 exploitations agricoles, tout comme toutes les
- 19 autres mesures ne sont pas des mesures spécifiques
- 20 au tarif agricole. Mais, la proposition qu'on a, on
- 21 en a pour tout le monde, notamment pour les
- 22 exploitations agricoles.
- 23 Q. [130] Je comprends.
- 24 R. Donc, le tarif D2. Parce qu'on regarde le tarif D2,
- comme on dit, il y a les exploitations agricoles

- 94 -

puis il y a aussi les usages en commun ou des édifices à appartement puis ces choses-là qui sont en puissance. Puis ce qu'on dit, c'est qu'on veut que, pour ceux-là, on puisse faire une tarification qui pourrait être un peu différente en puissance, en puissance énergie mieux adaptée.

La redevance pour eux autres, ça ne leur dit pas grand-chose et la première tranche à trente kilowattheures (30 kWh), ça ne dit pas grand-chose non plus. Ça fait que c'est pour ça qu'on pourrait avoir une structure qui ressemble plus au tarif M comme tel qui...

Et d'ailleurs, les clients qui sont dans le haut de la fourchette du tarif D, comme les clients en puissance, leur indice d'interfinancement est beaucoup plus élevé que tous les autres clients et ils se rapprochent très près du tarif M. Puis à un certain moment donné, ils sont préférables de passer au tarif M que plutôt... que d'être au tarif D. Donc, c'est pour ça que je disais, si on continue une stratégie d'augmenter deux fois plus le prix de la deuxième tranche et qu'on ne crée pas de tarif D2, bien là on va créer une situation impossible pour ces clients-là notamment.

Q. [131] Je comprends. HQD-14, Document 2, page 16, je

suis aux lignes 23 à 25.

- 2 R. Quelle page?
- 3 Q. [132] Je suis à la page 16.
- 4 R. Oui.

1

- 5 Q. [133] Ça va?
- 6 R. Ligne 23, c'est bien ça?
- 7 Q. [134] Oui.
- 8 Le Distributeur estime que
- 9 l'introduction d'une facture minimale
- 10 aux tarifs domestiques mérite
- 11 d'être...
- 12 exploitée.
- 13 R. Explorée.
- 14 Q. [135] ... explorée.
- Je m'excuse.
- 16 R. C'est la deuxième phase « l'exploitation » avant...
- 17 l'exploration avant et après ça...
- 18 Q. [136] Je suis à la page 17, HQD-14, Document 2,
- 19 toujours à ce même document-là à la page 17. Ça va?
- Lignes 30 et suivantes, je vais vous en faire la
- 21 lecture:
- 22 Cette mesure permettrait d'augmenter
- davantage le prix de la 2e tranche et
- 24 ainsi atteindre plus rapidement le
- 25 signal de prix marginal de long terme

1 sans toucher plus significativement 2 les abonnements pour les usages en 3 commun et les grandes exploitations 4 agricoles dans la mesure où un éventuel tarif D2 serait introduit à 5 6 leur intention. 7 Ce que je comprends de cette stratégie-là, donc il y a d'abord la création du tarif D2, la facture 8 9 minimale puis il y a également le seuil de la 10 première tranche qui pourrait, potentiellement, 11 augmenter. Si, tout ça, c'est accepté par la 12 Régie... 13 (11 h 03) 14 M. MARCEL CÔTÉ : 15 R. Et le signal de prix de la deuxième tranche... 16 Q. [137] Oui. R. ... par rapport à la première. 17 18 Q. [138] Bien, c'est ça, j'y arrive. Votre objectif donc, je comprends bien, là, que c'est vraiment 19 20 d'intensifier l'amélioration du signal de prix au 21 tarif D1, là, soit de faire porter la hausse de façon plus significative encore que dans le passé 2.2 23 sur la deuxième tranche que sur la première. Est-ce 24 que, essentiellement, je comprends bien quand je

25

vous dis ça?

20

21

22

23

24

25

- 97 -

1 R. C'est-à-dire que le tarif D2, comme on voit, le 2 tarif D2, comme je mentionnais tantôt, ça serait plus approprié d'avoir une structure tarifaire qui 3 4 soit différente. Au même titre qu'on a un tarif G 5 puis un tarif M, dépendant de la grosseur, quand tu 6 es un petit client, on est au G puis après ça on 7 est au M puis après ça on est au LG puis ainsi de suite. Ça fait que, dans le tarif D, on a tout le 8 9 monde tout dans un même paquet puis on essaie de 10 faire... avec une seule structure, avoir des tarifs 11 qui sont intéressants pour tous les clients. Ça 12 fait que le tarif D2, pour cette raison-là, on 13 disait, c'est une voie qui est intéressante. 14 Mais, je vous ai mentionné hier que la 15 structure tarifaire, telle qu'on la connaît 16 aujourd'hui, elle est bonne. Elle est très bonne, 17 même. Le fait de mettre une facture minimale plutôt 18 qu'une redevance va nous permettre d'être à un

même. Le fait de mettre une facture minimale plutôt qu'une redevance va nous permettre d'être à un niveau moins élevé que la redevance, présentement, qu'on pourrait pousser un peu plus de coûts ou de revenus qui vont venir des prix d'énergie, première tranche, deuxième tranche. O.K.? Ça fait que ça va nous libérer. Tout en s'assurant que les gens paient un minimum de facture, ça c'est la première des choses. Puis ce niveau-là pourrait être adapté

- 98 - Me Marie-Andrée Hotte

au fil des années, dépendant de l'autoproduction, notamment.

Puis le signal de prix, les puristes et économistes, ils disent : « Il faut refléter le coût à la marge pour la deuxième tranche. » C'est sûr que quand on... je reviens, avant de parler de signal de prix. Quand j'augmente la tranche de trente (30) à quarante (40), effectivement, j'ai plus de consommation qui va être faite au bas prix puis je vais avoir moins de... C'est parce que là, présentement, j'ai à peu près la même consommation première tranche, deuxième tranche. Mais je pense que c'est dans le document du GRAME, il va falloir se poser la question à un moment donné, quand est-ce qu'on arrête d'augmenter le prix de la deuxième tranche plus rapidement que la première tranche?

17 Q. [139] Hum hum.

R. Là, présentement, on a un signal de prix entre les deux de cinquante pour cent (50 %). On a vu que, dans les coûts évités, on dit que le chauffage devrait être à dix-huit cents (18 ¢), je vous laisse faire le calcul rapide. Si j'ai, en moyenne, un prix de huit cents, sept à huit cents... mettons sept cents, puis je mets dans le prix de la deuxième tranche le coût évité aujourd'hui, dix-

huit sous (18 ¢), bien, il va falloir que je paie le monde pour la première tranche. Ça n'a pas de

3 bon sens, là. À un moment donné il faut arrêter. Il

faut arrêter cette affaire-là. Le signal de prix,

5 oui, c'est important mais il ne faut pas qu'on ait

des structures qui sont complètement débalancées.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

L'autre point qui est ultra-important, puis c'est plus important que celui de l'autoproduction qui pourrait arriver avec le temps. Au cours des années, quand je regarde la facture énergétique des clients qui sont chauffés à l'électricité, donc quand ils ont leur facture d'électricité ils paient pour le chauffage et les usages de base, et en comparaison... je le compare avec des gens qui chauffent au gaz, donc je prends leur facture de gaz plus leur facture d'électricité, j'additionne les deux, je compare les deux. Pendant toutes les années le prix du gaz était plus cher que l'électricité.

Cette année, on vient d'atteindre le point d'équilibre. Si on continue à augmenter le prix de la deuxième tranche, on vient dire à Gaz Métro, venez chercher le chauffage. Parce que ça coûte plus cher. Parce que, nous autres, ce qu'on veut c'est faire refléter le signal de prix à la marge.

- 100 - Me Marie-Andrée Hotte

- 1 C'est bien important pour nous autres. Mais on va 2 perdre notre part de marché, à ce moment-là.
- 3 Ça fait que là, on parlait tantôt
- 4 d'industriels qui commencent... qui sont en
- 5 diminution, on va avoir le domestique qui va être
- 6 en diminution parce que... en plus, si on met des
- deux tranches, trois tranches puis ces choses-là,
- 8 on va se mettre à dire, venez chercher les plus
- 9 gros clients en premier, les plus payants, ce que
- 10 monsieur Lamarre disait, venez chercher ceux-là
- puis après ça venez chercher tout le chauffage
- 12 parce que, nous autres, on veut refléter le coût à
- la marge. Ça fait qu'il faut vraiment se poser la
- 14 question, là, quand est-ce qu'on arrête ça, là.
- Q. [140] Mais je comprends que là on ne l'arrête pas,
- là. Ce que vous proposez, là...
- 17 R. La proposition qu'on a faite cette année c'est
- faire des hausses uniformes sur toutes les
- 19 composantes. Quand on fait ça...
- 20 Q. [141] Je comprends...
- 21 R. ... puis je regarde comme les ménages à faible
- revenu, on les aide autant que l'année passée, là,
- avec notre signal de prix. Mais on arrête... Puis
- il faut se poser cette question-là : Est-ce que je
- vais augmenter le signal de prix?

- 101 - Me Marie-Andrée Hotte

- 1 (11 h 08)
- Q. [142] O.K. Moi, ce que je voulais juste faire
- 3 refléter, là, c'est qu'en adoptant la combinaison
- de ces deux mesures là ou trois, mettons, là, D2,
- 5 facture minimale, augmentation du seuil de la
- 6 première et, ce que je vous ai dit tantôt, là,
- 7 votre objectif c'est d'intensifier l'amélioration
- 8 du signal de prix en faisant porter la hausse de
- 9 façon plus significative qu'avant sur la deuxième
- 10 tranche. Ma question c'est : Est-ce que, pour les
- 11 clients qui ne passent pas au D2, donc quatre-
- vingt-quinze pour cent (95 %) de la clientèle
- agricole ne passeront pas au D2, il y en a juste
- 14 cing pour cent que ça touche, là, ou quatre point
- 15 neuf, cinq, là, Donc, ça n'adresse pas la
- 16 problématique que ces clients-là vivent depuis les
- 17 dix (10) dernières années, d'être impactés en
- deuxième tranche. C'est ça ma question.
- 19 R. C'est une combinaison de tout ça, hein. Ça fait que
- 20 c'est pour ça qu'il faut... il faut le regarder de
- 21 façon fine, quand on va... on va regarder ça d'une
- 22 façon plus fine on va regarder ces éléments-là.
- 23 Mais la réponse c'est non, parce que si j'augmente
- la tranche...
- 25 Q. [143] La réponse c'est?

Contre-interrogatoire
- 102 - Me Marie-Andrée Hotte

1	R.	La réponse c'est non, parce que si j'augmente la
2		tranche, ce qui est le plus important dans ça, si
3		j'augmente la tranche de trente kilowattheures (30
4		kWh) à un niveau plus élevé pour la première
5		tranche, j'aide aussi les exploitations agricoles
6		en faisant ça, c'est clair. Ça fait que c'est pour
7		ça que puis nonobstant oui, les exploitations
8		agricoles consomment plus en été, O.K., mais il
9		reste quand même que leurs consommations les plus
10		importantes pour là, j'exclus ceux qui sont dans
11		le D2, là, parce que D2 on parle de clients Pour
12		prendre un exemple, une porcherie, hein, des forts
13		facteurs d'utilisation, des grosses consommations.
14		Ça devrait être des tarifs G, mais ils ont le droit
15		au tarif D et on leur donne un tarif D. Ça fait
16		qu'eux autres, là, c'est c'est autre chose, là.
17		Mais là on parle de petites exploitations
18		qui sont essentiellement presque des résidences.
19		Essentiellement, il y a la résidence probablement
20		qui consomme le plus dans toute l'exploitation
21		agricole. La résidence. Et en appoint, il y a les
22		consommations qui surviennent plus en été qu'en
23		d'autres périodes. Mais sa consommation la plus
24		importante c'est durant la période d'hiver surtout.
25	Q.	[144] Je vais vous amener à la demande de

1	renseignements numéro 6, que la Régie vous a
2	adressée, à la page donc c'est je m'excuse,
3	HQD-16, Document 1.5, page 36. Donc, je suis HQD-
4	16, Document 1.1, 1 mon Dieu! C'est 1.5, mais
5	c'est parce que sur une autre page c'est écrit 1.1,
6	je m'excuse. C'est 1.5, vous avez raison, je
7	m'excuse. Je suis à la page 37, à la ligne 11 à 15
8	à peu près, là.
9	Toutefois, la comparaison des données
10	des tableaux R-15.1-A et R-15.1-B
11	permet de constater que la proportion
12	des kWh facturés en 2e tranche
13	augmente avec le volume de
14	consommation et que, par strate de
15	consommation, il y a peu d'écart entre
16	les clients agricoles et les clients
17	résidentiels.
18	Donc, vous affirmez qu'il y a peu d'écart entre les
19	clients agricoles et les clients résidentiels.
20	C'est ce que vous affirmez dans votre preuve. J'ai
21	une question par rapport à ça. Si vous allez au
22	tableau à la page précédente, toujours dans le même
23	document, à la page 36. Est-ce que vous êtes en
24	mesure de me confirmer, à la lecture des deux
25	tableaux, que la consommation d'énergie en 2e

- 1 tranche des clients agricoles dont la puissance
- 2 n'est pas facturée, est bel et bien de soixante-
- 3 treize pour cent (73 %)?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [145] O.K. Si on prend le tableau qui suit, qui est
- 6 pour le résidentiel, le même exercice pour le
- 7 résidentiel. Vous êtes en mesure de me confirmer
- 8 que la consommation en énergie en 2e tranche de la
- 9 clientèle résidentielle est bel et bien de
- 10 cinquante pour cent (50 %)?
- 11 R. Oui. Puis c'est essentiellement dû au mixte, hein.
- 12 Si on regarde tranche par tranche, les résultats
- 13 sont les mêmes.
- 14 Q. [146] Oui.
- 15 R. C'est juste le « blend » de tout ça.
- 16 Q. [147] Mais il y a quand même, là, vous êtes
- 17 d'accord avec moi qu'il y a soixante-treize pour
- cent (73 %) de la consommation de la clientèle
- 19 agricole qui est en 2e tranche. Par rapport à
- cinquante (50 %).
- 21 R. Puis évidemment... puis évidemment, les tableaux
- 22 incluent les clients qui seraient potentiellement
- 23 au tarif D2.
- Q. [148] Ils sont sortis du D2. C'est dont la
- puissance n'est pas facturée, Monsieur Côté.

- 105 - Me Marie-Andrée Hotte

- 1 R. Puis... puis ils consomment autant que cinq cent
- 2 mille (500 000)? Deux cent cinquante mille (250
- 3 000) à cinq cent mille (500 000)? O.K.
- Q. [149] Je ne veux pas vous piéger, là, mais je pense
- 5 que dans un autre tableau, quand on met tout ça
- 6 ensemble, ça monte à soixante-dix-huit pour cent
- 7 (78 %), là. Si on inclut les clients agricoles
- 8 facturés en puissance, ce n'est plus soixante-
- 9 treize pour cent (73 %) de la consommation. Je
- 10 pense que ça donne à peu près, là, sauf erreur,
- 11 soixante-dix-huit pour cent (78 %).
- 12 R. Oui, oui.
- 13 Q. [150] Et pour le résidentiel, je pense que ça
- 14 tourne autour à peu près des mêmes chiffres. Ça va.
- 15 Maintenant je vous réfère, toujours au même
- document, à la page 37, à la ligne 19. Vous
- 17 comparez les ratios hiver/été des clients agricoles
- 18 à la clientèle résidentielle et vous dites à ce
- 19 sujet-là ces ratios-là:
- 20 [...] le ratio hiver/été des clients
- 21 agricoles est globalement inférieur à
- 22 celui des clients résidentiels, c'est-
- 23 à-dire que les clients agricoles ont
- en moyenne un profil de consommation
- 25 un peu plus stable tout au long de

- 1 l'année que les clients résidentiels.
- 2 J'ai une question par rapport au calcul du ratio
- 3 hiver-été. On doit comprendre que le ratio hiver-
- 4 été, c'est la consommation d'énergie d'hiver sur
- 5 celle d'été. Ça va?
- 6 (11 h 14)
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [151] O.K. À la lecture des ratios auxquels je vous
- 9 ai... pas suggérés, mais que l'on voit sur les
- 10 tableaux de la page 36, pouvez-vous me confirmer
- 11 que la moyenne des ratios hiver-été pour la
- 12 clientèle agricole, toujours sans puissance
- 13 facturés, est bel et bien d'un virgule quatre
- 14 (1,4).
- 15 R. Ce que vous avez au premier tableau, là...
- 16 Q. [152] Oui.
- 17 R. ... un point quatre (1.4), en bas, oui, c'est ça
- 18 que dit le tableau, oui.
- 19 Q. [153] C'est ça. Et on comprend que si on la compare
- 20 au ratio hiver-été de la clientèle résidentielle
- 21 sans puissance facturée, c'est deux virgule deux
- 22 (2,2)?
- 23 R. Oui.
- Q. [154] Vous avez... tantôt, là, je vous ai référé à
- votre qualificatif, on pense que c'est un peu plus

Contre-interrogatoire
- 107 - Me Marie-Andrée Hotte

1		stable tout au long de l'année que les clients
2		résidentiels, est-ce que, avec ce qu'on vient de
3		voir, est-ce que vous ne seriez pas d'accord avec
4		moi que c'est beaucoup plus stable, dans
5		l'ensemble?
6	R.	En fait, le fait qu'un client consomme plus en été
7		fait en sorte qu'il a un meilleur facteur
8		d'utilisation, c'est ce que montrent les ratios
9		comme tel. Et on ce qu'on constate, aussi, dans
10		l'ensemble des clients au domestique, quand on le
11		regardait par tranche, là, « blendé », exploitation
12		agricole ou résidentielle, on se rend compte aussi
13		que les facteurs d'utilisation s'améliorent plus le
14		client est gros. La structure tarifaire telle qu'on
15		la connaît actuellement a fait l'inverse, hein,
16		elle facture plus tu es gros, plus on va te
17		facturer cher.
18		Ça fait que c'est pour ça que les indices
19		d'interfinancement augmentent dans la clientèle
20		domestique. Puis je reviens juste sur le point que
21		je mentionnais hier, c'est qu'idéalement, parce que
22		j'ai un coût plus élevé en hiver puis un coût moins
23		élevé en été, je devrais avoir une structure
24		saisonnière, un prix en hiver, un prix en été.

Quand je travaille avec une structure avec deux

25

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

25

- 108 -

tranches, je facture un prix première tranche, deuxième tranche. Quand j'arrive l'été, je facture un prix en deuxième tranche plus élevé, O.K.? Ça fait que ça, c'est le désavantage d'avoir une structure à deux tranches, parce que normalement, je ne devrais pas facturer un prix plus élevé en été.

Donc, pourquoi qu'on le fait? Parce que c'est de la redistribution qu'on fait. Hein? On redistribue, on va chercher de l'argent là puis on essaie de soulager d'autres personnes comme les ménages à faible revenu, par exemple. Ça fait que c'est ça, essentiellement, qu'on fait avec la structure, puis c'est ça qui fait la différence entre les deux. Ça fait que les exploitations agricoles sont, en quelque sorte, un peu désavantagées avec une structure à deux tranches, c'est pour ça qu'on dit dans le tarif des deux, essayons d'avoir une structure qui s'éloigne de cette structure-là puis faisons une structure autant pour les exploitations agricoles que pour les autres de nos bâtiments, faisons une structure qui est basée sur la puissance énergie.

24 Mme LOUISE TRÉPANIER :

R. Je voudrais juste rajouter aussi, dans la même

- 1 citation que vous faites où on mentionnait qu'il y
- 2 avait quand même une variété de profils, que ce
- 3 soit au niveau agricole ou résidentiel, donc, il y
- 4 a quand même une grande variété puis, quand on se
- 5 rapproche des très gros consommateurs, ils ont des
- 6 ratios qui sont presque équivalents, là, ou
- 7 équivalents.
- 8 Q. [155] Mais dans tous les autres, là, on voit qu'il
- 9 y a quand même une bonne différence entre les deux,
- 10 là.
- 11 R. Oui, mais globalement, on voit quand même qu'il y a
- 12 une variété, effectivement.
- 13 Q. [156] Je comprends. Selon le Distributeur, pouvez-
- vous me dire de façon générale quels sont les
- usages qui font augmenter la consommation
- 16 d'électricité d'un ménage au tarif D? Qu'est-ce qui
- 17 fait que ca augmente, là, beaucoup? Donnez-moi des
- 18 exemples.
- 19 M. MARCEL CÔTÉ:
- 20 R. Je pense que vous pouvez le faire aussi bien que
- 21 moi, essentiellement, ce qu'on... quand on a fixé
- 22 une tranche à trente kilowattheures (30 kWh), c'est
- 23 qu'on a regardé l'ensemble des profils du
- 24 Distributeur puis on a vu qu'à trente
- kilowattheures (30 kWh), on couvrait les usages de

- 1 base, puis au-delà de ça, c'était la chauffe, puis
- 2 c'était en utilisant une tranche... deux tranches,
- 3 ce qui nous permettait justement de dire de façon
- 4 indirecte, je vais aller cibler les usages de la
- 5 chauffe en deuxième tranche. On ne va pas plus à
- fond, plus détaillé, là... Si vous avez lu le
- 7 document de UC, on parle d'usages essentiels, de
- base, confort, et caetera, tout ça, puis c'est
- 9 correct et c'est... ils veulent faire cet exercice-
- 10 là, mais je ne veux pas m'embarquer non plus sur
- 11 qu'est-ce qui pourrait faire augmenter la
- 12 consommation. Plus la maison est grosse, plus ils
- 13 consomment, plus la maison est petite, bien, moins
- ils consomment.
- 15 Q. [157] O.K. Puis si on rajoute une piscine? Si on
- 16 rajoute une piscine creusée, et caetera, là,
- 17 évidemment, ça va en augmentant, là. Un spa...
- 18 R. On ajoute des piscines, puis si l'exploitation
- 19 agricole ajoute un silo, puis ils utilisent
- 20 l'électricité pour faire telle autre affaire, ils
- 21 augmentent la consommation, plus la maison.
- 22 Regarde, là, il y a multiples utilisations.
- 23 (11 h 19)
- Q. [158] Et selon le Distributeur, j'avais une
- 25 question, aussi, quels seraient les usages qui font

- 1 augmenter la consommation d'électricité d'une
- 2 exploitation agricole, si je vous donne des
- 3 exemples, là, si on décide, si le producteur décide
- 4 d'agrandir la superficie de son poulailler,
- 5 augmenter son cheptel, mécaniser les opérations
- 6 pour être plus compétitif, vous êtes d'accord avec
- 7 moi que ça fait augmenter? Ce sont des éléments qui
- 8 peuvent faire augmenter une consommation d'énergie?
- 9 R. Oui, oui, j'ai visité une porcherie, c'est du
- 10 stock. Ça consomme puis ça... puis ça sent.
- 11 Me LOUIS LEGAULT :
- 12 Ça prend de la ventilation.
- 13 M. MARCEL CÔTÉ:
- 14 R. Beaucoup de ventilation.
- Q. [159] Vous êtes d'accord avec moi qu'un
- 16 producteur...
- 17 R. Beaucoup de ventilation.
- 18 Q. [160] Vous êtes d'accord avec moi qu'un producteur
- 19 agricole qui décide d'augmenter, par exemple, son
- 20 cheptel de trente-cinq (35)... c'est un exemple,
- 21 trente-cinq (35) à soixante-dix (70) vaches, il n'a
- pas le choix que d'augmenter sa consommation
- 23 d'énergie afin de pouvoir continuer à produire et à
- 24 maintenir sa rentabilité. Nécessairement, il y a
- une cause à effet qui fait en sorte que ça coûte

- 112 - Me Marie-Andrée Hotte

- 1 plus cher en électricité?
- 2 R. Je peux présumer, je présume qu'il n'a pas besoin
- de faire de la chauffe dans l'étable, parce qu'il
- 4 fait assez chaud là-dedans.
- 5 Q. [161] Je rajouterais, je vous soumets que si les
- 6 producteurs décident d'augmenter, par exemple, leur
- 7 cheptel, dépendant des choix qu'ils font, là,
- 8 mécaniser leurs opérations, leur motivation édictée
- 9 par un besoin d'augmenter leur productivité ou leur
- 10 efficience. Est-ce que ça fait du sens ce que je
- 11 vous propose là?
- 12 R. Regardez, moi, je vais aller un petit peu plus
- large. Ce que vous proposez, puis j'ai lu votre
- 14 preuve attentivement, on a fait une proposition qui
- 15 couvre à peu près tout le monde. Notamment dans le
- tarif D2, c'était pour les exploitations agricoles,
- 17 notamment. Je n'ai pourtant pas ici les gens de la
- 18 CORPIQ qui pourraient faire les mêmes
- 19 représentations que vous, qui pourraient me dire,
- 20 si j'ajoute un appartement puis il y a d'autres
- 21 personnes, puis j'ai transformé tel document. On
- 22 pourrait faire tout le même exercice.
- 23 Mais vous avez pris tous vos jetons, hein.
- Vous avez pris ça, vous avez mis ça comme au
- 25 casino, « all in » sur un, on aimerait ça avoir un

- 113 - Me Marie-Andrée Hotte

- 1 tarif pour les exploitations agricoles,
- 2 préférablement juste en énergie, parce qu'on ne
- 3 veut pas de puissance, c'est trop compliqué.
- 4 Demandez ça aux gens qui font des tarifs généraux,
- 5 ils voudraient tous avoir ça, tout le monde veux
- 6 avoir ça, ce tarif-là. On essaie de faire... La
- 7 première des choses, c'est de ne pas avoir des
- 8 tarifs qui sont selon l'usage. Ça, c'est la
- 9 première des choses. Éviter d'avoir que c'est
- 10 l'usage.
- 11 Ça fait qu'on essaie de, via les
- 12 caractéristiques de consommation, avoir des tarifs
- 13 qui sont applicables. Quand je prends le tarif D2,
- 14 si vous avez des très bons facteurs d'utilisation,
- vous allez bénéficier d'un tarif plus bas que les
- 16 autres. C'est ça la stratégie qu'on a là-dedans. Ça
- 17 fait que c'est pour ça qu'il faut être en mesure
- de, via des structures qui sont de nature
- 19 électrique, puis qu'on soit capable de mesurer ça
- 20 de façon objective, atteindre les différentes
- 21 clientèles. Et c'est ce qu'on propose dans la
- 22 proposition. Le « all in » sur l'exploitation
- agricole, ce n'est pas viable.
- Q. [162] Mais ma question c'était, j'essayais de faire
- 25 une différence entre les motivations qui vont

- 114 - Me Marie-Andrée Hotte

- dicter le choix qu'un producteur agricole va faire
- 2 par rapport à une autre clientèle, puis je pense
- 3 que, pour paraphraser ce que vous avez dit hier,
- 4 là, en parlant des cinquante kilowatts (50 kW),
- 5 vous avez dit, écoutez, ces gens-là ne font pas de
- 6 gaspillage, ils sont pris, ils ont besoin de
- 7 l'électricité. Ma question, vous êtes d'accord avec
- 8 moi, le producteur agricole, il grossit sa ferme,
- 9 il augmente de trente-cinq (35) à soixante-dix
- 10 (70), il mécanise ses opérations, il ne fait pas du
- 11 gaspillage, là, ce producteur agricole là, ce n'est
- pas pour se payer...
- 13 R. Non, non, puis je suis d'accord avec vous.
- 14 Q. [163] Ce n'est pas parce qu'il veut vivre dans un
- plus grand confort ou dans du luxe. C'est ça... Mon
- 16 affirmation c'est ca.
- 17 R. Puis le cinquante kilowatts (50 kW), on parle d'une
- 18 entrée électrique de deux cents ampères (200 A),
- deux cents ampères (200 A) à deux cent quarante
- volts (240 V). C'est une boîte électrique qu'on met
- 21 dans une maison maintenant aujourd'hui. Quand vous
- 22 me parlez d'installations qui sont beaucoup plus
- 23 grosses que ça, on tombe dans le cinquante (50) et
- plus. On va tomber dans cette catégorie-là. O.K.
- 25 Présentement, les autres exploitations agricoles

- 115 - Me Marie-Andrée Hotte

- 1 qu'on parle, c'est vraiment très petit. C'est la
- 2 maison avec très peu. Il n'y a pas un cheptel de
- 3 cinquante (50) vaches là-dedans, certain, là.
- Q. [164] Vous avez dit tantôt, je pense que c'est
- 5 clair, puis même au complément d'information, en
- fait, j'utilise vos propos, là, toujours dans la
- 7 DDR 6, HQD-16, 1.5, page 37 « En complément de la
- 8 réponse »... Vous n'avez pas besoin, là, je vais
- 9 vous résumer ça, là. Vous n'avez pas besoin de...
- 10 Et, là, vraiment il y a tout un argumentaire ou un
- 11 plaidoyer contre... c'est ce que je comprends,
- 12 contre un tarif basé sur l'usage. Donc, dans la
- 13 réflexion que vous avez faite sur la stratégie
- 14 tarifaire, je dois comprendre, vous l'avez dit
- tantôt, vous ne voulez pas, vous n'êtes pas
- 16 d'accord à tenir compte des usages ou des choix que
- 17 doivent faire les clients agricoles par rapport aux
- 18 clients résidentiels? Vous ne voulez pas le faire?
- 19 (11 h 24)
- 20 R. Initialement, le tarif... Puis j'ai expliqué ça
- 21 récemment dans une plainte. Les tarifs généraux
- 22 sont les tarifs de base d'Hydro-Québec, le tarif G,
- 23 le tarif M, le tarif LG. Le tarif domestique, c'est
- 24 un tarif d'exception. C'est un tarif qui est moins
- 25 cher que les autres. Initialement, les

- 116 -

exploitations agricoles, c'était des exploitations familiales essentiellement qui étaient là-dedans. On les a acceptées dans le tarif D. Avec le temps, on a accepté, parce que les autres exploitations agricoles, les grosses étaient également dans les tarifs généraux. On les a acceptés dans ces tarifs-là qui est un tarif plus bas. On est dans un tarif d'exception par usage. Domestique, c'est un usage particulier.

Et, là, si on tombe dans un autre tarif d'exception, c'est que, là, il va falloir créer d'autres frontières qui ne sont pas nécessairement faciles à gérer. À chaque fois qu'on utilise des tarifs qui sont sur la base d'usage, ce n'est pas des... ce n'est pas des frontières qui sont objectives. Les frontières objectives que, nous autres, on parle, c'est les profils de consommation, parce que nos coûts sont basés sur des profils de consommation, des caractéristiques de consommation, des tensions d'alimentation.

Et normalement tous ceux qui ont la même tension d'alimentation, même caractéristique de consommation, on devrait avoir le même tarif. On fait des catégories de consommateurs qui regroupent les profils et caractéristiques qui se ressemblent.

- 117 - Me Marie-Andrée Hotte

- À l'intérieur de ça, madame Trépanier a mentionné
- 2 qu'il y a de la variabilité. Mais une fois que, ça,
- 3 c'est établi, il y en a qui sont, à l'intérieur de
- 4 ces tarifs-là, c'est carrément ... Il faut s'en
- 5 tenir à cette structure-là qui est une structure
- 6 objective comme telle.
- 7 Q. [165] J'ai compris. Au sujet des fermes familiales,
- 8 on pourra le mettre en preuve qu'est-ce que ça
- 9 constitue encore aujourd'hui une ferme familiale.
- Je vous dis que c'est encore le cas pour une très,
- 11 très grande majorité. C'est encore des fermes
- 12 familiales.
- 13 R. Oui, vous nous avez montré le nombre tantôt.
- 14 Effectivement.
- Q. [166] Mais je comprends que ce n'est pas un choix,
- 16 vous ne voulez pas le regarder, vous ne voulez pas
- 17 nécessairement l'analyser. C'est un choix qui est
- 18 fait. Vous n'en voulez pas. C'est ce que je
- 19 comprends?
- 20 R. Non, c'est un choix. Nous autres, on a donné la
- 21 proposition, notre position, Hydro-Québec, ce qu'on
- 22 pense. La Régie, vous soumettez votre proposition à
- 23 la Régie. Puis la Régie pense que c'est une bonne
- idée d'avoir un tarif d'exploitation agricole, on
- va explorer le tarif d'exploitation agricole, comme

- 1 un tarif pour ménages à faible revenu, comme pour
- les centres de ski, et caetera. On peut tout
- 3 regarder ça ces éléments-là si c'est ce que vous
- 4 souhaitez.
- 5 Q. [167] En fait, si je ne m'abuse, c'est ce que la
- 6 Régie a demandé dans sa décision à la page 222.
- 7 Elle a demandé de vérifier si c'était possible de
- 8 créer un tarif agricole. Entre autres.
- 9 R. Je vous donne les difficultés, mais ils choisiront.
- 10 Q. [168] Oui. Je vais changer de sujet maintenant.
- 11 L'OEA, HQD-14, Document 2 page 22. Je n'en ai pas
- 12 pour très longtemps, Madame la Présidente.
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- 14 Vous êtes encore dans votre temps, Maître.
- 15 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- Q. [169] Ça va, Monsieur Côté? HQD-14, Document 2 page
- 17 22, petite citation concernant l'électricité
- 18 additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse.
- 19 R. Oui.
- 20 Q. [170] Vous parlez à la ligne 21, 22 :
- Les puissances de référence varient
- 22 entre 35 et 425 kW.
- 23 Pouvez-vous nous indiquer quel a été le processus
- 24 que vous avez mis en place pour évaluer ce seuil de
- 25 référence là des serriculteurs avant qu'ils

- 1 n'adhèrent à l'OEA, s'il y a eu un processus?
- 2 R. Donc, on discute avec le client. Puis le client,
- 3 lui, est avec son maître électricien pour être en
- 4 mesure de déterminer quelle est la partie qui est
- 5 de la photosynthèse puis la partie qui n'est pas de
- 6 la photosynthèse pour être en mesure d'établir une
- 7 consommation de référence comme telle.
- 8 Q. [171] Donc, il y a eu vraiment un accompagnement
- 9 cas par cas avec le serriculteur avec un
- 10 représentant du Distributeur et le serriculteur et
- 11 son électricien, par exemple?
- 12 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 13 R. Oui, aux fins de la fixation de la référence,
- 14 effectivement, il y a une discussion entre le
- 15 représentant et le client, donc pour convenir,
- 16 comme monsieur Côté disait, là, sur la base
- 17 d'informations objectives d'un maître électricien
- 18 d'un niveau donc de... parce que la référence,
- 19 c'est pour la facturation au tarif de base. Donc
- 20 effectivement.
- 21 Q. [172] Je comprends que les serriculteurs eux-mêmes
- 22 n'ont pas établi ce seuil de référence là, ils
- 23 n'ont pas fait ca tout seuls?
- 24 M. MARCEL CÔTÉ:
- 25 R. Bien, ils sont très connaissants de leur

1 équipement. Ils savent que lorsqu'ils rajoutent... 2 De toute façon, s'ils ont rajouté la photosynthèse puis en bénéficiant de ce tarif-là, c'est ce qu'on 3 4 souhaitait qui se passe. Ils savent exactement 5 qu'est-ce que c'est. Mais nécessairement ça prend 6 un maître électricien pour établir ça. Q. [173] Ce que vous me dites, c'est que ça semble, ça 7 corrobore ce qui est écrit sur votre site Internet 8 sur l'OEA où, j'y réfère : 9 10 Lorsqu'il reçoit une demande d'adhésion à l'OEA, le Distributeur 11 peut établir la puissance de référence 12 13 en fonction du profil normal de 14 consommation sans éclairage de 15 photosynthèse. 16 Donc, évidemment, vous aviez un rôle à jouer là-17 dedans. Ça ne s'est pas fait tout seul par le serriculteur. C'était ça l'objectif de ma question. 18 19 Vous y avez bien répondu. Je crois que... Vous avez 20 participé à l'établissement de ce seuil-là. Ça va. 21 Maintenant, je pense que c'est une de mes dernières 22 question. Quand on lit la réponse que vous faites à l'Union des consommateurs dans sa demande de 23 24 renseignements, c'est repris à la page 48 de sa 25 preuve... Je ne sais pas si vous voulez y référer,

- 1 mais je peux tout simplement vous le lire. Si vous
- 2 avez un problème, vous me le direz.
- 3 R. O.K.
- 4 Q. [174] La réponse que vous donnez, c'est :
- 5 Le Distributeur constate que les
- 6 consommations de référence ont été
- 7 fixées par les serriculteurs à des
- 8 niveaux inférieurs à ceux anticipés
- 9 initialement.
- 10 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 11 R. Oui, quand on a analysé donc la possibilité
- 12 d'offrir l'option d'électricité additionnelle pour
- la photosynthèse, donc on avait fait une analyse à
- 14 partir des données de consommation pour établir qui
- pourrait être admissible, et sur la base de
- 16 l'information qu'on avait, donc des données de
- 17 facturation. Puis, effectivement, dans les faits,
- 18 quand on a établi les références, le chiffre
- n'était pas exactement celui qu'on avait présumé.
- 20 Mais en même temps, c'était une estimation qu'on
- 21 avait.
- 22 Q. [175] Qui avait été faite au préalable.
- 23 R. Et, c'est sur la base de ces informations-là aussi
- qu'on avait établi que l'économie pourrait être de
- 25 l'ordre de vingt-cinq pour cent (25 %). Donc, en

- 1 pratique, on constate que c'est plutôt de quarante
- 2 (40). Donc, en effet, c'est... Oui. Donc, la
- 3 référence, effectivement, on l'avait estimée à
- 4 partir des données.
- 5 Q. [176] Ma question, c'est quand vous dites à la
- 6 réponse d'UC que les consommations de référence ont
- 7 été fixées par les serriculteurs, là, je comprends
- que vous n'avez jamais voulu prétendre que les
- 9 serriculteurs ont voulu minimiser leur
- 10 consommation?
- 11 M. MARCEL CÔTÉ:
- 12 R. Non, non, non.
- 13 Q. [177] Ce n'est pas ça?
- 14 R. Non, non, exactement.
- Q. [178] On s'entend. Je voulais simplement que vous
- le disiez pour le bénéfice de la Régie. Donc, il y
- 17 a eu un exercice commun qui a été fait?
- 18 (11 h 31)
- 19 R. C'est clair. Le premier exercice que madame
- 20 Trépanier mentionnait, c'était sur la base d'une
- lecture des profils de consommation. Lorsqu'on a
- 22 une information du serriculteur, incluant les
- 23 informations de son maître électricien, on est en
- 24 mesure fixer quelque chose de plus précis.
- Q. [179] O.K. Ça va. Maintenant, je veux simplement

1	attirer votre attention sur le communiqué de presse
2	qui avait été publié. J'en ai des copies, je vais
3	vous le donner. Voilà! Avant qu'on y arrive,
4	Monsieur Côté, je vais coter le communiqué de
5	presse de la Première ministre du Québec qui est
6	daté du seize (16) mai deux mille treize (2013)
7	comme coté C-UPA-11.
8	
9	C-UPA-11 : Communiqué de presse en date du 16 mai
10	2013
11	
12	Je suis à la page 2 du communiqué de presse,
13	Monsieur Côté, le deuxième paragraphe où il est
14	indiqué :
15	Ces mesures tarifaires pourraient
16	permettre aux entreprises une économie
17	pouvant aller jusqu'à vingt-cinq pour
18	cent (25 %) de leur facture
19	d'électricité.
20	Est-ce que vous avez participé au calcul de cette
21	évaluation de vingt-cinq pour cent (25 %)? Et là on
22	s'entend, le communiqué de presse est daté du seize
23	(16) mai deux mille treize (2013).
24	R. Oui, mais c'est tiré

25 Q. [180] Est-ce qu'à cette époque-là...

- 1 R. Oui, oui. Oui.
- 2 Q. [181] O.K.
- 3 R. C'est à l'époque du Parti québécois.
- 4 Q. [182] C'est ça. Et je n'ai pas compris votre
- 5 réponse.
- 6 R. C'est l'époque du Parti québécois, donc c'était la
- 7 souveraineté alimentaire dont on parlait.
- 8 Q. [183] Exact.
- 9 R. Ça fait que, oui, on a participé à ces
- 10 informations-là.
- 11 Q. [184] Et sur quelle base ce seuil-là a été fixé?
- 12 R. Bien, ce qu'on dit...
- 13 Q. [185] L'économie, je m'excuse.
- 14 R. Oui. Non. Donc, ce qu'on disait tantôt, sur
- 15 l'analyse des profils de consommation des
- serriculteurs qu'il y a au Québec présentement et
- 17 qu'on estimait que ça pourrait représenter une
- 18 économie de vingt-cinq pour cent (25 %) sur la base
- 19 de ces profils-là.
- 20 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 21 R. Je voulais juste préciser que les profils, on ne
- voyait pas... ça, c'est de la photosynthèse en
- particulier, donc c'est une estimation, donc, entre
- 24 guillemets, grossière, de ce que la photosynthèse
- 25 pourrait représenter dans la facture.

- Q. [186] Oui. Est-ce que je comprends que les mesures
- 2 tarifaires, on ne parlait pas juste de la
- 3 photosynthèse, on parlait du DT également et donc
- 4 il y avait... il y avait ces deux mesures-là pour
- 5 lesquelles ça pouvait aller jusque-là. Ça fait
- 6 qu'il y avait les deux mesures qui s'appliquaient.
- 7 Je ne me trompe pas là?
- 8 R. Non, vous ne vous trompez pas, exactement.
- 9 Q. [187] O.K. Et à cette époque-là, le seuil
- 10 d'admissibilité à l'OEA de quatre cents (400), il
- 11 n'avait pas été fixé non plus parce qu'on est au
- 12 mois de mai.
- 13 M. MARCEL CÔTÉ:
- 14 R. Non, non, mais c'était... c'était dans les cartons.
- 15 Q. [188] C'était dans les?
- 16 R. Cartons. C'est ce qu'on prévoyait, quatre cents
- 17 (400).
- 18 Q. [189] Et, est-ce que les serriculteurs le savaient
- 19 ça que c'était quatre cents (400)?
- 20 R. Bien, c'est le niveau qu'on... parce que l'énergie
- 21 additionnelle, c'est à mille kilowatts (1000 kW).
- 22 O.K.
- 23 Q. [190] Oui. Hum, hum.
- 24 R. Ca fait qu'on disait, si on faisait ca à mille
- kilowatts (1000 kW), on n'aurait pas beaucoup

1 d'exploitations agricoles ou des serristes avec ça. Ça fait qu'on avait étiré ça jusqu'à quatre cents 2 3 (400) parce qu'on disait, à quatre cents (400), on 4 va ramasser les serriculteurs qu'on a présentement, 5 mais on ne pouvait pas aller plus bas que ça parce 6 que là on tombait à ce moment-là dans un exercice 7 manuel au niveau des facturations puis là ça 8 devient trop complexe, il y en avait trop à ce 9 moment-là.

Et ce qu'il est important dans cet exercice-là ici, c'était de s'assurer qu'une exploitation agricole qui part avec des serres, qu'elle puisse se développer puis grossir puis augmenter son volume puis produire, comme on voit un petit peu en Ontario où il y a des serres de façon importante et plus grosses. Ça fait que c'était ça qu'on voulait... qu'on voulait favoriser comme tel au Québec.

- 19 Q. [191] Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres 20 questions.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- 22 Bien. Merci. Nous appelons le GRAME, Maître Paquet.
- 23 Vous avez annoncé une dizaine de minutes, Maître
- 24 Paquet.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

25 (11 h 38)

- 127 -
- Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 3 Présidente; monsieur et madame les Régisseurs.
- 4 Effectivement, on avait annoncé cinq à dix (10)
- 5 minutes, ça va peut-être déborder de cinq minutes,

Geneviève Paquet pour le GRAME. Bonjour, Madame la

- 6 dépendamment de la longueur des réponses. Je
- 7 voulais aussi vous remercier, Madame la Présidente,
- 8 d'avoir donné une réponse à notre demande
- 9 concernant la mise à jour du potentiel technico-
- 10 économique en puissance. Donc, je vais commencer
- 11 mes questions.

1

2

- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAOUET : 12
- 13 Q. [192] Bonjour, aux membres du panel.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- 15 Seulement pour préciser, je n'en ai pas le mérite,
- c'est notre équipe qui l'a trouvée. 16
- 17 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 18 Bien, merci à votre équipe.
- 19 Q. [193] Donc, je vais aborder d'abord la stratégie
- 20 tarifaire qui est en cours de réflexion. On sait
- 21 que... Dans certaines réponses, et puis je peux
- 22 peut-être vous référer, là, à la réponse à la
- 23 demande de renseignement numéro 5 de la Régie, la
- 24 pièce B-99, HQD-16, Document 1.4 et, notamment, à
- la réponse 35.2. On parlait d'une augmentation du 25

1		seuil de la première tranche à quarante
2		kilowattheures (40 kWh) pour le tarif D. Puis c'est
3		aux pages 102 et 103 de la pièce. Le Distributeur
4		se montrait, en fait, ouvert, peut-être, à une
5		hausse de ce seuil-là. Puis on avait quelques
6		questions par rapport à cette proposition-là.
7		Le Distributeur indiquait, dans sa réponse,
8		que le seuil de la première tranche, au nord du 53e
9		parallèle, pourrait être maintenu à trente
10		kilowattheures (30 kWh) par jour mais que, par
11		souci d'équité, ce serait souhaitable de continuer
12		d'octroyer le même nombre de kilowattheures en
13		première tranche au sud et au nord.
14		Selon le Distributeur, est-ce que
15		l'augmentation du seuil de la première tranche, à
16		quarante kilowattheures (40 kWh), au nord du 53e
17		parallèle, pourrait entraîner une pression à la
18		hausse, là, sur la demande dans les réseaux au nord
19		du 53e compte tenu de la présence du chauffage
20		d'appoint et compte tenu du coût relativement
21		faible de l'électricité en première tranche?
22		M. MARCEL CÔTÉ :
23	R.	Au nord du 53e, les maisons sont toutes chauffées
24		au mazout, O.K.? Il y a de la présence on a vu
25		dans l'étude qui a été faite, que, pour certaines

- 129 -

1	maisons, il y a présence de chauffage d'appoint
2	comme tel. Pas partout, pas à tous les endroits, il
3	y a certains qui ont Puis c'est facile à voir,
4	tout simplement, avec les factures d'électricité,
5	il y a une corrélation avec la température qu'on
6	voit augmenter durant l'hiver. Ça fait que c'est
7	clair que, si j'augmente de trente (30) à quarante
8	(40), je vais permettre une autre partie.
9	Parce qu'en moyenne, l'ensemble des
10	clients, les cing mille (5000) à peu près quelques

clients, les cinq mille (5000) à peu près quelques abonnés qu'on a au nord du 53e consomment moins de vingt kilowattheures (20 kWh) par jour à l'année. Vingt kilowattheures (20 kWh). Ça fait que si je passe de vingt (20) à trente (30), ça fait... donc, présentement, ils ont déjà vingt (20) à trente (30), qui est une marge de manoeuvre. Si j'augmente de trente (30) à quarante (40), j'augmente la marge de manoeuvre pour ces gens-là. Est-ce qu'il va y avoir plus de chauffage d'appoint? Fort probablement que oui.

Q. [194] Est-ce qu'il y a eu une évaluation... Ça
c'est votre interprétation mais est-ce que vous
avez fait des évaluations par rapport à ça?

24 R. De combien ça va augmenter le chauffage d'appoint?

25 Q. [195] Oui.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

18

19

20

21

22

23

24

25

1	R. Bien, écoutez, on n'a pas d'analyse spécifique là-
2	dessus, sauf que, comme je vous dis, si, de vingt
3	(20) à trente (30), on a une certaine certains
4	groupes de gens qui chauffent avec du chauffage
5	d'appoint, évidemment, je vais l'augmenter
6	également. Mais ce qui est important pour nous
7	c'est de s'assurer que la structure des tarifs au
8	nord du 53e et celle au sud soient équivalentes.
9	Pas la même. Équivalentes. Parce qu'on a un
10	programme, là aussi, pour lorsqu'ils achètent du
11	mazout, ils l'achètent à un prix moins élevé que le
12	prix de la deuxième tranche du Distributeur
13	présentement.
14	Ça fait que donc, dans ce contexte-là, ce
15	qu'on veut c'est que ces clients-là puis
16	monsieur Zayat l'a expliqué, on veut que la chauffe
17	se fasse à la maison plutôt que de chauffer à la

Et c'est ce qu'on a au nord du 53e pour la majorité... toutes les maisons sont chauffées au mazout. Ce qu'il faut éviter c'est d'avoir de plus en plus de chauffage... chauffage d'appoint qui se fasse, là. Puis c'est ça l'étude qui nous a servi

centrale puis transporter ça sur les fils pour la

retransformer en chaleur comme telle. Ça fait que

c'est ça qu'on veut garder.

- 131 -

1	d'établir	qu'effectivement,	on	а	du	chauffage

- 2 d'appoint présentement.
- 3 Q. [196] Puis concernant les réseaux où il y a... ou
- des ajouts de puissance qui sont planifiés dans un
- 5 horizon de deux à quatre ans, est-ce qu'il y aurait
- 6 un risque, là, de devancer les investissements dans
- 7 ces réseaux-là et devoir procéder à l'ajout de
- 8 puissance si on augmentait le seuil de la première
- 9 tranche à quarante kilowattheures (40 kWh)?
- 10 R. Nécessairement.
- 11 (11 h 43)
- 12 Q. [197] Merci. Concernant maintenant la proposition
- de facturation mensuelle, est-ce que... est-ce que
- pour pouvoir mettre en place une facturation
- mensuelle, est-ce qu'il est nécessaire d'attendre
- le déploiement complet et final des compteurs
- 17 intelligents?
- 18 R. La facturation mensuelle peut se faire sans les
- 19 compteurs intelligents, ça n'a rien à voir. C'est
- 20 une façon... c'est la fréquence avec laquelle on
- 21 envoie la facture comme telle. Ça fait qu'il n'y a
- pas de lien entre les deux.
- 23 Puis je pense que dans votre document vous
- 24 mentionnez aussi, ça pourrait simplifier les
- choses, il va toujours y avoir des prorata ou

25 R. Oui.

1		des des ajustements, que ce soit du soixante
2		(60) jours ou trente (30) jours, il faut toujours
3		qu'on Parce que les cycles de facturation ne
4		sont pas à la fin du mois comme tel, ils sont dans
5		le mois. Ça fait que si si je mets trois point
6		huit (3,8) clients trois point huit millions
7		(3,8 M) de clients sur une facturation mensuelle,
8		bien je vais avoir trois point huit (3,8) clients
9		qui vont être facturés à chacune des journées. On
10		ne fera pas tout ça la même journée. Mais ça veut
11		dire que le centre d'appels va avoir deux fois plus
12		d'appels. C'est ça que ça entraîne, toute cette
13		chaîne-là. Ça fait que c'est là qu'il faut y
14		penser, là.
15	Q.	[198] D'accord. Merci. J'ai quelques questions de
16		précision maintenant, concernant les compteurs.
17		Effectivement, on m'avait référée à votre panel.
18		Donc si vous pouvez reprendre le document, la
19		réponse à la demande de renseignements numéro 5,
20		toujours le même en fait le même document auquel
21		je référais au début de mon contre-interrogatoire,
22		la pièce B-99, HQD-16, Document 1.4, à la page 61.
23		La réponse 21.1. C'est page 61. Est-ce que ça va?
24		Oui?

1	Q.	[199] D'accord. Donc le Distributeur confirmait à
2		la Régie que les compteurs de nouvelle génération
3		permettent « de dresser un profil de consommation
4		horaire ou quotidienne » et de l'« analyser en
5		fonction des données météorologiques ». Donc, est-
6		ce que la technologie des compteurs de nouvelle
7		génération permet de mettre en place ou
8		permettrait, là, de mettre en place une
9		tarification qui viserait directement la
LO		consommation à la pointe hivernale?
L1	R.	Oui, à ce moment-là c'est de la tarification
L2		différenciée dans le temps, puis on a ce qu'on a
L3		mentionné dans dans nos travaux c'était de dire
L 4		qu'on ne veut pas faire de la tarification
L5		différenciée dans le temps pour faire de la gestion
L 6		de la consommation. On préfère utiliser des
L7		programmes comme celui des chauffe-eau pour
L8		récompenser les efforts que les clients font.
L9		Le deuxième grand avantage c'est d'éviter
20		d'avoir ce qu'on appelait tantôt les « free
21		riders » puis les les perdants, là, constamment.
22		Parce que là, il faut que je recalibre un tarif
23		avec des profils de consommation type. On a eu une
24		discussion avec UC ce matin sur la question de
25		les clients qui sont toujours perdants, il y en a

1		d'autres qui sont gagnants, puis ils ont des
2		profils différentes, puis ces choses-là. Ce n'est
3		pas ce problème-là avec un programme. Un programme
4		c'est : tu fais un effort pour réduire en période
5		de pointe, je vais te rémunérer directement pour
6		cette pour cette action-là. Et ça, ça peut se
7		faire également pour les véhicules électriques, et
8		caetera, tous ces autres éléments-là.
9	Q.	[200] Merci pour votre réponse. Mais ça on
10		comprend que la technologie le permettrait quand
11		même, si le Distributeur était ouvert à ça.
12	R.	Oui, nécessairement.
13	Q.	[201] Merci. J'aurais un document à déposer. Donc
14		c'est c'est un extrait de la décision D-2015-18,
15		qui avait été rendue dans le cadre du dossier R-
16		3905-2014. Je demanderais de le déposer sous la
17		cote C-GRAME-0018. Et je vous réfère au paragraphe
18		992, où la Régie demandait en fait au Distributeur,
19		rappelait que :
20		[992] Devant la problématique des
21		coûts de chauffage par résistance
22		électrique dans les réseaux à centrale
23		thermique [], [elle réitérait]
24		l'importance de sa demande quant à
25		l'exploitation des données du Projet

25

1 LAD. 2 Donc, comment le Distributeur compte-t-il 3 exploiter, là, les données du Projet LAD en réseaux 4 autonomes? 5 6 C-GRAME-0018 : Extrait de la décision D-2015-18, 7 rendue dans le cadre du dossier 8 R-3905-2014 9 10 R. Bien juste pour... vous parlez des travaux qui 11 étaient faits dans le cadre du nord du 53e. Pour répondre aux préoccupations de la Régie à ce 12 13 niveau-là, on a fait une étude, on a fait un 14 sondage, on a analysé les caractéristiques de 15 consommation sur la base des factures. Je n'ai pas 16 besoin d'avoir les profils de consommation à 17 l'heure pour déterminer l'impact de la chauffe sur 18 les factures d'électricité de ce groupe-là. On a 19 clairement identifié de combien représentait cet 20 impact-là sur la chauffe. Je n'ai pas besoin 21 d'avoir ces compteurs-là. 22 Maintenant... donc, pour... O.K. Donc, on 23 n'a pas besoin des compteurs pour faire ça. 24 (11 h 49)

Q. [202] Donc, est-ce que je comprends que vous n'avez

- pas l'intention d'utiliser les compteurs en réseau
- 2 autonome?
- 3 R. L'étude est déjà faite, l'étude a été faite, on a
- 4 rencontré les gens au nord du 53e, on continue à
- 5 les rencontrer, discuter, les sensibiliser au fait
- 6 qu'il faut faire attention à l'utilisation de
- 7 l'électricité comme source d'appoint, là,
- 8 notamment, il y a un gros travail à faire à ce
- 9 niveau-là, ils ont commen... on a commencé à faire
- 10 ces travaux-là, c'est en cours, mais tout ça, c'est
- 11 complété.
- 12 Q. [203] Je vais vous référer, Monsieur Côté, bien, et
- 13 les... ainsi que les autres témoins, à la pièce C-
- 14 GRAME-15, qui a été déposée préalablement, en fait,
- au Panel 2, c'est le suivi du projet LAD, le suivi
- 16 annuel. C'est le suivi annuel du projet Lecture à
- 17 Distance 2015 en suivi de la décision D-2004-101,
- 18 et je vous réfère à la page 16. Je vais vous
- 19 laisser le temps de prendre le document.
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [204] Je vois des feuilles qui se promènent, je
- vais juste attendre que... merci, d'accord. Donc,
- dans votre... dans le suivi annuel du projet LAD,
- le Distributeur traite, là, de la fonctionnalité, à
- 25 la page 16, aide à la gestion de la consommation,

- 7.2.3. Et on précise qu'il y avait un nouvel outil,
- 2 là, de gestion de la consommation qui va permettre
- 3 au client de visualiser sa consommation en dollars
- 4 et en kilowattheures et également obtenir des
- 5 explications sur sa facture. On disait dans le
- 6 suivi que le Distributeur prévoyait tester l'outil
- 7 auprès de la clientèle en deux mille quinze (2015),
- 8 est-ce que ça a été testé?
- 9 M. HERVÉ LAMARRE:
- 10 R. Pas encore. En fait, on en avait parlé beaucoup, on
- 11 s'est rendu compte que c'était plus long que prévu,
- donc on a arrêté d'en parler. Et quand on va en
- 13 parler publiquement, c'est parce que l'outil va
- 14 être disponible, et là... mais là, aujourd'hui, je
- peux vous dire que les choses vont bien, on
- 16 s'attend, si tout va bien, là, tester sur environ
- 17 cent mille (100 000) clients au printemps. Je garde
- un peu de modestie, là, si ce n'est pas le
- printemps, ça peut être l'été, là, parce qu'on a...
- je ne dirais pas perdu, là, mais jusqu'à
- 21 maintenant, on est comme un peu en retard d'une
- 22 bonne année sur le projet, mais les choses se
- 23 clarifient.
- Q. [205] Je vous remercie. Maintenant, toujours dans
- le même document, il y a une des fonctionnalités

1	qui était la gestion de la recharge de véhicules
2	électriques. Et là, pour peut-être vous permettre
3	de répondre à ma question, je vais vous référer à
4	une réponse à une demande de renseignements, la
5	pièce B-80, HQD-16, Document 5, c'est la demande de
6	renseignement numéro 1 du GRAME, à la page 23, la
7	réponse 4.3. Et puis c'est dans cette à cette
8	réponse-là que le Distributeur nous explique
9	finalement qu'il n'utilisera pas le compteur pour
10	la fonctionnalité de gestion de recharge de
11	véhicules électriques.
1 2	M MADCEL CÔMÉ .

- 12 M. MARCEL COTE:
- R. En fait, c'est la fonction... la fonction Zigbee 13 14 qui était prévue. À l'époque, ceux qui faisaient 15 les compteurs souhaitaient avoir des... tous des 16 accessoires communicants dans la maison, hein? À 17 partir de protocoles Zigbee, que ça se fait, mais 18 je pense qu'ils ont été pris de court parce 19 qu'Internet va beaucoup plus vite qu'eux autres, ça 20 fait que, on sait que c'est une fonction qui est appelée à disparaître, à mon avis, là. 21
- 22 Q. [206] Puis, pour revenir à la fonctionnalité de la 23 gestion de la recharge électrique, en quoi ça 24 consistait, exactement, est-ce que c'était pour... 25 est-ce que vous preniez en charge l'installation

1	des	bornes,	est-ce	que	c ' était	plutôt	au	niveau	du
---	-----	---------	--------	-----	------------------	--------	----	--------	----

- 2 suivi de la consommation?
- 3 R. Non, c'est essentiellement, c'est comme je
- 4 mentionnais tantôt, pour les chauffe-eau, on parle
- 5 de pouvoir contrôler à distance les chauffe-eau
- 6 puis avoir un programme de rémunération pour ceux
- qui ont accepté de participer au programme. On
- 8 pourrait faire le même exercice avec des bornes de
- 9 recharge dans les résidences. Parce que vous savez
- que ce qu'on planifie présentement, c'est que la
- 11 recharge va se faire à quatre-vingt-dix pour cent
- 12 (90 %) dans les résidences, il y a dix pour cent
- 13 (10 %) sur la rue comme telle. Ça fait que c'est
- 14 important d'être capable de faire la gestion de
- 15 cette charge-là, puis que les clients qui veulent
- 16 participer à cette gestion-là, bien, on va leur
- 17 mettre un programme exactement comme un chauffe-
- 18 eau.
- 19 (11 h 54)
- 20 Q. [207] En lien justement avec votre dernière
- 21 réponse, j'ai un dernier document à déposer. Ce
- 22 sera à déposer sous la cote C-GRAME-19. Et sans
- 23 entrer dans le détail, en fait, c'est un communiqué
- du Premier ministre intitulé « Le gouvernement du
- 25 Québec dévoile son nouveau plan d'action en

1	électrification des transports 2015-2020 ».
2	
3	C-GRAME-0019 : Communiqué 9 octobre 2015 - Le
4	gouvernement du Québec dévoile
5	son nouveau plan d'action en
6	électrification des transports
7	2015-2020
8	
9	C'est ça. On apprend que le gouvernement a lancé
10	son plan d'action en octobre. Il s'est fixé
11	certains objectifs. On voit dans le communiqué,
12	notamment :
13	- augmenter le nombre de véhicules
14	électriques dans le parc automobile du
15	Québec;
16	- contribuer au développement
17	économique du Québec en misant sur une
18	filière d'avenir et en utilisant
19	l'énergie électrique disponible au
20	Québec.
21	Donc, sans entrer dans le détail, on sait que le
22	plan stratégique d'Hydro-Québec va être déposé au
23	mois de juin ou dans quelques mois. Est-ce que,
24	dans le cadre de ce plan stratégique et dans le
25	cadre de la stratégie tarifaire qui est à venir,

- 1 est-ce que le Distributeur a commencé sa réflexion
- 2 sur l'intégration, l'électrification des transports
- 3 et l'augmentation du nombre de véhicules sur les
- 4 routes?
- 5 R. Oui, oui, ça fait partie du plan stratégique. On
- 6 discute de ça comment ça va fonctionner. Ce n'est
- 7 pas tellement un enjeu d'énergie. C'est un enjeu de
- 8 puissance.
- 9 Q. [208] Est-ce que le Distributeur compte présenter
- 10 le fruit de ses réflexions au prochain dossier
- 11 tarifaire?
- 12 R. Probablement, parce que... Mais il reste quand
- même, ça fait déjà un bout de temps qu'on parle des
- 14 véhicules électriques. Et c'est une situation qui
- est en évolution actuellement. Il y a beaucoup
- de... C'est en grand changement. Le « business
- 17 case » de l'auto électrique au Québec est encore à
- définir comment ça va être fait. Ça fait qu'il y a
- beaucoup de discussions à ce niveau-là. Oui, on
- 20 pourrait en parler lors du dossier, le prochain
- 21 dossier tarifaire notamment. Mais c'est clair qu'il
- 22 y a des enjeux importants là-dedans.
- 23 Q. [209] Je vous remercie beaucoup. Donc, ça complète
- 24 pour mes questions.

1	LA PRÉSIDENTE :
2	Merci, Maître Paquet. Donc nous sommes rendus à la
3	pause lunch. Avant de quitter, j'aimerais s'il est
4	possible de faire confirmer par les procureurs du
5	RNCREQ qui ont prévu quarante-cinq (45) minutes et
6	SÉ-AQLPA (10) dix minutes si ces temps-là tiennent
7	toujours. Nous avons un après-midi écourté. Et ceci
8	nous amène à cinquante-cinq (55) minutes. Donc, il
9	n'y aurait pas beaucoup de jeu pour quelconque
10	épanchement sur des questions. Je ne veux pas vous
11	couper, mais on a à gérer, on a presque une journée
12	de retard sur notre audience. Si vous ne voulez pas
13	revenir le dix-huit (18), il va falloir qu'on
14	accélère.
15	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
16	Pour le RNCREQ, ça va être plus court que le temps
17	annoncé. On envisage un maximum de trente (30)
18	minutes.
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Merci, Maître. Bonne nouvelle. Maître Neuman.
21	Me DOMINIQUE NEUMAN :

J'avais annoncé approximativement dix minutes. Ce

sera peut-être quinze (15) minutes dépendant de la

longueur des réponses.

24

22

23

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 C'est bien.
- 3 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 4 Et on souhaite que les témoins soient généreux dans
- 5 leurs réponses.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 C'est bien. Merci. Donc, nous prenons la pause
- 8 lunch et de retour à treize heures (13 h 00).
- 9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 10 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 11 (13 h 05)
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Alors, bonjour. Nous sommes au contre-
- interrogatoire du RNCREQ, Maître Thibault-Bédard
- 15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
- Q. [210] Oui. Bonjour. Maître Thibault-Bédard pour le
- 17 RNCREQ. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur,
- 18 Madame les Régisseurs et bonjour aux Membres du
- 19 panel. Tout d'abord, quelques questions concernant
- les tarifs dans les réseaux autonomes.
- 21 Dans votre stratégie tarifaire, donc le
- document HQD-14, Document 2, à la page 23, ce ne
- sera pas nécessaire de trouver la page, vous
- 24 demandez de pouvoir commencer à mettre en
- 25 application... ça va, la troisième fois, c'est la

10 décembre 2015 - 144 -Me P. Thibault-Bédard 1 bonne, accentuation graduelle du

2 [...] signal de prix de la 2e tranche 3 du tarif D [...] pour refléter à terme 4 le coût évité en réseaux autonomes au 5 nord du 53e parallèle (excluant [...] 6 Schefferville) [...]

7 L'objectif de cette mesure est de réduire la consommation en deuxième tranche. 8

> Vous envisagez une augmentation de huit pour cent (8 %) par année en sus de la hausse tarifaire moyenne, ce qui à terme équivaudrait à une majoration de plus de quatre-vingts pour cent (80 %) des tarifs de la deuxième tranche du tarif D.

Ma question : est-ce que la mise à jour des coûts évités en... Pardon. Est-ce qu'avec la mise à jour des coûts évités en réseaux autonomes on vise toujours une majoration d'environ quatre-vingts pour cent (80 %) à terme?

20 M. MARCEL CÔTÉ :

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

21 R. Donc, l'exercice d'ajustement de huit pour cent 22 (8 %), c'est une... c'est une action qui avait déjà 23 été prise par le passé. Ça fait que s'il y a mise à 24 jour des coûts évités, là, ça va... ça va faire en 25 sorte que ça va peut-être prendre plus ou moins

- d'années. Si les coûts ont augmenté, ça va prendre
- plus d'années pour atteindre les coûts évités.
- 3 Q. [211] O.K. Donc, si je comprends bien, la mesure
- 4 était envisagée comme une augmentation de huit pour
- 5 cent (8 %) sur dix (10) ans, ce qui, à terme,
- 6 aurait donné environ quatre-vingts pour cent
- 7 (80 %). Là vous me dites que c'est la quantité
- 8 d'années qui serait peut-être... on le ferait peut-
- 9 être un peu plus longtemps?
- 10 R. Oui. Donc, on ne veut pas... on ne veut pas
- 11 dépasser huit pour cent (8 %) par année, donc c'est
- 12 juste ça.
- 13 Q. [212] O.K. Est-ce que c'est possible que le huit
- 14 pour cent (8 %) soit appliqué sur une durée moins
- 15 longue si l'écart de coûts évités est moins grand?
- 16 R. Moins longue si c'est plus bas, plus longue si
- 17 c'est plus élevé.
- 18 Q. [213] O.K. Donc, on garde le huit pour cent (8 %)
- 19 par année. Ça, c'est la donnée qui ne changera pas
- et c'est possible que le nombre d'années sur lequel
- 21 elle est appliquée varie dépendamment de l'écart.
- 22 R. Exact.
- 23 Q. [214] Merci. Cette mesure cible particulièrement
- 24 l'utilisation du chauffage d'appoint qu'on tente de
- décourager. Toujours dans votre stratégie, toujours

à la page 23, dans la stratégie tarifaire, donc 1 HQD-14, Document 2, vous précisez, je cite : 2 3 Les résultats ont démontré que les 4 clients qui consomment davantage en 2e 5 tranche ont recours, dans une 6 proportion plus importante, au 7 chauffage électrique d'appoint. Nous nous sommes questionnés sur la définition de 8 9 « chauffage électrique d'appoint » et nous avons 10 observé que l'Office québécois de la langue 11 française offre la définition suivante du mot « appoint » pris dans un contexte de génie 12 13 climatique et chauffage, donc le contexte semble 14 approprié, on parle d'un : 15 Dispositif, système, équipement, etc., 16 qui s'ajoute à un élément principal 17 pour fournir un apport supplémentaire 18 ou pour prendre la relève au moment 19 opportun. 20 Un fait que j'ai trouvé bien intéressant, voire 21 cocasse, la source qui est citée pour cette 22 définition est Hydro-Québec. On précise également sous forme de note que dans un système biénergie, 23 24 l'énergie d'appoint s'ajoute à l'énergie de base. 25 Toujours dans votre stratégie tarifaire,

1 mais cette fois-ci à la page 24, vous dites : 2 Ainsi, en appui aux mesures déployées, 3 un signal de prix plus accentué sera 4 offert pour ceux qui utilisent l'électricité alors qu'il existe une 5 6 source d'énergie alternative moins 7 coûteuse. Bien que ces mesures ne permettent pas d'éliminer entièrement 8 9 la consommation en 2e tranche, elles offriront à la clientèle des moyens de 10 11 la réduire. Selon l'étude réalisée par la firme Opinion-Impact, 12 c'est l'utilisation des chaufferettes dans les 13 14 remises qui est surtout associée à l'utilisation de 15 la deuxième tranche du tarif. C'est d'ailleurs ce 16 que Messieurs Lagrange et Lamarre ont confirmé lors 17 des panels 1 et 4. 18 Ma question maintenant : existe-t-il une 19 source d'énergie alternative moins coûteuse, et je 20 préciserai « moins » et sécuritaire pour le 21 chauffage des remises? 22 R. Donc, la question de définir c'est quoi le 23 chauffage d'appoint, on n'est pas... je ne suis 24 pas... je ne veux pas m'embarquer là-dedans, 25 surtout qu'Hydro-Québec en a fait une longue

- définition. L'idée principale au nord, c'est de
- 2 s'assurer que où on peut faire de la chauffe avec
- 3 le mazout directement plutôt que de le faire à la
- 4 centrale, c'est ça le principe principal, c'est
- 5 exclusivement ça.
- 6 Ça fait que dans une... dans une remise, si
- 7 on peut faire la chauffe autrement qu'avec du...
- 8 avec l'électricité, ce serait préférable, notamment
- 9 avec un chauffage au mazout. Ça, ça pourrait être
- 10 fait avec le chauffage au mazout.
- 11 (13 h 10)
- 12 Q. [215] O.K. Donc, la façon dont on espère que cette
- 13 mesure-là va impacter le chauffage dans les remises
- 14 ce n'est pas en demandant aux gens d'arrêter de
- 15 chauffer leur remise, c'est de trouver une autre
- 16 solution?
- 17 R. La première chose, parce que la majorité de ces
- 18 gens-là ne reçoivent pas de facture d'électricité,
- 19 O.K.? Donc, il y a une grande part de
- 20 sensibilisation à faire auprès de cette clientèle-
- 21 là. Il y a au niveau des remises puis aussi à
- 22 l'intérieur de la maison, la porte d'entrée, la
- 23 porte d'entrée qui ne ferme pas bien puis ces
- 24 choses-là. Donc, ça c'est tous des éléments qui
- 25 peuvent être faits puis c'est ça qu'on vise, c'est

- 1 améliorer la sensibilité auprès de ces gens-là. Ils
- 2 ne reçoivent même pas une facture, vous imaginez
- 3 qu'on part de très, très loin, là.
- 4 Q. [216] Oui.
- 5 R. Ça fait que donc, c'est important, là, de
- 6 sensibiliser ces gens-là. Puis on est après
- 7 regarder d'autres mesures pour... Parce que,
- 8 monsieur Zayat, il l'a bien mentionné, c'est des
- 9 remises qui étaient censées pour faire remisage, là
- on fait autre chose que du remisage dans ces
- 11 remises-là, ça fait qu'il faut regarder les
- 12 alternatives à ce niveau-là.
- 13 Q. [217] Donc, vous espérez provoquer, via la
- sensibilisation, étant donné que le simple outil
- for economique n'est peut-être pas suffisant, donc via
- une sensibilisation également vous espérez changer
- 17 l'usage qui est fait de ces remises-là?
- 18 R. Ce qu'on veut c'est sensibiliser les gens. s'ils ne
- 19 sont pas sensibilisés au fait, quand on laisse la
- 20 porte ouverte, quand on laisse une fenêtre ouverte,
- 21 quand on laisse la porte de l'atelier ouverte,
- 22 c'est tous des éléments qui font en sorte qu'on
- 23 chauffe le dehors, hein, c'est ça qui arrive. Puis
- 24 là-bas, il fait froid.
- 25 Q. [218] Il fait froid dehors.

- 150 - Me P. Thibault-Bédard

- 1 R. Il fait très froid. Ça fait que c'est ça qui est
- 2 important, de sensibiliser puis, en même temps,
- 3 pour sensibiliser ces gens-là, il faut également
- 4 avoir le levier au niveau de la tarification. Quand
- 5 je regarde les tarifs généraux, au nord du 53e, il
- 6 est au coût évité. Pour le résidentiel, il n'est
- 7 pas au coût évité présentement. Donc, c'est sur
- 8 demande de la Régie qu'on avait demandé : Est-ce
- 9 qu'on peut refléter les coûts évités dans ce
- 10 contexte-là? Donc, c'est dans ce contexte-là que ça
- 11 a été fait. Et les études qui ont été faites pour
- démontrer que c'était ça le problème qu'on avait
- là-bas, ce n'était pas d'autre chose que ça.
- 14 C'était la chauffe, comme telle.
- 15 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 16 R. Si je peux ajouter quelque chose. Dans le contexte
- 17 aussi où ces remises-là sont beaucoup chez l'OMHK,
- 18 donc c'est la Société d'habitation du Québec, en
- parallèle il y a des discussions avec eux aussi
- 20 pour trouver des solutions. Donc, il y a des
- 21 discussions en cours donc, pour trouver des
- 22 solutions.
- 23 Q. [219] Juste faire un petit retour sur quelque chose
- que vous avez mentionné précédemment. Vous avez dit
- donc, si les remises, présentement, ne sont

- 1 chauffées que par une chaufferette ou un chauffage d'appoint, là, sous réserve de la définition qu'on 2
- 3 lui donnera, l'option serait d'installer un autre
- 4 système de chauffage, par exemple, le mazout
- 5 pour...
- M. MARCEL CÔTÉ : 6
- 7 R. Je ne veux pas présumer des moyens qui sont en
- 8 discussion actuellement. Est-ce que ça c'est
- 9 possible? Oui, ça existe, un chauffage au mazout.
- 10 Le mazout est déjà présent là-bas, ça existe déjà.
- 11 On ne parle pas de propane ou de gaz ou ces choses-
- là, c'est vraiment du mazout, c'est disponible. 12
- 13 Mais je ne veux pas présumer des mesures qu'ils
- 14 vont choisir.
- 15 Q. [220] D'accord. Merci. Finalement, l'étude qui a
- 16 été réalisée par Opinion-Impact a également été
- 17 analysée par Makivik et l'ARK. Dans les
- 18 observations écrites de Makivik, ARK, la pièce D-2,
- 19 à la page 6, section 5.1, on peut lire... Je ne
- 20 sais pas si vous voulez la lire avec moi, sinon je
- 21 vous en fais la lecture. On lit :
- 22 Makivik et l'ARK sont...
- 23 Je vous laisse la trouver. Ce n'est pas très long.
- 24 On peut lire donc, à la section 5.1 :
- 25 Makivik et l'ARK sont d'avis que la

surconsommation d'électricité serait 1 2 plutôt attribuable à des facteurs 3 socio-économiques et climatiques. En 4 effet, le surpeuplement des logements au Nunavik entraîne une utilisation 5 6 accrue des appareils électroniques, 7 des électroménagers et des appareils électriques contrôlant le système de 8 9 chauffage au mazout dans les 10 résidences. 11 Comment est-ce que vous réagissez à ces 12 observations? 13 R. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas. Parce que 14 cette clientèle-là consomme moins de vingt 15 kilowattheures (20 kWh) par jour. Et, quand je 16 regarde l'ensemble de la population au Québec, 17 excluant le chauffage, excluant le chauffage de l'eau, on est à vingt kilowattheures (20 kWh) par 18 19 jour. Donc, il n'y a pas une situation différente 20 au nord du 53e que celle au sud. Est-ce qu'il y a 21 surpopulation, ces choses-là? Je n'ai pas à me 22 positionner là-dessus, moi, je regarde ça au niveau

des caractéristiques de consommation, ils sont à un

niveau équivalent à celui qu'on retrouve au sud...

23

24

25

au Québec.

.5 Contre-interrogatoire - 153 - Me P. Thibault-Bédard

PANEL 5 - HQD

- Q. [221] Le vingt kilowattheures (20 kWh), c'est par
- 2 abonnement ou par individu?
- 3 R. Par abonnement.
- 4 Q. [222] Par abonnement.
- 5 R. Par abonnement puis par jour.
- 6 Q. [223] Par abonnement par jour, d'accord. Merci.
- 7 J'ai maintenant quelques questions concernant la
- 8 structure tarifaire. Dans la décision D-2006-34, à
- 9 la page 75, sous le titre « Révision des structures
- 10 tarifaires afin de refléter les coûts marginaux de
- long terme », la Régie a écrit, et je vais
- 12 paraphraser un tout petit peu :
- Dans le présent dossier, il a beaucoup
- 14 été question de l'importance du signal
- de prix pour inciter les clients du
- Distributeur a adopter un comportement
- 17 rationnel et efficace en matière de
- 18 consommation d'électricité. La Régie
- 19 retient qu'il est primordial et dans
- 20 l'intérêt public que la structure
- 21 tarifaire du Distributeur reflète
- 22 mieux les coûts marginaux de long
- 23 terme.
- 24 (13 h 15)
- Je reviens maintenant à votre stratégie tarifaire,

donc HQD-14, Document 2, à la page 15, les lignes 8 1 2 à 11 où vous indiquez : 3 Il appert que sur le plan de l'équité, 4 de l'efficience, de la simplicité et de la stabilité, l'application depuis 5 6 2006 de cette stratégie a permis 7 d'atteindre globalement les objectifs fixés et de répondre aux attentes de 8 9 la clientèle résidentielle et de 10 plusieurs acteurs. 11 Lorsque vous dites que la stratégie a permis 12 d'atteindre les objectifs fixés, est-ce que votre 13 position est à l'effet qu'on a atteint l'objectif 14 de faire en sorte que la 2e tranche du tarif D 15 reflète les coûts marginaux de long terme? M. MARCEL CÔTÉ : 16 17 R. La réponse, je l'ai donnée tantôt. La réponse c'est 18 non. On tend vers donner un signal, on tend à 19 donner un signal aux coûts marginaux. J'ai donné 20 l'explication. Si je devais aujourd'hui avoir les 21 coûts, le coût marginal dans le prix de la deuxième 22 tranche, le dix-huit sous (18 ¢), il faudrait que je donne les premiers kilowattheures, les trente 23 24 (30) premiers kilowattheures. Et peut-être leur 25 donner de l'argent en plus. Ça fait que c'est

- 1 une... une utopie de penser qu'on va refléter les
- 2 coûts... les coûts marginaux sur la moitié de la
- 3 consommation au Québec.
- 4 Q. [224] Merci. Donnez-moi quelques secondes. Donc
- 5 étant donné, comme vous venez de nous le
- 6 reconfirmer, que cet objectif-là on y tend, mais on
- 7 ne l'a pas encore complètement atteint, pouvez-vous
- 8 me résumer ce qui vous a... ce qui vous a motivé à
- 9 ne pas poursuivre avec la même stratégie cette
- 10 année, en attendant les consignes de la Régie sur
- 11 une stratégie future?
- 12 R. Donc la stratégie cette année c'était tout
- simplement de suspendre les stratégies qu'on avait
- précédemment, compte tenu des discussions qu'on
- avait. Ça, c'est la principale raison. O.K. Mais
- 16 comme j'ai mentionné, il faut qu'on se pose, c'est
- 17 le GRAME qui soulevait le point, je pense qu'il y
- 18 avait aussi UC à ce niveau-là, il faut se poser la
- 19 question : quand est-ce... on va-tu toujours
- 20 augmenter le prix de la 2e tranche jusqu'à tant
- que, comme je mentionnais tantôt, jusqu'à tant que
- 22 ca fasse de zéro à dix-huit cents le kilowattheure
- 23 (0 -18 kWh)? Ça n'a pas de sens de faire ça.
- 24 Il faut... il faut déterminer un écart qui
- soit acceptable, puis les coûts que... quand on

- 156 - Me P. Thibault-Bédard

- 1 regarde les coûts évités, les coûts évités ce n'est
- 2 pas juste pour le chauffage, c'est pour l'usage de
- 3 base aussi. On est dans une structure à coûts
- 4 croissants. À chaque fois qu'on rajoute des coûts,
- 5 des nouvelles structures, des nouvelles
- 6 organisations, ça coûte plus cher que tous les
- 7 coûts historiques qu'on a. Ça fait que c'est pour
- 8 ça que le coût est à la hausse. Avoir un prix lère
- 9 tranche, 2e tranche, qui donne une croissance, ça
- 10 fait du sens. Refléter juste dans le prix de la 2e
- 11 tranche le coût évité, ça ne fait pas de sens.
- 12 Q. [225] Mais c'est une stratégie qui était appliquée
- depuis deux mille six (2006), si je ne me trompe
- 14 pas. Est-ce qu'il y a un élément particulier qui a
- fait que cette année vous avez pris la décision de
- la suspendre?
- 17 R. C'était une stratégie qui avait de refléter la
- 18 tendance, à tendre vers les coûts évités. On n'a
- jamais atteint les coûts évités. À chaque fois
- 20 qu'on les... à chaque fois qu'on les révise, on les
- 21 révise à la hausse puis on dirait que l'objectif
- 22 est rendu encore plus loin qu'avant. Il y a
- quelques années c'était... on avait approché, puis
- 24 d'un coup on a un coût de puissance qui est
- 25 beaucoup plus élevé. D'un coup, hop! On vient de...

on vient d'avoir un objectif qui vient de s'éloigner beaucoup, beaucoup, beaucoup, ça fait

3 que...

4 Un coût à la marge, un coût à la marge plus 5 élevé pour le dernier kilowattheure, c'est un 6 concept qui fait du sens. Puis je reviens sur l'aspect aussi position concurrentielle. Si on 7 8 augmente le prix de la 2e tranche indûment, on va 9 avoir un problème avec le chauffage tantôt. On ne 10 peut pas augmenter... c'est nous autres mêmes qui 11 vont nous sortir du marché de la... de la chauffe 12 électrique.

- Q. [226] Hum, hum. Donc il y a... est-ce qu'il y a un certain seuil qui a été franchi, qui a expliqué que cette année on s'est dit : là, ce n'est plus raisonnable, on suspend?
- 17 R. Cette année ce qu'on a dit c'est que ce qui
 18 était... ce qui était surtout important c'était de
 19 suspendre cette stratégie-là pour qu'on puisse
 20 avoir ces discussions-là qu'on a aujourd'hui et
 21 qu'on avait durant les séances, puis ce qui s'en
 22 vient également.
- Q. [227] D'accord. Je n'ai plus d'autres questions.

 Merci beaucoup.

10 décembre 2015

- LA PRÉSIDENTE : 1
- 2 Merci, Maître Thibault-Bédard. Maître Neuman pour
- 3 l'SÉ/AOLPA.
- 4 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 5 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame
- 6 les Régisseurs.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Bonjour. 8
- 9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 10 Q. [228] Bonjour, Monsieur, Madame. Dominique Neuman
- 11 pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. J'ai
- seulement quelques questions à vous poser et pour 12
- 13 l'ensemble de ces questions il y a trois documents
- 14 que je vous inviterais à placer devant vous. D'une
- 15 part, la stratégie tarifaire, qui est la pièce B-
- 16 51, HQD-4, Document... pardon, HQD-14, Document 2.
- 17 Ainsi que les réponses aux DDR 2 et 4 de la Régie,
- 18 qui sont respectivement B-71, HQD-16, Document 1.1,
- 19 ainsi que B-76, HQD-16, Document 1.3. Et dans ces
- 20 deux réponses aux DDR, c'est à la même... même
- 21 numéro de question, même page que j'attirerais
- 22 votre attention, qui sont les pages débutant par la
- 23 page 33 et qui sont la réponse 9.
- 24 Donc, d'abord, je vais commencer par la
- 25 réponse à la DDR-2, la demande de renseignements 2

- 159 -

- de la Régie qui est B-0071, HQD-16, Document 1.1,
- 2 où la Régie vous a interrogés sur votre stratégie
- 3 ou vos stratégies de gestion de la puissance au-
- delà du programme de chauffe-eau que vous mettez en
- 5 place actuellement. Donc, on vous demandait une...
- 6 D'accord. O.K. J'attends que vous ayez le document.
- 7 (13 h 20)
- 8 M. MARCEL CÔTÉ:
- 9 R. Rappelez votre référence dans les questions.
- 10 Q. [229] Oui. Donc, les réponses aux DDR-2 et 4 de la
- 11 Régie, donc la DDR-2, c'est B-0071, HQD-16,
- 12 Document 1.1 et la DDR-4, c'est B-076, HQD-16,
- Document 1.3., et c'est la page 33 dans chacun des
- 14 deux documents. Et on va commencer... on va
- 15 commencer par la DDR-2.
- 16 R. Oui.
- 17 Q. [230] Donc, la question 9.1 qui vous était posée
- par la Régie est une question d'ordre général sur
- 19 vos stratégies de gestion de la puissance et donc
- 20 vous demandait de dresser un peu un portrait de vos
- 21 intentions. Et surtout la question vous
- 22 interrogeait sur votre horizon et... Donc, dans la
- 23 réponse que vous avez fournie à la Régie, vous avez
- 24 énoncé, de façon générale, que ce que... ce à quoi
- vous réfléchissez, ce que vous envisagez. Vous avez

1	également fourni quelques réponses complémentaires
2	au cours de l'audience. Par exemple, tout à
3	l'heure, au GRAME, vous avez parlé de la réflexion
4	qui est en cours sur la possibilité d'utiliser des
5	véhicules pour l'alimentation, pour l'alimentation

6 électrique.

Mais, il manque à cet ensemble de réponses
l'horizon. Ce qui... on reste un petit peu sur
notre faim à savoir est-ce que c'est du très long
terme? Est-ce qu'on parle de quelque chose qui
pourrait être soumis dès l'an prochain? C'est un
peu là-dessus que j'aimerais... que j'aimerais
avoir vos précisions.

- 14 R. Oui. Non, mais je pense que monsieur Zayat en a
 15 parlé. Donc, le premier dans le tuyau, c'est les
 16 chauffe-eau, hein! C'est surtout...
- 17 Q. [231] On est déjà au courant, oui.
- 18 R. Ça, c'est les chauffe-eau. Ensuite, ce sont les
 19 autres programmes qui vont s'empiler un en arrière
 20 de l'autre. Mais, c'est toujours avec le même
 21 concept, fonctionner avec un programme plutôt que
 22 de fonctionner avec une tarification différenciée
 23 dans le temps.
- 24 Ce qu'on a... ce qu'on... les leçons qu'on 25 tire des tarifs DH qu'on avait à l'époque puis

- 161 -

1	l'heure	juste,	et	caetera,	c'est	que	sans	moyen	de
---	---------	--------	----	----------	-------	-----	------	-------	----

- gestion, les gens ne peuvent pas faire grand-chose
- 3 avec ça. Ça fait que c'est pour ça qu'il faut...
- 4 Q. [232] Pouvez-vous préciser « sans moyen de
- 5 gestion », vous pouvez préciser ce que...
- 6 R. Bien, soit qu'on a un accumulateur thermique, soit
- 7 qu'on a un chauffe-eau, soit qu'on a... si on
- 8 demande juste aux gens de changements de
- 9 comportement, on n'a rien, on a tout simplement
- 10 rien. Ça fait qu'on les soumet à une tarification
- différenciée dans le temps à des prix très élevés
- 12 et sur lesquels ils ne peuvent pas faire grand-
- chose.
- 14 Q. [233] Et votre réponse sur l'horizon, c'est-à-dire
- est-ce qu'on peut s'attendre à quelque chose l'an
- 16 prochain ou c'est dans... c'est quelque chose qui
- 17 prendra un plus grand nombre d'années à être
- 18 élaboré?
- 19 M. HERVÉ LAMARRE:
- 20 R. Bien, si je me souviens bien, monsieur Zayat a
- 21 répondu là-dessus, il a répondu au niveau des
- 22 chauffe-eau et sur l'horizon, donc le premier cent
- 23 mille (100 000). Et, de mémoire, la quantité qu'on
- vise à terme, c'est cinq cent mille (500 000),
- 25 mais...

- 162 -
- 1 Q. [234] Oui. Au-delà des chauffe-eau.
- 2 R. Bon. Au-delà des chauffe-eau, ce que monsieur Zayat
- 3 a mentionné, c'est la charge résidentielle, mais en
- 4 commençant par les... les garages notamment.
- 5 Pourquoi les garages? Parce que c'est ce qui crée
- le moins d'inconfort. Donc, ça, aussitôt qu'on va
- 7 trouver la meilleure façon de le... là ce sera par
- 8 des thermostats communicants qui existent depuis
- 9 peu. Il y en a sur le marché depuis à peine un an.
- Donc, dès qu'on a trouvé le meilleur moyen de
- 11 percer ce marché-là, on va y aller.
- 12 Q. [235] O.K.
- 13 R. Puis par la suite, après... après le chauffage des
- 14 garages, on va voir qu'est-ce qui est... Et là j'y
- vais par ordre de potentiel. Ensuite, on va voir
- qu'est-ce qu'on peut... à quoi on peut s'attaquer.
- Q. [236] Et le « timing », le « timing », à part les
- 18 chauffe-eau, à part les chauffe-eau.
- 19 R. Le plus tôt possible.
- 20 Q. [237] O.K. J'attire votre attention toujours à la
- 21 réponse à la DDR-2 de la Régie, un peu plus loin,
- 22 en page 35, à votre réponse à la question 9.5. La
- 23 Régie vous demandait :
- Veuillez élaborer sur l'intérêt de
- 25 renforcer la sensibilisation à la

1	pointe hivernale et la participation
2	au programme de charges interruptibles
3	résidentielles, tel que présenté []
4	Tel qu'on vient de mentionner
5	par un signal de coût plus élevé
6	qui s'appliquerait uniquement pendant
7	les heures critiques (par exemple, les
8	100 heures les plus chargées) et
9	uniquement sur la portion de
10	consommation au-delà d'un seuil élevé
11	de consommation unitaire par jour à
12	déterminer.
13	Et, entre parenthèses, ça pourrait être la tranche
14	2, ça pourrait être autre chose.
15	(13 h 25)
16	Et sur les cent (100) heures les cent
17	(100) heures les plus chargées, j'aimerais vous
18	référer également, et ça se trouve à la page de
19	la page aux pages Adobe 145 et 146 du même
20	document, qui est la présentation que vous avez
21	faite lors de la séance de travail numéro 2, aux
22	pages 15 et 16, où vous aviez abordé cette même
23	question. Vous répondiez à des préoccupations
24	exprimées à la fois par la Régie et par SÉ-AQLPA à
25	cet égard. Oui, aux pages 15 et 16.

25

1 Donc, il y avait différentes propositions. Donc, la proposition de la Régie qui parlait des 2 3 trois cents (300) heures de pointe ou des mille 4 cinq cents (1500) heures de pointe. Nous aussi, SÉ-AQLPA, nous avions envisagé cette hypothèse ou de 5 6 se concentrer sur la pointe la plus fine comme, par 7 exemple, juste les moments où il y a des appels au public. Ça pourrait être autre chose, ça pourrait 8 9 être les moments où vous déclenchez le chauffe-eau 10 interruptible. Ça pourrait être à ces mêmes 11 moments-là, au moment où vous annoncez que vous déclenchez, vous annoncez également qu'à ce moment-12 13 là, la consommation au-delà d'un certain seuil, 14 serait plus chère. 15 L'idée étant d'accroître l'incitatif par un 16 aspect monétaire. Donc, il y a aurait l'aspect 17 collaboration, que vous demandez de la clientèle, 18 par les chauffe-eau, en s'inscrivant aux chauffe-19 eau de manière à ce que vous puissiez les 20 contrôler, mais il y aurait peut-être cet aspect supplémentaire, l'idée étant de renforcer le 21 22 comportement par un aspect chiffré, par une valeur 23 qui... M. MARCEL CÔTÉ : 24

R. En d'autres termes, ce que vous parlez c'est d'un

- 165 -

1	petit	bâton,	là.	Frapper	les	clients	quand	ils

- 2 consomment durant cette période-là.
- 3 Q. [238] Bien, qu'on appelle ça un bâton ou une
- 4 carotte, mais en tout cas, c'est...
- 5 R. Non, non, mais c'est ça la différence entre un
- 6 programme puis une tarification. Si je fais une
- 7 tarification, comme j'ai mentionné, puis je fais
- 8 une tranche à cent cinquante et un kilowattheures
- 9 (151 kWh) parce que je vais couvrir probablement
- 10 les cent (100) heures les plus chargées du réseau,
- je ne suis pas certain de tomber sur les cent (100)
- 12 heures les plus chargées, en passant, ça va
- dépendre de la grosseur du client. Et puis deux
- 14 mois après, quand il va recevoir sa facture deux
- mois plus tard, il va savoir qu'il a consommé,
- durant ces heures-là, à un prix assez élevé. Ça
- 17 fait que c'est... Puis, en plus, c'est ce que je
- mentionnais, c'est qu'il y a moins de dix pour cent
- 19 (10 %) de la population qui va avoir ce signal de
- 20 prix là. Ça fait que, dans les structures
- 21 tarifaires comme on les connaît aujourd'hui...
- 22 Q. [239] Pourquoi moins de dix pour cent (10 %) de la
- population, je ne comprends pas? Pourquoi?
- 24 R. Parce que si on dit, on veut aller chercher...
- lorsqu'il fait froid, je veux aller chercher la

- 166 -

1	consommation, ça fait que je fais une tranche à
2	cent cinquante et un kilowattheures (151 kWh) puis
3	là je vais tomber durant les heures durant l'hiver

- à peu près, là où il fait le plus froid, puis je
- 5 vais aller chercher ces consommations-là.
- Q. [240] Ou ça peut être un taux variable aux heures Xque vous déterminez.
- R. Ce que vous parlez, là, c'est de faire de la 8 9 tarification différenciée dans le temps. C'est-à-10 dire que là je vais avoir une lecture de la 11 consommation de ce client-là à ce moment-là puis là il va falloir que je prenne le tarif auquel il est, 12 13 il va falloir que je fasse une calibration pour 14 savoir qui va consommer à cette période-là, je vais faire un profil type puis, si vous êtes chanceux, 15 16 vous êtes peut-être en dessous, vous n'aurez même 17 pas besoin de faire d'effort; si vous êtes au-18 dessus, même si vous faites des efforts, vous allez 19 peut-être perdre, puis si vous faites des efforts 20 vous allez peut-être réduire mais... C'est faire 21 une structure pour tout le monde alors que, tout ce 22 que je veux, c'est la gestion de la consommation, qui est prêt à faire de la gestion de consommation? 23 24 Je suis prêt à faire un programme de gestion de la 25 consommation pour ces clients-là. Pour ne pas

1	1					
1	bousculer	toute	une	structure	tarifalre	pour

- 2 faire... introduire des pointes en période de
- 3 pointe comme ça, qui va être plus une pénalité
- 4 qu'autre chose pour tous les clients. Parce que, si
- 5 c'est l'heure, il y a quelqu'un qui va leur dire :
- 6 « C'est aujourd'hui, là, qu'on est en période de
- 7 pointe puis c'est le prix de trente cents (30 ¢)
- 8 qui s'applique. » Qu'est-ce que vous voulez que les
- 9 gens fassent?
- 10 Encore une fois, si le programme...
- 11 Q. [241] Qu'ils aient le signal.
- 12 R. Si le programme... Oui, il y a le signal. Si le
- 13 programme, il a le signal, puis il n'y a pas un
- 14 moyen de gestion pour faire quelque chose avec ça,
- il ne peut rien faire. Il peut juste subir le tarif
- 16 à ce moment-là.
- 17 Q. [242] Dans votre réponse... je reviens à la page où
- on était tout à l'heure, qui était la page 35.
- 19 Donc, dans votre réponse à cette question 9.5 de la
- 20 Régie, vous mentionnez qu'une telle démarche
- 21 pourrait nuire à la position concurrentielle de
- 22 l'électricité par rapport aux autres sources
- 23 d'énergie et, plus tard, la Régie vous a demandé
- 24 d'élaborer là-dessus. C'était dans la réponse à la
- demande de renseignements numéro 4, à la page 33...

- 168 -

- en fait, 33 et 34, votre réponse est à la page 34.
- 2 Votre réponse est à la page 34, donc de B-76, HQD-
- 3 16, Document 1.3, page 34. Et vous avez mentionné à
- 4 la fin de votre réponse quelque chose qui... qui
- 5 nous surprend. Vous mentionnez que ce moyen ne
- 6 serait pas souhaitable « dans l'actuel contexte de
- 7 surplus d'électricité ». Et ça nous a surpris
- 8 puisqu'il nous semble que tout l'enjeu de ces
- 9 questions, de ce dont on vient de parler depuis le
- 10 début, c'est...
- 11 (13 h 30)
- 12 R. Je ne suis pas sûr d'être au bon endroit, je suis à
- 13 la page 34 du document HQD-16, Document 1.4.
- 14 Q. [243] 1.3. C'est la page finale de cette demande
- 15 de... de cette réponse.
- 16 R. Page 34.
- 17 Q. [244] O.K. Vous mentionnez que ce ne serait pas
- souhaitable « dans l'actuel contexte de surplus
- 19 d'électricité ». Notre compréhension c'est que,
- oui, il y a un enjeu de surplus en énergie, mais
- qu'il n'y a pas cet enjeu et au contraire, qu'il y
- a un enjeu inverse quant à la puissance. Et que
- tout ce dont nous parlons, là, depuis le début de
- 24 mes questions, c'est des moyens de réduire la
- demande en puissance d'Hydro-Québec.

1	R.	Hum, hum. Non, mais c'est parce qu'on mélange deux
2		choses. On parle de la deuxième tranche ici. La
3		deuxième tranche, je l'ai expliqué tantôt, si on

- 4 augmente indûment le prix de cette deuxième tranche
- 5 là, c'est le chauffage qu'on risque de perdre, là.
- On va dire : Gaz Métro, regarde, nous autres c'est
- 7 très important de refléter les coûts évités de long
- 8 terme, puis prenez... prenez notre place.
- 9 Q. [245] O.K. O.K. Je comprends votre réponse. Je
- 10 passe à mon autre sujet, mon autre ligne de
- 11 questions portant sur la facture... votre réflexion
- 12 sur une facture minimale dans le secteur
- résidentiel. On comprend que vous proposez déjà,
- pour le tarif GD, une puissance à facturer minimale
- 15 et on aimerait voir si votre réflexion sur la
- 16 facture minimale en général, pour le secteur
- 17 résidentiel, si c'est le reflet d'une nouvelle
- 18 approche, qui peut-être pourrait se traduire de
- 19 façon plus générale dans... dans la structure
- 20 tarifaire dans son ensemble d'Hydro-Québec
- 21 Distribution.
- 22 R. Votre question?
- 23 Q. [246] Oui. Est-ce que... est-ce que c'est le reflet
- 24 d'une approche, d'une modification plus générale de
- votre approche, qui dépasserait les simples cas

- dont nous sommes en train de parler?
- 2 R. Je vais laisser... je vais laisser madame Trépanier
- 3 parler pour le tarif GD, là, pourquoi qu'on utilise
- 4 une facture minimale. Dans le cas du tarif D, la
- 5 question était plutôt de voir comment qu'on peut
- 6 simplifier, rendre plus claire une facture, éviter
- 7 d'avoir deux composantes qui... qu'on pourrait
- 8 résumer par une seule composante parce que c'est
- 9 soit la facture minimale qui s'applique ou un prix
- 10 d'énergie qui s'applique. Donc c'est dans ce
- 11 contexte-là que c'est à regarder. Et ça nous permet
- 12 également de... de moduler puis de mettre plus
- 13 d'emphase sur les prix d'énergie plutôt que sur la
- 14 redevance, comme ça l'est présentement. Ça fait que
- que ça, c'est la stratégie pour le domestique.
- 16 Q. [247] Est-ce que ça va au-delà? Est-ce que votre
- 17 réflexion va au-delà? Est-ce que vous envisagez
- 18 peut-être d'étendre, de généraliser cela?
- 19 R. Bien en fait, au tarif D, c'est là qu'il y a une
- 20 redevance, puis ensuite on en a au tarif G. Puis
- 21 après ça il n'y a pas d'autre endroit, là.
- 22 Mme LOUISE TRÉPANIER :
- 23 R. Bien en fait au tarif GM, G9, on a déjà des
- factures minimales. Donc les changements qu'on
- 25 faisait au tarif GD, je ne veux pas rentrer dans le

- 1 détail, mais c'était pour récupérer un minimum de
- 2 coûts. Donc ce qu'on avait proposé c'est
- 3 d'appliquer une facture minimale, comme au tarif GM
- 4 et G9.
- 5 Q. [248] O.K. Lors d'une réponse à la Régie, c'était
- 6 la pièce B-71, page 6, je vais simplement vous lire
- 7 le texte, ce n'est pas la peine d'aller voir la
- 8 pièce. Vous indiquez :
- 9 Différents scénarios de facture
- 10 minimale pourraient être examinés
- 11 Et je cite.
- 12 si la Régie retenait cette avenue
- 13 comme une orientation à explorer pour
- 14 le prochain dossier tarifaire.
- 15 Donc, est-ce que je comprends que vous attendez du
- 16 présent dossier de la Régie que dans sa décision
- 17 qu'elle indique que, oui, ou éventuellement non,
- 18 elle envisage d'examiner cela comme une orientation
- 19 à explorer?
- 20 M. MARCEL CÔTÉ :
- 21 R. Oui, je l'espère. Qu'elle se positionne là-dessus.
- 22 Je ne veux pas dire que... Je vais lui laisser le
- 23 choix.
- 24 (13 h 36)
- 25 Q. [249] Dans votre justification de l'opportunité

1	d'examiner un scénario de facture minimale, vous
2	citez fréquemment le cas de la microproduction.
3	Comme vous le savez, les clients les quelques
4	clients, puisqu'il y en a très peu, qui optent pour
5	la microproduction font face à un défi de
6	rentabilité, ce qui explique qu'il y en ait
7	relativement peu. Et pour des raisons législatives,
8	ces clients sont limités à l'autoproduction, c'est-
9	à-dire qu'ils ne peuvent pas produire annuelle
10	enfin, ils peuvent produire annuellement au-delà de
11	leur consommation, mais Hydro-Québec ne leur paiera
12	pas cette production excédentaire qui lui serait
13	livrée.
14	Ma question, c'est : est-ce que vous ne
15	craignez pas qu'une telle orientation de facture
16	minimale, qui semble s'adresser notamment à cette
17	clientèle-là, que ça que ça décourage ce secteur
18	de l'autoproduction qui est embryonnaire et même
19	« embryonnaire », c'est un trop gros mot, qui est
20	microscopique actuellement alors qu'on cherche à le
21	développer puisque ça c'est quelque chose. Le
22	« net metering », c'est quelque chose qui s'est

R. Hydro-Québec ne souhaite pas développer le « net metering » autant que possible. Pour moi, c'est...

développé dans un grand nombre de juridictions.

23

24

25

- 173

1	pour moi, ça veut dire ce que monsieur Lamarre a
2	mentionné, c'est si j'ai une maison qui ne consomme
3	rien puis que je facture en kilowattheures, je
4	n'aurai zéro revenu avec ça.
5	Présentement, on a un tarif qui est tout
6	simplement le « net metering », c'est que s'il a
7	accumulé plus de kilowattheures, on lui rend ce
8	kilowattheure-là. Ça veut dire qu'on lui donne
9	l'équivalent du prix de l'énergie qu'on lui facture
10	présentement.
11	Ça fait qu'admettons que je lui facture
12	sept dollars (7 \$) sept kilowattheures
13	(7 kWh) sept cents le kilowattheure (7 ϕ/kWh),
14	s'il m'en donne plus, je lui donne sept
15	kilowattheures (7 kWh) (sic). Je devrais lui je
16	devrais lui retourner seulement le prix de la
17	fourniture parce que c'est ça qu'il me donne, il ne
18	me donne pas le coût de transport et de
19	distribution. C'est trois sous (3 ¢) que je devrais
20	lui retourner seulement. Ça fait que pour l'instant
21	le « net metering », ça permet de développer le
22	marché, comme vous dites, mais avant longtemps il
23	va falloir corriger le tir sur cette situation-là.
24	Q. [250] Et cette correction de tir que vous
25	mentionnez n'implique pas nécessairement une

- 1 facture minimale. Ça pourrait être un prix
- 2 différent à l'achat et à la vente ou ça pourrait

- 174 -

- 3 être un autre exemple puisqu'il y a des tarifs
- 4 qui... d'autres tarifs qui prévoient une facture de
- 5 la puissance. Ça pourrait être ça aussi.
- 6 R. Vous pouvez imaginer, si je retourne, si je le
- facture trois sous (3 ¢) quand il réinjecte sur le
- 8 réseau, ca, c'est une chose. Mais s'il finit avec
- 9 NET ZERO, qui m'appelle de la puissance sur une
- maison vingt kilowatts (20 kW), m'appelle de la
- 11 puissance ZERO puis je lui ai facturé zéro dollar,
- puis... Mais, par contre, il y a des fois qu'il
- faut que je lui fournisse l'électricité, il faut
- 14 que je lui facture le... un tarif de « stand-by »
- pour être là, là.
- 16 Q. [251] C'est la puissance finalement.
- 17 R. De la puissance, exactement.
- 18 Q. [252] Oui. Oui.
- 19 R. Ça fait que la...
- 20 Q. [253] Donc, ça pourrait être ça. Ça pourrait être
- 21 ça.
- 22 R. Ça fait que la facture minimale pourrait être basée
- 23 sur la puissance notamment, c'est un exemple.
- 24 Q. [254] O.K. Je vous remercie bien. Alors, ça termine
- 25 mes questions, Madame la Présidente.

1	T 7\	PRÉSIDENTE	
上	\Box	LVESIDENIE	•

- Merci, Maître Neuman. Alors, nous allons débuter
- 3 avec les questions de la Régie, Maître Legault.
- 4 INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT :
- 5 Q. [255] Merci, Madame la Présidente. D'abord, une ou
- deux questions sur des choses qui ont été dites
- 7 aujourd'hui, j'aborderai ensuite les questions qui
- 8 avaient déjà été préparées. Je me souviens que,
- 9 dans le cadre des demandes de renseignements quant
- 10 au tarif DT, une question qui vous avait été posée
- 11 sur la possibilité d'utiliser la télécommande de
- 12 chauffe-eau pour en même temps activer la fournaise
- 13 au mazout. Est-ce que c'est une possibilité qui
- 14 pouvait être envisagée? Et votre réponse en DDR
- avait été « non ». Est-ce que j'ai bien compris
- 16 aujourd'hui que ça pourrait être « oui »?
- 17 M. MARCEL CÔTÉ:
- 18 R. C'est... en fait, le tarif DT actuellement, comme
- on le connaît, il est en décroissance actuellement
- puis je pense qu'il ne faut pas changer... parce
- 21 qu'on pourrait... dans ce cas-là ici aussi on
- 22 pourrait prendre le tarif DT et dire on va faire un
- 23 programme avec, t'sais. On va facturer au tarif
- régulier, puis on va... on va s'organiser pour
- 25 lorsqu'il s'efface en période de pointe, on va lui

1	donner un rabais puis quand il s'efface plus
2	souvent, bien on lui donne un rabais plus important
3	puis quand il ne s'efface pas du tout, bien on ne
4	lui donne pas on ne lui donne pas de rabais.
5	Mais, ça, ça implique un changement
6	d'installation et toutes ces choses-là. C'est pour
7	ça que le tarif DT actuellement, on essaie de le
8	préserver. On veut augmenter les économies qu'il y
9	a dans ce tarif-là, mais ne pas changer comme telle
10	la structure et la façon qu'il fonctionne, mais
11	Puis la tendance, je regarde encore ce qui
12	se passe à Paris présentement. C'est de ne pas
13	aller vers du biénergie avec du mazout, hein! Ça
14	fait que c'est clair qu'on s'en va plus vers de
15	l'électricité puis la biénergie va aller
16	tranquillement à la baisse, t'sais.
17	Ça fait que pourquoi essayer de développer
18	des nouveaux tarifs? Puis il y avait FCEI notamment
19	qui posait la question « on pourrait faire la
20	biénergie DT avec ça puis on pourrait avoir puis
21	intervenir dans la structure du tarif DT ». Alors,
22	je le ferais différemment à ce moment-là, quand
23	c'est pour faire du nouveau.
24	Mais là, on est installé, les compteurs

sont là, les sondes sont sur place, ça fonctionne.

25

- 1 C'est la température qui détermine dans quel
- 2 registre ça rentre. Si je change ça, on pourrait
- 3 télécommander, on pourrait faire un paquet d'autres
- 4 choses, mais... Regarde, essayons de ne pas
- 5 bousculer cette clientèle-là pour que ça puisse
- 6 continuer à fonctionner autant que possible.
- 7 Q. [256] Statu quo.
- 8 R. Mais, en fait, statu quo, mais on rencontre les
- 9 clients pour les informer, pour s'assurer que ça
- 10 fonctionne bien puis qu'ils comprennent... qu'ils
- 11 comprennent davantage le mode biénergie comme tel.
- Mais, on sait que c'est un... c'est un tarif qui
- 13 s'en va tranquillement.
- 14 (13 h 43)
- Q. [257] Question peut-être un peu plus sensible. Mais
- 16 vous avez mentionné, à une question de maître
- 17 Hotte, quand vous parliez des clients agricoles au
- tarif D. Puis je vous cite, là, pas des notes,
- 19 c'est ce que, moi, j'ai noté que : « Ils étaient
- 20 potentiellement désavantagés un peu par la deuxième
- 21 tranche. » Ça a été vos paroles un peu plus tôt
- 22 aujourd'hui. « Désavantagés un peu », si je me
- 23 place dans la position d'un directeur ou d'une
- 24 directrice d'un CPE, un centre de la petite
- enfance, organisme sans but lucratif, conseil

1 d'administration, des parents, subventionné pa
--

- 2 l'État à raison de sept virgule quinze sous
- 3 (7,15 ¢) depuis le mois d'octobre puis un
- 4 différencié maintenant avec la nouvelle
- 5 législation, est-ce que je ne me trompe pas qu'un
- 6 CPE a été facturé au tarif G?
- 7 R. Oui, G ou M, là, oui. Ça dépend de la grosseur.
- 8 Q. [258] Alors, pour ce directeur de CPE là, qui est
- 9 sans but lucratif et qui regarde un agriculteur qui
- 10 est facturé au D, est-ce qu'il ne pourrait pas
- 11 prétendre qu'au contraire, l'agriculteur est déjà
- 12 avantagé d'être au D et non pas au G?
- 13 R. Absolument. Je pense que le point a été soulevé à
- 14 maintes reprises. Puis, comme j'ai mentionné ce
- matin, le tarif domestique constitue un tarif
- 16 d'usage et on a accepté que les exploitations
- 17 agricoles soient dans ce tarif d'usage là puis qui
- fait en sorte que c'est un tarif qui est moins
- 19 élevé que les autres. La question est toujours là,
- 20 là. Est-ce qu'on doit accepter les exploitations
- 21 agricoles dans un tarif D?
- 22 Q. [259] On va maintenant aborder la stratégie
- 23 tarifaire comme telle. Je vais vous référer à la
- pièce... Je vais d'abord vous donner les pièces
- 25 auxquelles je vais vous référer pour y revenir

1	après. Ça vous permet de les trouver au départ. La
2	pièce B-51, c'est HQD-14, Document 2. Ensuite la
3	pièce B-71, la pièce HQD-16, Document 1.1. D'abord,
4	à HQD-14, Document 2, à la page 17, il est
5	question, à la ligne 27 et suivantes, là :
6	Toutefois, il pourrait explorer la
7	possibilité d'augmenter le seuil de la
8	1re tranche pour y capter une partie
9	de la consommation associée au
10	chauffage ou, comme mentionné par
11	certains intervenants, pour y inclure
12	le « chauffage de base ».
13	Alors, on va utiliser l'expression soit « chauffage
14	de base » ou « une partie du chauffage ». En
15	réponse à la question 6.1 de la DDR-2, et là je
16	suis à la pièce B-71, donc HQD-16, Document 1.1,
17	page 21, ligne 30. Vous mentionnez:
18	De plus, comme les besoins de
19	chauffage au Québec s'étendent bien
20	au-delà de la « période d'hiver » au
21	sens des Tarifs, un tel ajustement
22	devrait s'appliquer toute l'année.
23	Et, finalement, en réponse 6.2, vous mentionnez que
24	ça complexifierait, excusez-moi, le mot n'est pas
25	facile mais ligne 3 et suivantes :

1		Tant pour le seuil de la 1re tranche
2		d'énergie que pour les prix, l'ajout
3		d'un caractère saisonnier aux tarifs
4		de base afin de mieux répondre aux
5		besoins de gestion de la puissance en
6		période d'hiver n'est pas retenu par
7		le Distributeur. Cette avenue
8		complexifierait la structure tarifaire
9		et son application, la rendant moins
10		compréhensible pour les clients.
11		On constate et là je vous réfère à B-71, page
12		19, donc on est toujours à HQD-16, Document 1.1. Il
13		y a un tableau, qui est le tableau E-3.1. On
14		constate, à la dernière colonne de ce tableau-là,
15		que, pour deux virgule un millions (2.1 M) de
16		clients, la consommation moyenne par jour pour les
17		mois d'été est de trente-cinq kilowattheures
18		(35 kWh) par jour ou moins. C'est bien ça?
19	R.	C'est un chiffre moyen, là, il y en a qui sont plus
20		bas, il y en a d'autres qui sont plus hauts. C'est
21		un chiffre moyen. Il faut le regarder par tranches
22		pour être en mesure de dire combien qui consomment
23		en bas de
24	Q.	[260] Ne craignez-vous pas qu'une hausse annuelle
25		du seuil de la première tranche plutôt que limitée

1		aux mois d'hiver réduirait de beaucoup ou
2		éliminerait tout signal de prix en deuxième tranche
3		durant la majeure partie de l'année, soit la
4		période d'été, selon la définition d'été dans les
5		tarifs?
6	R.	Ce que je vous ai mentionné depuis aujourd'hui,
7		hier, hier et aujourd'hui, c'est que, idéalement,
8		Hydro-Québec aurait un tarif d'hiver, un prix
9		d'hiver, un prix d'été. On a utilisé un autre
10		tarif, première tranche, deuxième tranche et il y a
11		des avantages à faire ça, il y a des désavantages à
12		faire ça. Le désavantage à faire ça c'est qu'on
13		facture des prix de huit cents (8 ¢), neuf cents
14		(9 ¢) en plein milieu de l'été. On n'a pas de
15		justification de coûts pour faire ça. Ça, c'est de
16		la redistribution. O.K.
17		(13 h 48)
18		Ça fait que, à chaque fois qu'on s'enterre
19		dans vouloir faire, et du saisonnier, des tarifs
20		saisonniers, et des tranches, hein, tout ce qu'on
21		fait, c'est qu'on complique ces affaires-là alors
22		qu'on n'en a pas besoin. Je n'en ai pas besoin. Si
23		je vous disais que je devais faire un tarif avec
24		des tranches, je dirais, la première tranche est
25		applicable à l'année longue, puis la deuxième

1		tranche, je l'appliquerais seulement en hiver. Ce
2		serait encore plus proche d'un tarif saisonnier.
3		Mais il y a d'autres considérations, comme la
4		considération pour les ménages à faible revenu. Ça
5		fait qu'on facture un petit peu plus cher l'été
6		pour les tranches au-delà de trente kilowattheures
7		(30 kWh). Puis ça nous permet de baisser le prix de
8		la première tranche. Et de cette façon-là, on
9		atteint d'autres objectifs que juste faire « off
10		setter » les coûts comme tels.
11	Q.	[261] Vous nous aviez répondu en réponse à la
12		question 6.1 de la DDR 2 que les besoins de
13		chauffage s'étendent quand même au-delà des quatre
14		mois d'hiver, là, décrits aux Tarifs. Comme
15		l'intention est de capter qu'une partie de la
16		consommation qui est associée au chauffage,
17		autrement appelé chauffage de base, d'une part,
18		puis qu'il est souhaitable qu'une portion
19		appréciable du chauffage demeure un sujet au signal
20		de prix de la deuxième tranche pour encourager
21		l'utilisation responsable des ressources
22		énergétiques qui sont quand même limitées, d'autre
23		part, est-ce que ça ne plaide pas en faveur d'une
24		hausse limitée aux plus gros mois d'hiver
25		seulement?

18

19

20

21

22

23

24

25

1 R. Donc, c'est ce que fait quand on passe de trente (30) à quarante (40), c'est qu'on rapetisse la 2 période en... je dis toujours en théorie, parce que 3 4 c'est toujours de façon indirecte. On concentre ça 5 davantage en période d'hiver. Mais sur le concept 6 de dire, je veux un tarif saisonnier hiver, été, puis j'essaie de faire la même chose avec un tarif 7 première tranche, deuxième tranche, quand je passe 8 9 de trente (30) à quarante (40), ce que je fais, c'est que je fais de la redistribution de richesse. 10 11 C'est tout ce que je fais. Parce que je n'ai pas de justificatif pour faire ça. 12 13 C'est que je veux aller cibler davantage, 14 donner plus d'espace pour les plus petites 15 consommations, de zéro à quarante (40), par 16 exemple, si on utilise quarante (40), puis

d'augmenter le prix sur les autres. Ça va

Mais encore une fois, c'est le profil moyen de l'ensemble de la clientèle. Si vous avez un petit condo, vous chauffez à l'électricité, vous ne serez jamais dans cette deuxième tranche-là. Puis si c'est l'inverse, vous avez un logement qui est très, très mal isolé, bien, vous allez peut-être

effectivement notamment rapetisser cette période-

là, puis on va peut-être cibler plus en hiver.

1		être souvent dans la deuxième tranche. C'est qu'il
2		faut faire la part des choses. Il y a un compromis
3		à faire dans tout cet exercice-là.
4	Q.	[262] Je vais vous référer à Je n'ai pas
5		l'intention de coter le document, Madame la
6		Présidente. Quand c'est des extraits de décisions
7		de la Régie, ils sont faciles à trouver sur le site
8		Internet. Alors, je vais juste, aux fins des notes
9		sténographiques, dire à quel document je réfère,
10		mais je ne veux pas alourdir le document en
11		déposant des pièces additionnelles. Or, je vous
12		réfère à un extrait de la décision D-2008-024.
13		C'était dans le dossier R-3644. Et je vous remets
14		donc les pages 85 à 87.
15		Dans ce dossier-là, dans le 3644-2007, à la
16		demande de la Régie, vous aviez analysé deux
17		scénarios de tarification saisonnière qui
18		s'inspiraient des tarifs en vigueur en Ontario à ce
19		moment-là. Comme on peut le voir à la page 85 de la
20		décision, là, deux scénarios dont, au bas de la
21		page 85 :
22		- la réduction du seuil de la première
23		tranche à 25 kWh/jour en été;
24		Et deuxième :
25		- l'augmentation du seuil de la

1	première tranche à 35 kWh/jour en
2	hiver.
3	La Régie mentionnait à la page 86 de cette même
4	décision, et je suis en haut de la page :
5	Le Distributeur présente, pour cette
6	clientèle, la répartition mensuelle
7	des besoins de base, excluant la
8	climatisation. La moyenne est de 25
9	kWh/jour pour les mois d'été (d'avril
10	à novembre) et de 31 kWh/jour pour les
11	mois d'hiver (de décembre à mars).
12	On continue.
13	Le Distributeur considère que la
14	hausse du seuil de la première tranche
15	en hiver à 35 kWh/jour diluerait le
16	signal de prix, [].
17	(13 h 54)
18	Et, là, je saute pas au paragraphe suivant, mais au
19	quatrième paragraphe :
20	Par ailleurs, en s'appuyant sur la
21	répartition mensuelle des besoins de
22	base, le Distributeur mentionne qu'il
23	peut être justifié de réduire le seuil
24	de la première tranche en été,
25	c'est-à-dire du 1er avril au 30

1	novembre. Cependant, on constate que
2	les usages de base des mois d'avril,
3	mai et novembre sont supérieurs à 25
4	kWh/jour.
5	Et finalement, à la page 87, la Régie, au bas, la
6	dernière phrase du deuxième paragraphe de la page
7	87 :
8	La Régie considère qu'il y a un
9	avantage économique important à
10	modifier la structure tarifaire afin
11	d'inciter à réduire la consommation
12	postpatrimoniale, en été comme en
13	hiver.
14	La Régie juge que la réduction du
15	seuil de la première tranche du tarif
16	D à 25 kWh/jour en été pourrait
17	permettre de mieux refléter le profil
18	des consommations mensuelles de base
19	des clients, à condition que cette
20	modification soit accompagnée d'un
21	changement de définition de la période
22	d'été de mai à octobre, et ce,
23	seulement lorsque le Distributeur aura
24	mis en place une infrastructure de
25	mesurage lui permettant de lire les

1	consommations de tous les clients
2	résidentiels au premier jour de chaque
3	changement de saison.
4	Je pense que cette infrastructure est maintenant en
5	place. Si, à la lumière des arguments avancés par
6	certains intervenants et repris par vous, la Régie
7	pourrait envisager une hausse modeste du seuil de
8	la première tranche d'énergie afin d'inclure une
9	portion de chauffage de base. Est-ce que, selon
10	vous, suggérer une hausse même durant la période
11	estivale n'irait pas à l'encontre des conclusions
12	auxquelles la Régie en était arrivée dans la
13	décision que je viens de vous citer?
14 R.	Ce que je vous répète à quelques reprises, c'est
15	notre coût en été n'est pas plus élevé après trente
16	kilowattheures (30 kWh), après quarante
17	kilowattheures (40 kWh), après cinquante
18	kilowattheures (50 kWh), soixante kilowattheures
19	(60 kWh). La méthode qu'on utilise, d'utiliser une
20	première tranche, une deuxième tranche fait cet
21	exercice-là et il faut la considérer comme une
22	façon de redistribuer les coûts à différentes
23	clientèles comme telles, parce qu'il n'y a pas de
24	distinction au niveau des coûts. Les coûts, c'est
25	en hiver que ça coûte plus cher. O.K. Comme je

mentionnais, le fait d'utiliser une première tranche, deuxième tranche.

Ça fait que, là, vous faites l'exercice à cette époque-là. On disait, oui, on peut faire une première tranche. On a donné l'exemple. Si j'ai une première tranche à vingt-cinq kilowattheures (25 kWh) l'été puis j'ai une deuxième tranche... puis cette tranche-là passe à trente (30), quarante (40), cinquante (50) en hiver, bien, je crée une situation qu'on ne peut pas... avec laquelle on ne peut pas fonctionner. Dans le sens que le client qui va se situer entre ces deux cibles-là, il va avoir une facture plus élevée en hiver, moins élevée en été, parce qu'on va lui donner plus de marge de manoeuvre en été comme telle.

Puis si le seuil est établi à quarante kilowattheures (40 kWh), bien, on peut même considérer des clients qui sont à quarante et un (41), quarante-deux (42), quarante-trois (43), quarante-quatre (44), quarante-cinq (45) qui vont annuler, t'sais, le « phase out » de l'effet de la première tranche. Là, on est carrément contre le signal de prix qu'on veut donner à la clientèle que ça coûte cher en hiver, plus cher en hiver qu'en été. Aussi simplement que ça. Puis quand je regarde

1		le tarif DT, o	on n'a pas de première tranche,
2		deuxième tranc	che en été pour dire que ça coûte plus
3		cher en été. (On a fait un tarif qui est basé sur la
4		température se	eulement.
5	Q.	[263] Encore u	un extrait de pièce. Ça va être juste
6		plus facile. F	Puisqu'il s'agit ici d'un élément de
7		preuve extrait	d'un autre dossier, on va le coter.
8		Il s'agit d'ur	n extrait de la pièce HQD-12, Document
9		3 du dossier F	R-3644-2007, les pages 5 à 7. Et on va
10		être à la pièc	ce A, Madame?
11		LA GREFFIÈRE :	
12		47.	
13		Me LOUIS LEGAL	JLT :
14		A-47.	
15			
16		A-0047 :	Extrait (pages 5-7) de la pièce
17		I	HQD-12, Document 3 du dossier
18		I	R-3644-2007
19		(14 h 00)	
20		Et sous A-48,	un extrait d'un ouvrage peu connu ici
21		« Critera of a	a Sound Rate Structure » de Bonbright
22		auquel je vais	s référer dans le cadre des questions
23		que je vais po	oser.
24			

25 A-0048: Critera of a Sound Rate Structure de

1	James Bonbright
2	
3	D'abord, vous mentionniez dans le cadre du dossier
4	3644-2007, la tarifaire, au bas de la page 5, et le
5	document est déjà surligné, lignes 19 et
6	suivantes :
7	Un bon tarif - un tarif qui joue
8	pleinement son rôle d'informer le
9	client des coûts qui sont engagés pour
10	lui rendre le service qu'il reçoit -
11	constitue un tout qui doit répondre le
12	mieux possible à l'ensemble de ces
13	principes.
14	Il est primordial à cet égard de
15	revenir aux textes de base.
16	Le Distributeur fait référence à Bonbright. Et, là,
17	vous citiez les grands les dix principes émis
18	par Bonbright. Et un peu plus loin, vous soulignez
19	que :
20	Selon Bonbright, ces 10 principes ne
21	sont pas d'égale importance. Les
22	principes 1, 4, 5, 6 et 7 sont les
23	plus déterminants.
24	Évidemment, cette liste de principes que vous
25	soulignez sont extraits de l'ouvrage de Bonbright.

1	Puis je vous en ai remis un extrait, A-0048. On
2	peut y lire à la page 384 :
3	Lists of this nature are useful in
4	reminding, the ratemaker of
5	considerations that might otherwise be
6	neglected, and also useful in
7	suggesting important reasons why
8	problems of practical rate design do
9	not yield readily to scientific
10	principles of optimum pricing. But
11	they are unqualified to serve as a
12	base on which to build these
13	principles because of their
14	ambiguities (how, for example, does
15	one define "undue discrimination"?),
16	their overlapping character, their
17	inconsistencies, and their failure to
18	offer any basis for establishing
19	priorities in the event of a conflict.
20	Et il mentionne trois critères :
21	- Capital Attraction.
22	On est à la page 385. Soit de permettre de retirer
23	les capitaux requis.
24	- Consumer Rationing.
25	Qui veut dire que l'on peut traduire par décourager

1	le gaspillage des ressources. Et finalement,
2	- Fairness to Ratepayers.
3	Soit d'être équitable et non discriminatoire envers
4	l'ensemble de la clientèle. On constate que le
5	critère de simplicité auquel vous avez fait souvent
6	référence, maintes fois évoqué dans le cadre des
7	rencontres préparatoires, des réponses aux demandes
8	de renseignements, et bien que souhaitable ne
9	constitue pas un des critères principaux selon
10	Bonbright.
11	Considérant qu'un grand nombre de
12	distributeurs du balisage que vous avez présentés à
13	la séance de travail - et là je vous réfère à la
14	pièce de la présentation PowerPoint qui avait été
15	présentée en séance de travail, c'est la pièce B-71
16	page 32 de la présentation du trente (30) avril
17	deux mille quinze (2015) - ont une structure
18	tarifaire, et là je reviens à ces distributeurs de
19	votre balisage, ont une structure tarifaire
20	clairement saisonnière ou des tarifs saisonniers,
21	et considérant que le concept qu'il y a une saison
22	froide et même très froide au Québec, ce qui est
23	bien compris de la clientèle québécoise, je pense,
24	là, et finalement considérant qu'il n'est pas un

enjeu du présent dossier d'envisager des tarifs à

1		deux tranches où les prix changeraient selon les
2		saisons, ce n'est pas ce qui est sur la table
3		actuellement, qu'il ne s'agit ici, quant à ma
4		compréhension, puis corrigez-moi si j'ai tort, de
5		déterminer s'il y a une hausse éventuelle de la
6		première tranche pour couvrir une portion du
7		chauffage, chauffage de base, doit s'appliquer
8		douze (12) mois par année ou uniquement dans les
9		quatre mois d'hiver de décembre à mars, comment
10		peut-on justifier que l'on accorderait plus de
11		poids à la simplicité des tarifs qu'à l'objectif de
12		décourager le gaspillage en maintenant un signal de
13		prix plus fort durant les mois d'été?
14	R.	Donc, si je voulais être plus J'ai parlé d'un
15		prix en hiver, un prix en été, on pourrait être
16		plus précis, on pourrait faire un prix en janvier,
17		février, mars, avril, mai, juin. On pourrait avoir
18		des prix pour chacun de ces mois-là, douze (12)
19		mois par année, qui donneraient un signal de prix
20		et qui me permettraient d'être vous allez
21		comprendre que ce n'est pas simple, c'est douze
22		(12) mois. Mais c'est compréhensible. Puis je
23		regarde les trois critères auxquels monsieur
24		Bonbright faisait référence.
25		(14 h 05)

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

C'est le deuxième « the optimum-use, demand control, or consumer-rationing objective » ici qu'il faut qu'il soit capable de comprendre, comprendre qu'est-ce qu'on lui demande. Est-ce que ça correspond à ce qu'il a utilisé, c'est dans ce contexte-là, là, que je mentionne... L'utilisation d'une première tranche, deuxième tranche a ses limites dans ce contexte-là, hein? Ca fait que c'est pour ça qu'on peut faire des structure qui sont des mensuelles, utiliser, justement, les compteurs puis on prend les consommations de clients à chacun des mois, fixe le premier du mois, là, on lui donne la consommation du mois précédent, voici le prix que... puis ça va s'appliquer au prix puis on va faire ça le tour du mois comme ça. C'est ça qui serait le mieux, si vous voulez, ça refléterait exactement nos structure de coût. Mais là, pour les ménages à faible revenus, on manque la cible complètement. Parce qu'euxautres vont être... parce qu'ils ont un profil de consommation qui fait en sorte qu'ils vont être plus taxés avec les cons... avec ces prix-là d'hiver par rapport aux consommations d'été, hein? Puis... ça fait que l'utilisation d'une première

tranche, deuxième tranche nous permet,

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

indirectement, de faire ça. C'est ça qu'elle nous permet de faire. Mais de le multiplier ou d'essayer de faire des tranches différentes durant l'été, ça n'enlève rien à cette clientèle-là. Ça n'enlève strictement rien à ces clientèles-là.

Puis ça m'enlève... moi, le dicton, ça ne m'enlève strictement rien, ça ne me coûte pas le prix de l'hiver, moi, pour ces consommations-là. Ça fait juste rendre les structures compliquées, et, comme je vous le mentionnais, ça crée des situations qui sont inacceptables. Je ne peux pas avoir des clients que je vais facturer plus cher l'été que l'hiver. Ça, je ne veux pas avoir ça. Bien, c'est pour ça qu'il faut faire attention quand on utilise... la limite d'utilisation de tranches, là, c'est... ça a ses limites. On l'a fixé à trente kilowattheures (30 kWh) parce que ça correspondait au chauffage qui survient durant les périodes d'hiver qui sont plus larges que les quatre mois en question. Si j'augmente l'usage... Puis là, on a fait les rencontre, puis plusieurs nous ont parlé oui, mais c'est parce que pour les ménages à faible revenu, il faudrait peut-être considérer le chauffage de base, peut-être... je ne veux pas avoir à définir c'est quoi, du chauffage

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

de base, je fais juste dire prenons le seuil, puis
augmentons-le à un petit peu plus élevé. Ça va nous
permettre de cibler d'avantage dans les quatre mois
d'hiver. Ça va nous permettre d'avoir un seuil de
prix un petit peu plus élevé, il va y avoir plus de
consommation, on peut tout faire ça. Ça répond à
tous les besoins de tout le monde.

Le reste, rajouter des seuils différents d'hiver, été, ces affaires-là, c'est juste la redistribution des coûts à différentes clientèles, c'est tout ce que ça fait. Parce que pour le Distributeur puis pour le ménage à faible revenu, ça ne change rien, ça, même si j'avais une tranche à cinquante (50) ou à soixante (60) en plein milieu de... tout ce que je fais, c'est que je m'assure que ceux qui consomment beaucoup durant l'été, je vais leur facturer un prix plus élevé, mais moi, je ne l'ai pas, ce prix plus élevé-là.

- Q. [264] Vous l'avez dit à quelques reprises, puis c'est peut-être ma tête d'avocat, là, mais... que la situation actuelle, quant à vous, est parfaite. Le tarif tel qu'il est actuellement...
- 23 R. Il n'y a pas de situation parfaite.
- Q. [265] Non. Il fait bien la job, quant à vous et si on n'y apportait pas de modifications, le

- Distributeur en serait heureux, là, si j'ai bien 1 2 compris votre commentaire. Vous venez aussi de me 3 dire qu'évidemment, avec la nouvelle technologie, 4 les compteurs, le LAD, on pourrait potentiellement 5 penser à une facturation mensuelle avec des tarifs 6 différenciés par mois qui seraient beaucoup plus 7 près et liés à vos coûts. Il y aurait des problèmes 8 pour les familles à faible revenu. Évidemment, il 9 n'y a rien de parfait. Avez-vous envisagé d'autres 10 solutions pour les familles à faible revenu ou ça doit nécessairement être dans la tarification? 11 R. Bien, c'est parce qu'on... 12
- Q. [266] Bien, c'est parce que si on essaie de faire des tarifs qui font plaisir à tout le monde, on réalise que...
- 16 R. C'est ca.

25

- 17 Q. [267] ... ça ne fonctionne pas nécessairement.
- 18 R. C'est toujours un compromis dans tout cet exercice19 là. Ce que j'essaie de vous dire depuis deux jours,
 20 c'est que quand on mélange le saisonnier avec les
 21 tranches, c'est là que ça ne fonctionne pas, O.K.?
 22 Si on veut faire des tarifs saisonniers avec des
 23 prix à tous les mois différents, ça, c'est

possible. Ça veut dire des changements important

dans les structures des tarifs, ces choses-là, mais

- 1 ça serait quand même possible.
- 2 Ce qu'on faisait, actuellement, avec la
- 3 première tranche, deuxième tranche, c'est que oui,
- 4 de façon indirecte, on pouvait aider les ménages à
- 5 faible revenu. Mais également, on veut avoir le
- 6 ménage à faible revenu, quand ils sont en
- 7 difficulté de paiement, on va avec les programmes.
- 8 C'est toutes les discussions qu'on a eues que vous
- 9 avez entendu au cours de la semaine qui vient de
- 10 passer, comment on peut aider directement ces
- 11 clients-là, parce que la majorité de ces gens-là,
- ils n'ont pas de problème de... ils payent la
- facture, tu sais, ils la payent, la facture, il n'y
- a pas de problème avec ça. Mais la structure
- première tranche, deuxième tranche leur donne un
- 16 assouplissement pour une bonne partie d'eux. Il y a
- 17 toujours quelqu'un qui va me dire oui, mais dans
- 18 les extrêmes, il... oui.
- 19 Q. [268] Mais...
- 20 R. Il y a toujours ça, mais c'est pour ça que les
- 21 programmes sont là, aussi, pour aider ces clients-
- 22 là.
- 23 Q. [269] Mais je vais vous parler de mon cas
- personnel, moi, je suis sur la MVE. Moi, que vous
- me facturiez plus cher au mois de juillet ou au

- 1 mois de décembre, ça ne change rien, je reçois la
- 2 même facture à tous les mois. Ce que je veux dire,
- 3 c'est que oui, je comprends votre position...
- 4 R. Mais il faut faire la nuance...
- 5 Q. [270] ... quant à avoir une facturation...
- 6 R. ... il faut faire la nuance entre les modes de
- 7 versements égaux et la tarification.
- 8 Q. [271] Je...
- 9 (14 h 09)
- 10 R. Mode de versements égaux, c'est un mode de
- paiement. La différence entre vous et moi, si nous
- sommes tous les deux dans le mode de versements
- 13 égaux, si moi, j'ai un profil qui est très élevé en
- 14 hiver puis très peu faible en été puis vous, vous
- avez une grande piscine, grande maison...
- 16 Q. [272] I wish!
- 17 R. ... grosse consommation en été, vous allez avoir un
- 18 prix différent du mien. Vous allez faire un mode de
- 19 versements égaux, mais vous allez avoir un prix
- 20 différent, vous comprenez?
- 21 Q. [273] Oui.
- 22 R. Ça fait que c'est juste un mode de versements
- 23 égaux...
- Q. [274] Je suis d'accord avec vous.
- 25 R. ... c'est juste un mode de paiement, là.

- 1 Q. [275] Puis le mode de versement égaux, il faut
- 2 effectivement aller voir la consommation par mois
- 3 pour connaître le signal de prix, parce que... ou
- 4 le réajustement annuel, parce que sinon, on ne le
- 5 voit pas parce qu'on paie toujours le même montant,
- 6 alors... je comprends très bien la distinction
- 7 entre un mode de paiement, mais...
- 8 R. Mais c'est la question d'équité, là, ici, c'est
- 9 s'assurer que même si on est dans les modes de
- 10 versements égaux, qu'on a des clients dépendant de
- leur profil de consommation, qui ont un prix
- 12 différent.
- 13 Q. [276] O.K. Madame la Présidente, il est quatorze
- 14 heures dix (14 h 10).
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 Exact.
- 17 Me LOUIS LEGAULT :
- 18 J'étais pour aborder une autre ligne de questions
- par rapport au tarif D2, alors je vous suggère
- 20 qu'on arrête là puis qu'on reprenne demain matin,
- 21 ça va peut-être être plus simple.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- 23 C'est une excellente suggestion, donc nous
- reprenons demain matin, neuf heures (9 h 00) pour
- la poursuite des questions de la Régie ainsi que le

1	début des preuves des intervenants et nous
2	commençons tel qu'indiqué au calendrier. Maître
3	Thibault-Bédard?
4	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
5	Oui, juste une petite remarque logistique, je viens
6	d'apprendre que mon analyste ne serait pas
7	disponible mardi pour des raisons médicales dans sa
8	famille. La présentation de notre preuve était
9	prévue lundi. Toutefois, en cas de retard, si on
10	est repoussé, donc, je veux simplement vous en
11	aviser maintenant, on verra demain comment la
12	situation évolue puis on pourra discuter avec un
13	autre intervenant s'il y a possibilité de faire un
14	échange?
15	LA PRÉSIDENTE :
16	Absolument, c'est la meilleure façon de procéder
17	pour vous.
18	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
19	D'accord. On confirmera donc demain selon
20	l'évolution de l'horaire.
21	LA PRÉSIDENTE :
22	Exact.
23	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
24	Merci.

	10 décembre 2015	- 202 -	Interrogatoire Me Louis Legault
1	LA PRÉSIDENTE :		
2	Parfait. Alors bonne fi	in de journée	à tous,
3	n'oubliez pas de retire	er ceux qui	s'en vont dans
4	l'autre audience à troi	is heures (15	h 00), de tout
5	retirer d'apporter v	os choses ave	c vous incluant
6	le vestiaire parce que	ce sera fermé	à quatre
7	heures trente (16 h 30)	dans l'encei	nte de dans
8	le portique, comme on o	dit.	

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

PANEL 5 - HQD

R-3933-2015

9

10

1	
2	
3	
4	
5	
6	SERMENT D'OFFICE :
7	
8	Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
9	certifie sous mon serment d'office que les pages
LO	qui précèdent sont et contiennent la transcription
L1	exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du
L2	sténomasque, le tout conformément à la Loi.
L3	
L 4	ET J'AI SIGNÉ:
L5	
L 6	
L7	
L8	
L 9	CLAUDE MORIN (200569-7)